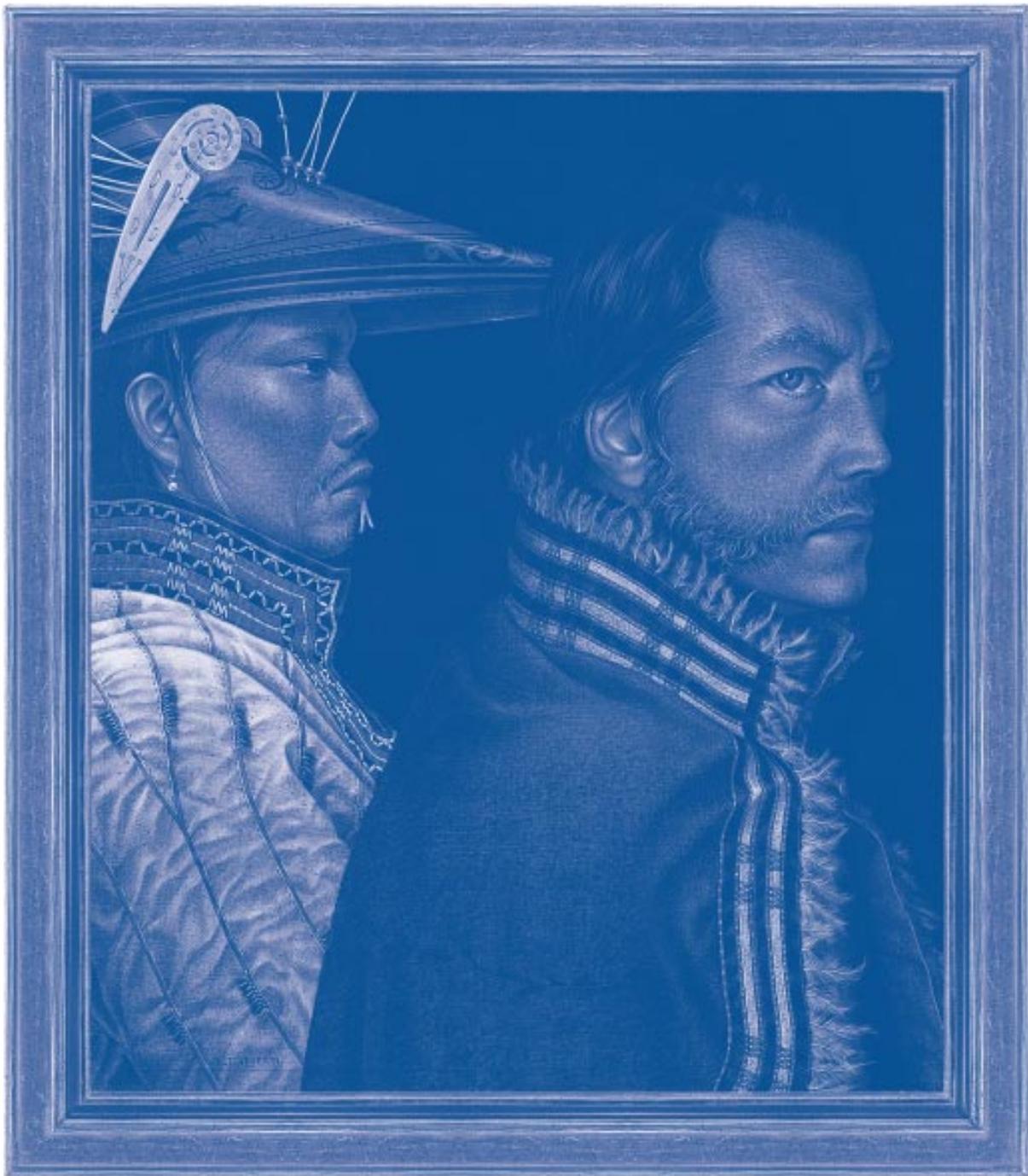


# RAPPORT 98 FINANCIER



DOCUMENT DE REFERENCE



## Directoire

Serge Kampf, *Président*

Geoff Unwin, *Vice-Président*

Paul Hermelin

Pierre Hessler

## Conseil de Surveillance

Ernest-Antoine Seillière, *Président*

Michel Jalabert, *Vice-Président*

Christian Blanc

Chris van Breugel

Bruno Roger

Guy de Wouters

## Commissaires aux Comptes

Constantin Associés

Coopers & Lybrand Audit

Membre de PricewaterhouseCoopers

# Sommaire

---

Chiffres significatifs	1
Le Groupe Cap Gemini et ses activités	2
Cap Gemini et la Bourse	15
Rapports présentés par le Directoire à l'Assemblée Générale (Ordinaire et Extraordinaire) des Actionnaires de la Société	18
Observations du Conseil de Surveillance	26
Comptes consolidés du Groupe Cap Gemini	27
Comptes sociaux simplifiés de la société Cap Gemini	54
Résolutions présentées par le Directoire à l'Assemblée Générale (Ordinaire et Extraordinaire) des Actionnaires de la Société	62
Informations spécifiques au Document de Référence	72

---

# Chiffres significatifs

## FRANCS

(en millions)	1996	1997	1998
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>14 820</b>	<b>20 177</b>	<b>25 941</b>
RESULTAT NET (part du Groupe) avant amortissement des écarts d'acquisition	435	952	1 433
<b>RESULTAT NET (part du Groupe)</b>	<b>282</b>	<b>762</b>	<b>1 237</b>
dont dividende distribué	121	214	380
<b>RENTABILITE NETTE</b>	<b>1,9 %</b>	<b>3,8 %</b>	<b>4,8 %</b>
- NOMBRE D' ACTIONS au 31 décembre	60 356 666	61 198 877	69 130 658
- RESULTAT NET (part du Groupe) rapporté au nombre d'actions (en francs)			
- avant amortissement des écarts d'acquisition	7	16	21
- après amortissement des écarts d'acquisition	5	12	18

## EUROS

(en millions) (*)	1996	1997	1998
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 259</b>	<b>3 076</b>	<b>3 955</b>
RESULTAT NET (part du Groupe) avant amortissement des écarts d'acquisition	66	145	218
<b>RESULTAT NET (part du Groupe)</b>	<b>43</b>	<b>116</b>	<b>188</b>
dont dividende distribué	19	33	58
<b>RENTABILITE NETTE</b>	<b>1,9 %</b>	<b>3,8 %</b>	<b>4,8 %</b>
- NOMBRE D' ACTIONS au 31 décembre	60 356 666	61 198 877	69 130 658
- RESULTAT NET (part du Groupe) rapporté au nombre d'actions (en euros)			
- avant amortissement des écarts d'acquisition	1,09	2,37	3,15
- après amortissement des écarts d'acquisition	0,71	1,90	2,73

(\*) 1 euro = 6,55957 francs

<b>EFFECTIF MOYEN de l'exercice</b>	<b>23 934</b>	<b>28 059</b>	<b>34 606</b>
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS au 31 décembre	25 950	31 094	38 341
dont CONSULTANTS ET INGENIEURS	21 937	26 616	32 855

# Le Groupe Cap Gemini et ses activités

---

## 1. Historique

---

Le Groupe Cap Gemini est né de la fusion en 1975 des trois sociétés de services et de conseil en informatique qu'étaient Sogeti, créée en 1967 à Grenoble par Serge Kampf, le CAP et Gemini Computer Systems créées respectivement en 1962 et 1973.

Dès l'origine, le Groupe avait mis l'accent sur le développement en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique de ses activités de services informatiques, et par la suite sur la création d'un pôle de conseil en management (sous la dénomination Gemini Consulting). Ce processus s'est accéléré à partir de 1990 par des prises de positions stratégiques :

- dans le conseil en management (avec United Research et MAC Group aux Etats-Unis, Gruber, Titze & Partner en Allemagne),
- dans les services informatiques (au Royaume-Uni avec Hoskyns, en Scandinavie avec Programator, au Benelux avec Volmac).

Pendant la même période, le Groupe a procédé à une refonte complète de son organisation interne et de son offre de services.

Dans sa configuration actuelle, le Groupe Cap Gemini résulte de la réunion en mai 1996 des activités de services informatiques assurées par les filiales de Cap Gemini et de l'activité conseil en management du Groupe Gemini Consulting.

L'année 1997 a été marquée d'une part, par la sortie de Daimler-Benz InterServices (debis) du capital du Groupe, suivie par la cession à debis de la participation de 19,6 % que Cap Gemini détenait dans la filiale commune allemande debis SystemHaus, et d'autre part, par la montée de 49 % à 100 % de la participation de Cap Gemini dans le groupe Bossard (conseil en management).

En 1998, tandis que la fusion des opérations du groupe Bossard et de celles de Gemini Consulting était réalisée avec succès, le Groupe a enregistré une croissance organique de 28,6 %, la plus importante que le Groupe ait connue depuis 1983.

## 2. Activités

### Le marché et ses tendances

Au sein du secteur global de l'industrie informatique, Cap Gemini est actif sur deux segments : le conseil en management et les services informatiques, marchés qui, selon Dataquest, devraient croître à un taux moyen annuel de 14 % d'ici 2002 et dont les principales caractéristiques sont :

- une fragmentation encore très importante, même si se développe une tendance à la concentration (les 10 premiers acteurs se partagent environ le quart de ce marché, contre 13 % il y a 6 ans) ;
- un décalage Europe/Etats-Unis en termes de dépenses informatiques (lesquelles représentent 2,4 % du PIB en Europe occidentale contre 4,3 % du PIB aux Etats-Unis) qui nourrira nécessairement la croissance du marché en Europe, zone qui représente plus de 80% de l'activité du Groupe Cap Gemini à ce jour ;
- un recours croissant à l'externalisation qui conduit les sociétés de services informatiques à accroître leur part dans la dépense informatique globale (les dépenses externalisées devraient, selon Input, atteindre à l'horizon 2002 respectivement 54 % et 56 % des dépenses informatiques totales au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, et 40 % en Europe) ;
- une évolution technologique rapide qui provoque un renouvellement permanent des besoins et de l'offre de produits et de services ;
- une combinaison plus fréquente de la demande de conseil en management et de services informatiques.

C'est pour répondre à ces tendances que Cap Gemini a profondément transformé au cours des dernières années son offre de services, ses structures et ses processus de fonctionnement.

### Description de l'activité

Le Groupe Cap Gemini s'est toujours fixé, dans ses relations avec ses clients, des objectifs ambitieux :

- les aider à orienter et gérer leur activité,
- mobiliser les personnes pour faire évoluer les structures,
- les conseiller, leur fournir les systèmes informatiques dont ils ont besoin, voire gérer ceux-ci pour leur compte,
- et fournir rapidement des résultats tangibles.

Pour atteindre ces objectifs, les activités de Cap Gemini s'articulent autour des axes suivants :

### **Le conseil en management et en systèmes d'information**

Le Groupe Cap Gemini, par sa filiale Gemini Consulting, a pour mission d'accompagner les clients dans la mise en œuvre de profonds changements dans l'entreprise, en faisant appel à l'ensemble des ressources de l'entreprise pour l'aider à en formuler la stratégie, adapter les structures et les processus, et faire évoluer les compétences et les produits. Dans le domaine des systèmes d'information, les collaborateurs de Cap Gemini sont spécialisés dans la planification des stratégies informatiques et des mises en place de solutions techniquement avancées.

### **La transformation des systèmes**

Le Groupe Cap Gemini est en mesure d'offrir une gamme complète de prestations, pour la réalisation desquelles il sélectionne les techniques de pointe et les meilleures méthodes, qui sont regroupées et formalisées dans la méthodologie Perform, utilisée dans tout le Groupe et certifiée ISO 9001, comme le sont la plupart des filiales du Groupe.

Les projets informatiques ont généralement pour but d'améliorer de manière significative les opérations des clients ou de leur ouvrir de nouvelles possibilités. Ces projets peuvent être de deux types :

- des projets visant à réaliser des systèmes d'information résultant du développement de logiciels spécifiques réalisés sur mesure pour un client donné,
- des projets d'intégration de systèmes, c'est-à-dire la définition, l'architecture, le développement et la mise en place de systèmes d'information résultant de la coopération de plusieurs acteurs du marché (fabricants de matériels, éditeurs de progiciels...).

### **La gestion des systèmes - Infogérance**

Sachant que les trois quarts des dépenses informatiques sont destinées à assurer le bon fonctionnement et la maintenance d'applications existantes, la gestion des systèmes d'information répond au souci des clients de réduire ces dépenses et pour cela de les "externaliser". La gestion des systèmes recouvre aussi bien celle des matériels ou équipements ("Infrastructure Management") que celle des applications et progiciels (Gestion des Applications ou "Applications Management").

### **Les principales offres de services**

#### **La Gestion des Applications - AM ("Applications Management")**

Avec 3 milliards de francs de chiffre d'affaires réalisés en 1998 sur la seule offre AM (450 millions d'euros), le Groupe Cap Gemini est le leader européen du marché de la Gestion des Applications, segment du marché de l'infogérance qui connaît aujourd'hui la plus forte croissance.

Le succès remporté par l'offre AM auprès des 400 clients qui confient la gestion au Groupe Cap Gemini de tout ou partie de leur parc applicatif s'explique par la réponse que cette offre est en mesure de leur apporter, en termes :

- de rationalisation de la gestion de leurs ressources internes – tant humaines que budgétaires – et de disponibilité pour se recentrer sur les applications stratégiques de l'entreprise ;
- de fiabilité fonctionnelle et technique de leurs applications dans un environnement technologique de plus en plus complexe ;
- de maîtrise de leurs coûts de structure et de gage de rentabilité de leurs investissements.

Dans ce contexte, l'offre AM garantit au client une prestation complète qui, au-delà de la simple maintenance corrective des applications et du support à leurs utilisateurs, permet d'assurer leur évolution fonctionnelle dans un environnement lui-même susceptible de changement (de périmètre, d'activités, de marchés, d'offres...), et ce avec un degré de réactivité et un niveau de qualité clairement mesurables.

#### **La mise en œuvre de progiciels de gestion intégrée d'entreprise – ERP ("Enterprise Resource Planning")**

Avec une très forte croissance en 1998 du chiffre d'affaires réalisé dans la mise en œuvre des grands progiciels de gestion intégrée, le Groupe a continué à accroître sa part de marché grâce notamment à la coopération nouée avec les éditeurs de progiciels qui s'est orientée vers une plus grande segmentation des offres par secteur économique et à l'effort important de déploiement de compétences dans les zones géographiques couvertes par le Groupe.

Capitalisant sur l'expérience acquise en 1998, le Groupe ajoute à son offre ERP une composante de gestion externalisée qui permettra d'offrir aux clients des solutions allant de la maintenance applicative des systèmes de gestion intégrée à l'externalisation totale.

Avec plus de 3 000 consultants spécialisés dans les systèmes de gestion intégrée et une offre très complète répondant aux besoins du marché, le Groupe est bien positionné pour continuer à croître dans ce domaine.

## **L'offre euro Transformation™ Services**

Le 1er janvier 1999, l'euro est né. Les entreprises et les banques ont mené avec succès les opérations de conversion qui leur permettent de commercer dans la nouvelle monnaie. Mais il s'agit là d'une première étape ; elles prennent désormais la mesure des changements rendus nécessaires par une concurrence élargie à un marché de 300 millions de consommateurs ; l'accélération des regroupements d'entreprises, tant locaux que transnationaux, manifeste une prise de conscience de cet enjeu.

Depuis 1995, le Groupe Cap Gemini aide les entreprises à s'adapter à l'euro. Son offre euro Transformation™ Services propose aux grandes organisations internationales une large gamme de services pour les assister dans leur transition vers l'euro, non seulement pour l'adaptation des systèmes d'information mais surtout pour les aider à ajuster au nouvel environnement de marché créé par la monnaie unique leur stratégie et leur positionnement, que ce soit en termes de politique de produits, de logistique ou encore de distribution.

Cap Gemini a réalisé aujourd'hui plus de 250 projets euro dans le monde et a été désigné en 1998 par les analystes du cabinet IDC ("International Data Corporation") comme le leader du conseil et des services informatiques liés à la problématique euro.

Si le secteur bancaire a jusqu'ici été à l'origine d'une grande partie des projets, l'ensemble des secteurs de l'économie devraient accélérer leur préparation et adaptation à l'euro dans les prochaines années. Le Groupe Cap Gemini est particulièrement bien positionné pour les y aider.

## **La gestion logistique intégrée – ISCM ("Integrated Supply Chain Management")**

La mondialisation des marchés et l'accroissement de la concurrence réduisent les écarts de prix, et les entreprises sont amenées à personnaliser toujours davantage leurs offres et leurs produits pour répondre aux besoins de clients toujours plus exigeants.

Du fournisseur en amont jusqu'au client final, la gestion logistique intégrée permet de constituer de nouveaux modes d'échanges tout en améliorant la performance et la réactivité de l'entreprise. En traitant la gestion de la demande comme un seul et unique processus intégré, l'offre ISCM du Groupe Cap Gemini vise à doter l'entreprise d'avantages concurrentiels.

Le concept traditionnel de la "Supply Chain" recouvre la logistique des entreprises industrielles ou de distribution. La gestion logistique intégrée est beaucoup plus que cela : focalisée sur le service au client, elle englobe l'ensemble des flux de produits et d'informations qui concourent à optimiser ce service en qualité et en délai.

Acteur majeur du management de la "Supply Chain" au niveau mondial, Cap Gemini accompagne la transformation de l'entreprise, du conseil en stratégie et en organisation jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle de solutions adaptées. Prenant en compte l'existant, cette transformation de l'organisation et des processus fait bénéficier l'entreprise d'un pilotage global des flux. L'offre ISCM rend possible l'interconnexion des systèmes d'information que ce soit à partir d'un ERP déjà opérationnel ou de systèmes d'information hétérogènes.

Cap Gemini dispose dans le monde de plusieurs centres d'excellence dédiés à la "Supply Chain". Nos spécialistes interviennent dans la mise en œuvre et l'intégration des progiciels très avancés de "Supply Chain Management". Ils travaillent en partenariat étroit avec les plus grands éditeurs mondiaux (I2 Technologies, Manugistics, Numérix, SAP...).

L'offre ISCM de Cap Gemini s'adresse à des entreprises de tous les secteurs. Chaque segment de marché (Distribution, Sciences de la Vie, Automobiles, Chimie...) rencontre des problématiques spécifiques. L'offre du Groupe y répond avec quatre composantes principales : "Business Process Engineering", "Implementation", "Capabilities Development" et "Information Systems Management" (ISM).

Cette offre bénéficie de références dans toutes les grandes zones géographiques où le groupe est présent avec des clients tels que Hewlett Packard, Ralcorp, Legrand, etc.

## **Gestion de la Relation Clients - CRM ("Customer Relationship Management")**

La conquête de clients ne se fait plus exclusivement sur des critères de prix ou d'innovation. Le marketing se focalise sur une stratégie de relation personnalisée avec le client, notamment pour s'assurer sa fidélité. Dans ce contexte, il est désormais vital pour les entreprises de se doter d'un système performant en terme de gestion de la relation clients.

L'offre de Cap Gemini, CRM, prend en compte l'ensemble de la problématique posée à l'entreprise, et se situe bien au-delà de la simple élaboration d'un système de gestion optimale de la relation clients.

Cette approche fait appel au savoir-faire du Groupe aussi bien dans le domaine des services informatiques (notamment pour maîtriser les flux d'informations qui transitent entre l'entreprise et ses clients : internet, commerce électronique, messagerie électronique, centres d'appels téléphoniques, centres d'assistance...) que dans celui du conseil en management, essentiel pour aider les entreprises à repenser leur organisation pour substituer à une approche encore trop souvent orientée "produit" une approche plus orientée "client".

Le Groupe Cap Gemini a réalisé un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de francs dans le domaine CRM en 1998 et a pour objectif de devenir l'un des acteurs majeurs du marché sur ce segment d'activité.

## La gestion des connaissances appliquée - AKM (“Applied Knowledge Management”)

Dans un contexte de profonds bouleversements – déréglementation, passage à la monnaie unique et au troisième millénaire, changements organisationnels – l’offre AKM permet aux entreprises, administrations et fournisseurs de services de libérer de nouvelles forces de développement par la gestion consciente, coordonnée et opérationnelle des connaissances et des savoir-faire capitalisés par leurs collaborateurs.

Elle permet aux individus et à l’organisation de mieux réaliser leurs tâches habituelles, de développer leur activité et de déceler et explorer plus rapidement de nouvelles opportunités.

Ces améliorations reposent sur une prise de décision plus rapide car mieux informée et sur une meilleure exploitation des savoir-faire individuels.

La démarche vise à :

- faire communiquer les acteurs et ce de manière plus rapide, plus efficace et mieux organisée par l’intermédiaire d’outils tels que : Messagerie, “Workflow”, Bureaux virtuels...
- partager l’information entre acteurs internes et partenaires de l’organisation avec de nouveaux outils, tels que : Serveur de Connaissances, “Groupware”, Annuaire...
- gérer et diffuser l’information destinée aux “clients” de l’organisation grâce à des outils tels que : Catalogue électronique, “DataWarehouse”, Systèmes Multimédia...

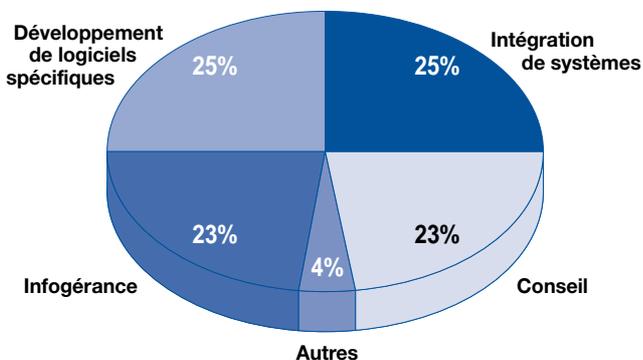
Les technologies mises en œuvre sont des outils :

- de diffusion : basés sur les technologies Intranet, ils sont complétés par la messagerie et le “Workflow”, indispensables pour une gestion structurée et efficace des connaissances ;
- de capitalisation : organisés autour des Serveurs de Connaissances et des Systèmes de Gestion Electronique de Documents, ils permettent de constituer des référentiels contenant les connaissances, les savoir-faire et toute information de l’organisation. Ils s’appuient sur les outils de diffusion en Intranet et Extranet pour permettre un accès large et complet ;
- de travail : basés sur les technologies de “DataWarehouse”, “DataMining” et “Groupware”, ils permettent un partage des informations liées au projets, aux clients et aux marchés sur lesquels évolue l’organisation ;
- d’analyse : ils peuvent intégrer des technologies pointues : systèmes experts, applications métiers, outils de simulation afin d’apporter au plus grand nombre une expertise métier.

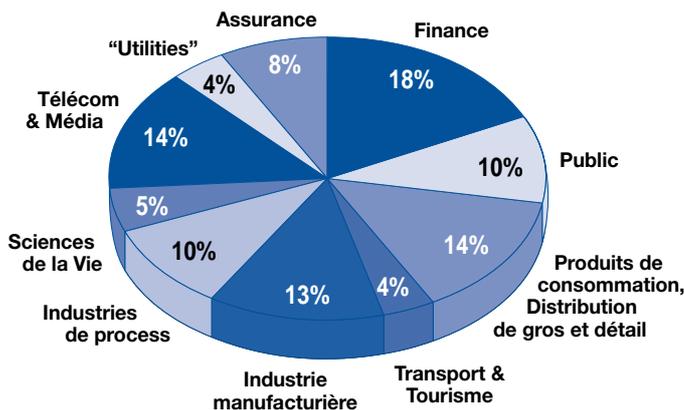
Fort de son expérience en gestion des connaissances et en technologies de l’information, le Groupe Cap Gemini propose des solutions de gestion des connaissances adaptées aux organisations et à leurs évolutions.

## Répartition du chiffre d’affaires

La répartition du chiffre d’affaires 1998 (25 941 millions de francs) par ligne de services est la suivante



La répartition du chiffre d’affaires 1998 par secteur d’activité est la suivante

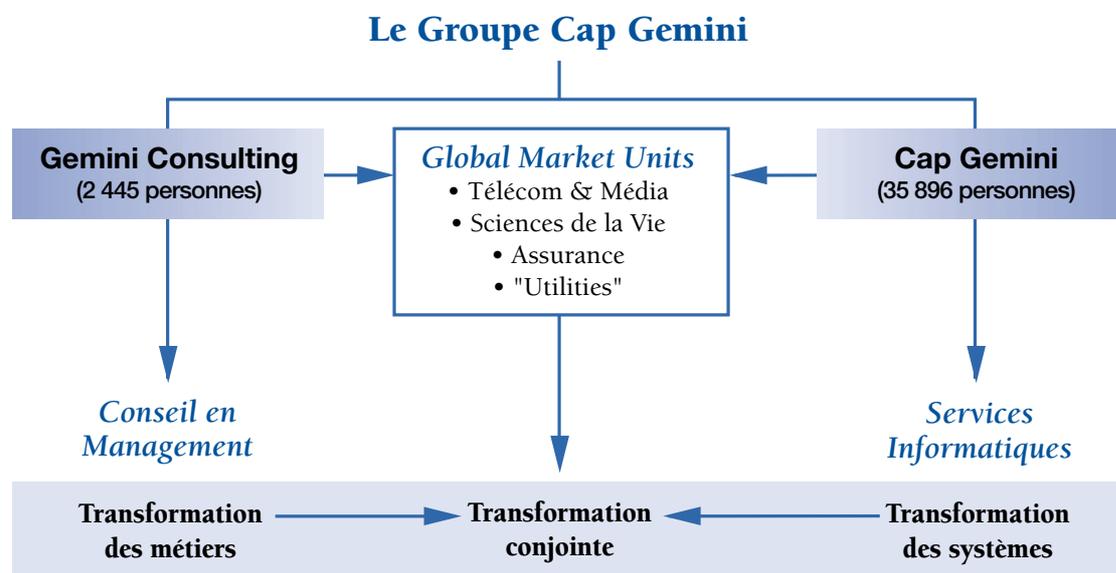


## L'organisation du Groupe

L'organisation transnationale du Groupe a pour objet d'assurer à ses clients :

- une forte spécialisation sectorielle qui leur garantit une connaissance approfondie de leurs métiers et des offres à forte valeur ajoutée,
- une compétence sans cesse améliorée dans plusieurs métiers spécifiques tels que le conseil en management, l'infogérance ou les nouvelles technologies liées à Internet,
- une proximité géographique avec leurs centres de décision locaux.

L'organisation du Groupe Cap Gemini peut se résumer ainsi :



Cette organisation évolue en permanence pour suivre les tendances du marché et mieux s'adapter aux besoins de ses clients. Développée depuis près de quatre ans à partir du constat du rôle grandissant de l'informatique dans le changement des règles mêmes de l'activité des entreprises, la **stratégie dite "Convergence"**, basée sur l'intervention conjointe de Gemini Consulting et de Cap Gemini et la mise en œuvre de leurs savoir-faire respectifs au profit des clients, recouvre une part toujours croissante de l'activité du Groupe. Désormais, une grande partie des offres de services nouvellement développées sont "convergentes" (tel est le cas pour les offres euro Transformation™, ISCM, CRM, AKM), et l'approche sectorielle (cf. ci-après les GMU et Centres d'Excellence) repose largement sur la stratégie Convergence.

Créées en 1997 et 1998, quatre "Global Market Units" (GMU) offrent une réponse intégrant le conseil en management et les systèmes d'information à la demande "convergente" de certains secteurs à fort potentiel de développement. En 1998, elles couvrent plus du quart de l'activité du Groupe :

### GMU Télécom & Média

Dans ce marché en forte croissance grâce aux effets combinés de la déréglementation et de l'évolution technologique, l'expérience du Groupe Cap Gemini constitue un levier puissant pour aborder de nouveaux marchés au bénéfice de clients qui sont aussi bien les opérateurs de réseaux de télécommunications que les différents prestataires de services.

Le Groupe a développé un savoir-faire dans le domaine de la facturation et a noué avec succès des partenariats avec des fournisseurs de progiciels tels que LHS, Jupiter, Kenan et Daleen ; il a également déployé de nouvelles offres de services dans les domaines des centres d'appels, des services internet, des produits de convergence entre la téléphonie fixe et mobile et de la fidélisation de la clientèle.

En 1998, la GMU Télécom & Média a inauguré une implantation dénommée "Cap Gemini TeleMedia Lab" située dans la Silicon Valley, spécialisée dans les technologies appliquées destinées aux opérateurs de télécommunications et d'Internet, et ayant pour vocation de servir de site de formation, de démonstration et d'évaluation des technologies de l'informatique.

Avec 3 500 collaborateurs dans le monde entier, la GMU Télécom & Média a généré un chiffre d'affaires de 3,6 milliards de francs en 1998, en croissance de 37 % sur celui réalisé en 1997.

## GMU Sciences de la Vie

Le dynamisme du marché des Sciences de la Vie ouvre des horizons nouveaux porteurs pour le Groupe et ses clients. Les techniques et technologies émergentes – étude du génome, clonage, génie génétique, etc. – sont particulièrement prometteuses. Avec l'avènement de ces nouveaux marchés, le problème se pose de gérer les énormes quantités de données produites et d'accroître la productivité des services de recherche et de développement impliqués dans ces nouvelles technologies. Cap Gemini contribue à améliorer l'efficacité de leur recherche et développement notamment au moyen de la mise en œuvre de systèmes de gestion des connaissances.

L'année 1998 a donné lieu à une recrudescence des rapprochements d'entreprises, révélateurs d'une course à la taille génératrice d'économies d'échelle, mais également de leur volonté de développer leur rayon d'action tant géographique que thérapeutique. Cap Gemini aide les clients de ce secteur à accroître leur compétitivité par la mise en œuvre, notamment, de systèmes de gestion logistique intégrée et de gestion de la relation clients.

La GMU Sciences de la Vie a enregistré une augmentation de son chiffre d'affaires de 45 % en 1998.

## GMU Assurance

Le secteur des assurances traverse une période riche en mutations. L'évolution démographique modifie la segmentation des marchés, les changements d'ordre fiscal et réglementaire initiés par les gouvernements bouleversent les règles du jeu, rendant nécessaires la définition permanente de nouveaux produits et la recherche de canaux de distribution additionnels, dans un environnement de concurrence accrue du fait de nouveaux entrants (notamment les banques) qui favorise les mouvements de consolidation.

En réponse à ces changements, les compagnies d'assurance sont à la recherche de solutions technologiques qui leur permettent d'une part, d'accroître leur réactivité pour faire face aux besoins d'une clientèle toujours plus diversifiée et exigeante et d'autre part, de maîtriser leurs coûts par une gestion optimale de leurs activités.

Grâce à des offres de services répondant précisément aux problématiques de ce secteur, la GMU Assurance a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de l'ordre de 70 % en 1998.

## GMU "Utilities" (Energie, Eau et Environnement)

La décision de créer la GMU "Utilities" en juillet 1998 est liée à la vague de privatisations et de dérèglementations qui déferle sur ce secteur tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Confrontées à un environnement plus concurrentiel, ces sociétés doivent porter leurs efforts sur de nouveaux services à la clientèle, tels que la maîtrise des risques commerciaux, l'amélioration de leur gestion d'actifs et le renouvellement de leur stratégie de positionnement international.

La GMU "Utilities" est une émanation directe du Centre d'Excellence sectoriel "Enhanced Utilities", dont les résultats ont été probants : en multipliant par trois, en 1998, son chiffre d'affaires dans les pays touchés par la dérèglementation, il a permis au Groupe Cap Gemini de prouver qu'il est désormais un candidat sérieux au titre de leader sur ce marché.

Par ailleurs, grâce à une société commune créée en 1998 avec la société de conseil américaine Hagler-Bailly, le Groupe a pris pied sur le marché américain du conseil et des solutions informatiques dédiés aux acteurs américains et canadiens dans le domaine des "utilities".

Avec plus de 1 300 collaborateurs actifs sur des projets dans le domaine des "utilities" en Europe et aux Etats-Unis fin 1998, le Groupe a remporté de grands succès commerciaux depuis un an, dont des missions de négoce et de gestion des risques pour EnBW en Allemagne et un important prestataire de services énergétiques aux Etats-Unis, le lancement au Royaume-Uni de l'offre "UtilityPlus™", un nouveau procédé de gestion de clientèle visant à améliorer la rentabilité des opérateurs et à faciliter leur diversification et des contrats d'importance avec EDF-GDF, Scottish Power, et le groupe Vivendi.

oOo

L'approche sectorielle des quatre Global Market Units est complétée par celle des quatre Centres d'Excellence ("Enhanced Sectors") :

## Transport & Tourisme

Le marché du Transport & Tourisme représente aujourd'hui selon le World Travel and Transport Council, 4 % du PIB des pays européens et 7 % du PIB des U.S.A. Il devrait peser environ 11 % du PIB mondial d'ici 10 ans.

Sur ce marché en forte croissance, le Centre d'Excellence Transport & Tourisme du Groupe Cap Gemini a assisté et conseillé plus de 150 organisations de par le monde. Il vise une situation de leadership sur le transport ferroviaire. Son chiffre d'affaires a progressé de 41 % en 1998, notamment grâce aux contrats signés avec Virgin Trains, Groupe CAT, Europcar, Transavia et Autokontroll.

## Grande Distribution – CPRD ("Consumers Products Retail & Distribution")

Ce Centre d'Excellence, qui coordonne pour le Groupe les efforts dans les domaines de la distribution de gros et de détail des produits de consommation, a vu son chiffre d'affaires progresser de 24 % en 1998, et compte parmi ses clients des noms prestigieux tels que McDonalds, Procter & Gamble, Danzas ou Nedlloyd Unitrans.

L'essor de l'activité Gestion de la Relation Clients devrait contribuer à la croissance soutenue dans ce secteur dans les prochaines années.

## Finance

Le secteur bancaire vit une révolution qui transformera en profondeur les structures concurrentielles, autour des axes que sont la "banque virtuelle" ou le multimédia. De tout temps, la stratégie bancaire visait à gérer de manière créative les trois variables suivantes : les clients, les produits et les circuits de distribution. De nos jours, le succès passe par une stratégie de gestion de relation clients de qualité, qui permette d'établir rapidement les priorités parmi les services qu'elle peut apporter à chaque client particulier.

Le Centre d'Excellence Finance du Groupe est en mesure d'aider ses clients bancaires à redéfinir leur stratégie et à la mettre en œuvre dans les meilleures conditions. Il a vu son chiffre d'affaires progresser de 30 % en 1998, et peut notamment mettre à son actif une remarquable contribution au passage réussi de ses clients à l'euro au 1er janvier 1999.

## Automobile

Mis en place courant 1998, le Centre d'Excellence "Automotive Enhanced Sector" adapte et déploie les offres de services du Groupe dans le secteur automobile, secteur dans lequel le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 33 %.

L'activité du Groupe devrait être soutenue dans ce secteur dans les prochaines années, au vu notamment du succès rencontré par les offres ISCM, CRM et le commerce électronique.

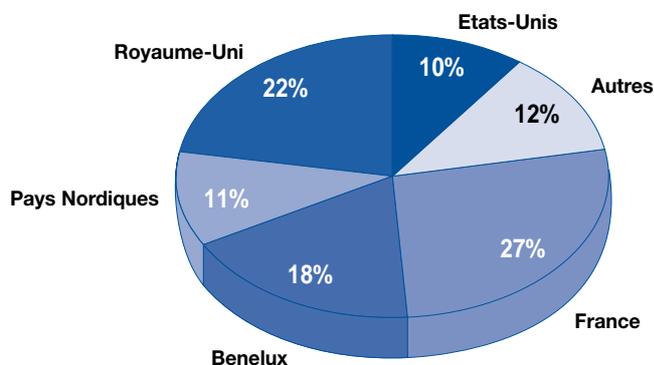
## 3. Le Groupe et les Hommes

Dans un métier de service, le succès repose essentiellement sur la qualité des hommes et il n'est donc pas surprenant que le Groupe attache une attention toute particulière à attirer et conserver les meilleurs talents.

L'Université Cap Gemini, créée en 1991 pour assurer la formation en interne des collaborateurs du Groupe, est une pièce maîtresse de la stratégie d'internationalisation du Groupe : en favorisant les rencontres entre des collaborateurs originaires de différents pays, elle ouvre la voie aux échanges transnationaux et facilite la création de réseaux coopératifs qui permettent une meilleure utilisation du savoir-faire dans de nombreux domaines. En 1998, l'Université Cap Gemini a assuré 20 000 journées/homme de formation. Au nombre de ses programmes, on peut citer d'une part "Discovery", destiné à donner aux nouveaux venus un aperçu global du Groupe Cap Gemini (éventail de services, domaines de compétences, possibilités de carrière...) et d'autre part "International Business School", programme qui offre aux cadres à haut potentiel du Groupe l'occasion de développer leurs compétences-clés.

Année	Effectif moyen	Effectif fin d'année
1994	19 001	19 823
1995	20 477	22 079
1996	23 934	25 950
1997	28 059	31 094
1998	34 606	38 341

La répartition des effectifs par pays au 31 décembre 1998 (38 341 collaborateurs) est la suivante :



## 4. Politique d'investissement

Parmi les grands pays consommateurs de services informatiques, les Etats-Unis et l'Allemagne sont ceux où le Groupe Cap Gemini a une part insuffisante :

- en Allemagne, depuis la cession en août 1997 de la participation de 19,6 % que Cap Gemini détenait dans debis SystemHaus (filiale commune avec le Groupe Daimler-Benz), le Groupe est représenté par environ 700 consultants et informaticiens dont une grande partie sont dans la structure de Gemini Consulting ;
- aux Etats-Unis, le Groupe emploie aujourd'hui 4 000 personnes sur un marché qui représente plus de 40 % du marché mondial.

Le Groupe souhaite donc renforcer ses positions dans l'un ou l'autre de ces deux pays en nouant des alliances assorties ou non d'un lien financier et en procédant éventuellement à des acquisitions sous réserve qu'il s'agisse de sociétés en bonne santé présentant des synergies importantes avec Cap Gemini et susceptibles d'assimiler rapidement les principes et la culture du Groupe. Cela étant précisé, celui-ci ne s'interdit pas de procéder à des acquisitions dans d'autres pays où il lui semblerait utile ou opportun de renforcer ses positions.

### Innovation

Dans l'environnement très concurrentiel dans lequel évolue le Groupe, l'innovation est vitale car source de croissance et de différenciation vis-à-vis de la concurrence.

Elle suppose d'élever en permanence le niveau de compétence des collaborateurs du Groupe (ce qui passe par des investissements significatifs en terme de formation), mais également d'organiser un environnement propice à la créativité. A cet égard, les outils de capitalisation et de partage des connaissances (Internal Knowledge Management) développés au sein du Groupe constituent un apport considérable pour stimuler et organiser cette créativité.

Dans l'ensemble, les investissements en matière d'innovation représentent environ 5 % du chiffre d'affaires total des unités opérationnelles.

### Investissements récents

En 1997, Cap Gemini a acquis :

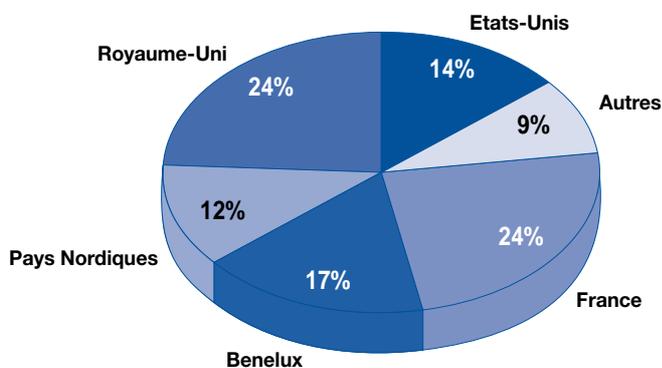
- les 51 % du Groupe Bossard qu'il ne détenait pas encore (la fusion opérationnelle avec les sociétés de Gemini Consulting est devenue effective au 1er janvier 1998) ;
- 51 % de la société portugaise Geslogica désormais dénommée Cap Gemini Portugal. Geslogica avait réalisé en 1997 un chiffre d'affaires d'environ 77 millions de francs et avait un effectif de 239 personnes au 31 décembre 1997 (contre 138 au moment de l'acquisition de cette participation).

En 1998, Cap Gemini a pris une participation d'environ 3 % dans la société Hagler-Bailly, société américaine cotée au Nasdaq depuis juillet 1997 et un des leaders de l'activité conseil dans le domaine des services d'utilité publique ("utilities" : énergie, eau et environnement) qui comptait 700 personnes au 1er septembre 1998.

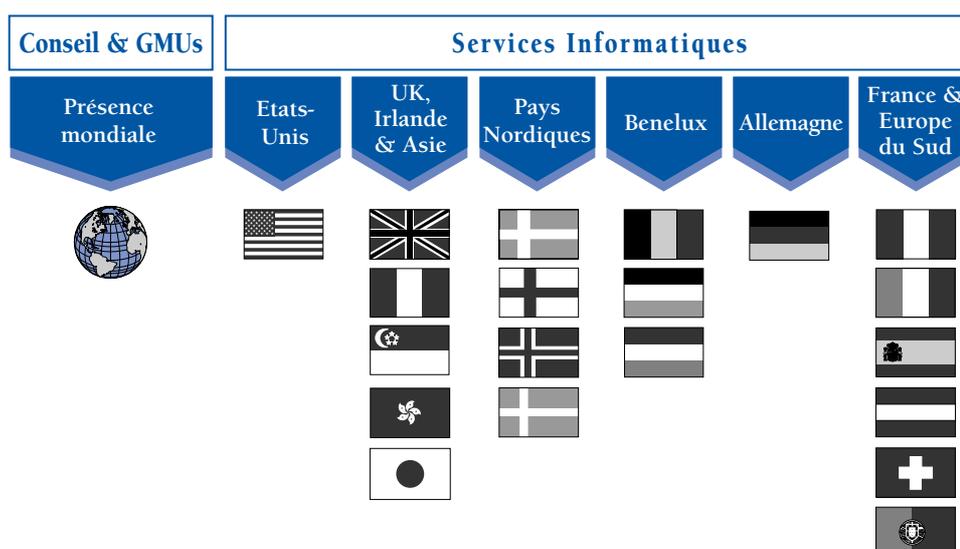
Parallèlement, Hagler-Bailly et Cap Gemini America ont créé une société commune à 50/50 destinée à apporter des solutions complètes aux acteurs du marché nord-américain du secteur des "utilities".

## 5. Activité des principales filiales et participations

La répartition par pays et toutes activités confondues du chiffre d'affaires 1998 (25 941 millions de francs) est la suivante :



La société mère Cap Gemini S.A. détient 100 % du capital de ses filiales (à l'exception de Cap Gemini NV (Benelux) détenue à 56 %), regroupées en 7 grandes unités opérationnelles :



Les principales filiales du Groupe Cap Gemini sont les suivantes :

- **Cap Gemini America**, qui a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 3 334 millions de francs et dispose de 30 implantations sur le territoire des Etats-Unis.
- **Cap Gemini UK**, dont le chiffre d'affaires 1998 a été de 6 056 millions de francs. Elle abrite les GMUs Sciences de la Vie et Assurance et a pris, à compter du 1er janvier 1998, la responsabilité des activités du Groupe dans le Sud-Est asiatique.
- **Cap Gemini AB** est la holding détenant les filiales des pays nordiques (Suède, Norvège, Danemark et Finlande). Cette région a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 3 030 millions de francs.
- **Cap Gemini NV** (Benelux) est la seule filiale du Groupe cotée en Bourse (Amsterdam). Cap Gemini en détient 56 %. Son chiffre d'affaires s'est établi à 4 294 millions de francs en 1998.
- **Cap Gemini France** regroupe depuis le 1er janvier 1997 l'ensemble des sociétés de services informatiques françaises, abrite la GMU "Utilities" et a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 4 704 millions de francs.
- **Gemini Consulting** : l'ensemble des filiales opérationnelles spécialisées dans le conseil en management a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 3 388 millions de francs. Ces filiales sont implantées principalement aux Etats-Unis et en Europe (France, UK, Allemagne, Suède, Norvège, Espagne, Italie...)

Outre les sociétés opérationnelles ci-dessus, Cap Gemini détient 100 % du capital de deux sociétés civiles immobilières qui possèdent l'une les locaux abritant le siège social, l'autre les installations de l'Université Cap Gemini, centre de formation international situé à Behoust dans la Région Ouest de Paris.

## 6. Cap Gemini et l'euro

Le 1er janvier 1999, l'euro est né. Cap Gemini est fier d'avoir contribué, auprès de nombreux clients à travers l'Europe, à la réussite des opérations, lourdes et complexes, qui ont permis cet événement. La plupart des projets avaient débuté en 1997 et, dans les plus grandes banques, avaient mobilisé des dizaines voire des centaines de personnes. Pour beaucoup de clients, c'était le premier programme de changement de cette envergure, associant banquiers et informaticiens.

La route est longue, jusqu'à l'introduction des pièces et billets en euros, qui marquera pour le grand public le véritable changement. Deux jalons importants : début 2000, mais aussi début janvier 2001, date choisie par la majorité des grandes entreprises européennes pour convertir leur comptabilité en euros ; les banques que Cap Gemini a aidées à franchir le premier obstacle savent la somme de travail nécessaire pour y réussir : il est déjà temps de préparer l'échéance 2001.

Depuis le 1er janvier 1999, les actions Cap Gemini S.A. sont cotées en euros et la Société établit sa comptabilité en euros. Dans un souci de cohérence, le Directoire propose à l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 1999 de convertir le capital social en euros et d'élever à 8 euros la valeur nominale des actions de la Société au moyen d'une augmentation de capital par incorporation de primes d'émission.

Les 4 pages suivantes permettront à nos actionnaires et lecteurs de se familiariser un peu plus avec une monnaie que beaucoup ne rencontrent encore qu'en lisant des relevés de banque ou en consultant des cours de bourse.

## Comptes de résultats consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1996, 1997 et 1998

(en millions d'euros) (*)	1996		1997		1998	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 259</b>	<b>100,0</b>	<b>3 076</b>	<b>100,0</b>	<b>3 955</b>	<b>100,0</b>
Coût des services rendus	1 593	70,5	2 111	68,7	2 678	67,7
Frais commerciaux, généraux et administratifs	507	22,5	715	23,2	871	22,0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>159</b>	<b>7,0</b>	<b>250</b>	<b>8,1</b>	<b>406</b>	<b>10,3</b>
Frais financiers (net)	(33)	(1,4)	(29)	(0,9)	(2)	-
Autres produits et charges (net)	9	0,4	32	1,1	5	0,1
<b>Résultat avant impôts des sociétés intégrées</b>	<b>135</b>	<b>6,0</b>	<b>253</b>	<b>8,2</b>	<b>409</b>	<b>10,4</b>
Impôts	(45)	(2,0)	(88)	(2,9)	(155)	(4,0)
<b>Résultat net des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>90</b>	<b>4,0</b>	<b>165</b>	<b>5,4</b>	<b>254</b>	<b>6,4</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	(4)	(0,2)	5	0,1	(2)	-
Intérêts minoritaires	(20)	(0,9)	(25)	(0,8)	(34)	(0,9)
<b>Résultat net (part du Groupe) avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>66</b>	<b>2,9</b>	<b>145</b>	<b>4,7</b>	<b>218</b>	<b>5,5</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(23)	(1,0)	(29)	(0,9)	(30)	(0,7)
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>43</b>	<b>1,9</b>	<b>116</b>	<b>3,8</b>	<b>188</b>	<b>4,8</b>

Par action	1996	1997	1998
Nombre moyen d'actions	57 307 177	60 763 497	66 163 937
Nombre d'obligations convertibles 1990	78 671	-	-
Nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions	1 433 403	3 094 112	4 918 336
<b>Nombre moyen d'actions retraité</b>	<b>58 819 251</b>	<b>63 857 609</b>	<b>71 082 273</b>
Résultat net (part du Groupe)	43	116	188
Produits financiers sur obligations 1990	-	-	-
<b>Résultat net retraité (part du Groupe)</b>	<b>43</b>	<b>116</b>	<b>188</b>
<b>Résultat net dilué (en euros)</b>	<b>0,73</b>	<b>1,82</b>	<b>2,65</b>
Nombre d'actions au 31 décembre	60 356 666	61 198 877	69 130 658
<b>Résultat net (en euros)</b>	<b>0,71</b>	<b>1,90</b>	<b>2,73</b>

(\*) 1 euro = 6,55957 francs.

Le résultat net du Groupe après amortissement des écarts d'acquisition mais avant intérêts minoritaires ressort à 222 millions d'euros pour 1998, soit 5,6 % du chiffre d'affaires contre respectivement 141 millions d'euros et 4,6 % en 1997, et 63 millions d'euros et 2,8 % en 1996.

## Bilans consolidés aux 31 décembre 1996, 1997 et 1998

(en millions d'euros) (*)	1996	1997	1998
<b>Actif</b>			
Immobilisations incorporelles	1 321	1 333	1 281
Immobilisations corporelles	234	307	298
Immobilisations financières	83	35	44
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>1 638</b>	<b>1 675</b>	<b>1 623</b>
Créances d'exploitation (net)	676	809	941
Créances diverses	83	97	106
Créances financières et placements à court terme	211	204	879
Banques	79	146	139
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1 049</b>	<b>1 256</b>	<b>2 065</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 687</b>	<b>2 931</b>	<b>3 688</b>
Engagements reçus	12	9	2
<b>Passif</b>			
Capital social	368	373	422
Primes d'émission et d'apport	690	705	1 242
Réserves	156	329	408
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 214</b>	<b>1 407</b>	<b>2 072</b>
Intérêts minoritaires	148	158	176
<b>Situation nette de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 362</b>	<b>1 565</b>	<b>2 248</b>
Dettes financières à long terme	608	476	192
Provisions et autres passifs à long terme	61	75	86
<b>Total des passifs à long terme</b>	<b>669</b>	<b>551</b>	<b>278</b>
Dettes financières à court terme	143	123	249
Dettes d'exploitation (net)	475	630	774
Dettes diverses	38	62	139
<b>Total des passifs à court terme</b>	<b>656</b>	<b>815</b>	<b>1 162</b>
<b>Total du passif</b>	<b>2 687</b>	<b>2 931</b>	<b>3 688</b>
Engagements donnés	401	422	553
<b>Trésorerie nette / (endettement net)</b>	<b>(461)</b>	<b>(249)</b>	<b>577</b>

(\*) 1 euro = 6,55957 francs.

## Tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1996, 1997 et 1998

(en millions d'euros) (*)	1996	1997	1998
<b>Flux d'exploitation</b>			
<b>Résultat avant impôts des sociétés intégrées</b>	<b>135</b>	<b>253</b>	<b>409</b>
Éléments de rapprochement avec la capacité d'autofinancement :			
Amortissements	51	75	82
Provisions	20	13	6
Plus-values sur cessions d'immobilisations	(13)	(38)	(4)
Autres éléments	(8)	(32)	2
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>185</b>	<b>271</b>	<b>495</b>
Créances d'exploitation (net)	(88)	(70)	(156)
Dettes d'exploitation (net)	8	24	37
Créances et dettes diverses	(13)	41	35
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(93)</b>	<b>(5)</b>	<b>(84)</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>92</b>	<b>266</b>	<b>411</b>
<b>Flux d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(90)	(94)	(131)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	15	32
	(87)	(79)	(99)
Acquisitions d'immobilisations financières	(7)	(78)	(16)
Produits de cessions d'immobilisations financières	41	167	3
	34	89	(13)
<b>Flux de trésorerie d'investissements</b>	<b>(53)</b>	<b>10</b>	<b>(112)</b>
<b>Flux de capitaux</b>			
Augmentations de capital (dont exercice de stock-options)	4	20	585
Minoritaires sur augmentations de capital des filiales	8	3	7
Dividendes (versés)/reçus	(11)	(33)	(53)
<b>Flux de trésorerie de capitaux</b>	<b>1</b>	<b>(10)</b>	<b>539</b>
<b>Flux de trésorerie de l'exercice à structure courante hors variation des dettes financières</b>	<b>40</b>	<b>266</b>	<b>838</b>
<b>Trésorerie nette / (endettement net) en début d'exercice</b>	<b>(409)</b>	<b>(461)</b>	<b>(249)</b>
Variation des dettes financières	129	232	157
Variation des créances financières, placements à court terme et banques	(89)	34	681
<b>Flux de trésorerie de l'exercice à structure courante hors variation des dettes financières</b>	<b>40</b>	<b>266</b>	<b>838</b>
Incidence des variations de taux de change sur l'endettement net	(1)	(13)	(12)
Trésorerie nette / (endettement net) des sociétés acquises ou cédées durant l'exercice	(91)	(41)	-
<b>Trésorerie nette / (endettement net) en fin d'exercice</b>	<b>(461)</b>	<b>(249)</b>	<b>577</b>

(\*) 1 euro = 6,55957 francs.

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros) (*)	Nombre d'actions (nominal 40 F)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Capitaux propres du Groupe
<b>Au 1er janvier 1996</b>	<b>53 073 228</b>	<b>324</b>	<b>525</b>	<b>42</b>	<b>892</b>
Augmentations de capital :					
- par fusion des sociétés Sogeti et Skip	7 106 993	43	162	17	222
- par conversion de bons de souscription	30	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	41	-	-	-	-
- par levée d'options	176 374	1	3	-	4
Réserve de conversion	-	-	-	54	54
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	43	43
<b>Au 31 décembre 1996</b>	<b>60 356 666</b>	<b>368</b>	<b>690</b>	<b>156</b>	<b>1 214</b>
Augmentations de capital :					
- par conversion d'obligations	168	-	-	-	-
- par levée d'options	842 043	5	15	-	20
Dividendes distribués	-	-	-	(19)	(19)
Réserve de conversion	-	-	-	76	76
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	116	116
<b>Au 31 décembre 1997</b>	<b>61 198 877</b>	<b>373</b>	<b>705</b>	<b>329</b>	<b>1 407</b>
Augmentations de capital :					
- par levée d'options	1 108 040	7	18	-	25
- en numéraire	6 823 741	42	531	-	573
Frais liés à l'augmentation de capital	-	-	(12)	-	(12)
Dividendes distribués	-	-	-	(33)	(33)
Réserve de conversion	-	-	-	(76)	(76)
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	188	188
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>69 130 658</b>	<b>422</b>	<b>1 242</b>	<b>408</b>	<b>2 072</b>

(\*) 1 euro = 6,55957 francs.

Il n'avait été distribué en 1996 aucun dividende au titre de l'exercice 1995 qui s'était soldé par un résultat net part du Groupe de 8 millions d'euros.

# Cap Gemini et la Bourse

---

Au 31 décembre 1998, le capital de la Société était composé de 69 130 658 actions (code Sicovam : 12533) cotées au Premier Marché de la Bourse de Paris, en augmentation d'une année sur l'autre de 7 931 781 actions dont 6 823 741 émises à l'occasion de l'augmentation de capital d'avril 1998 et le solde par exercice d'options de souscription. La part du capital détenu par le public (essentiellement des actionnaires institutionnels) est passée de 54 % à 60 %.

L'action Cap Gemini est rentrée le 13 février 1998 dans la composition de l'indice CAC 40 (elle en avait déjà fait partie du 3 août 1988 au 17 novembre 1993) et ultérieurement dans les indices européens Dow Jones STOXX et Dow Jones Euro STOXX. Pendant l'exercice 1998, son cours est passé de 493,50 francs (75,2 euros) à 897 francs (136,7 euros), soit une augmentation de 81,8 %, alors que, pendant le même temps, l'indice CAC 40 a augmenté de 31,5 %.

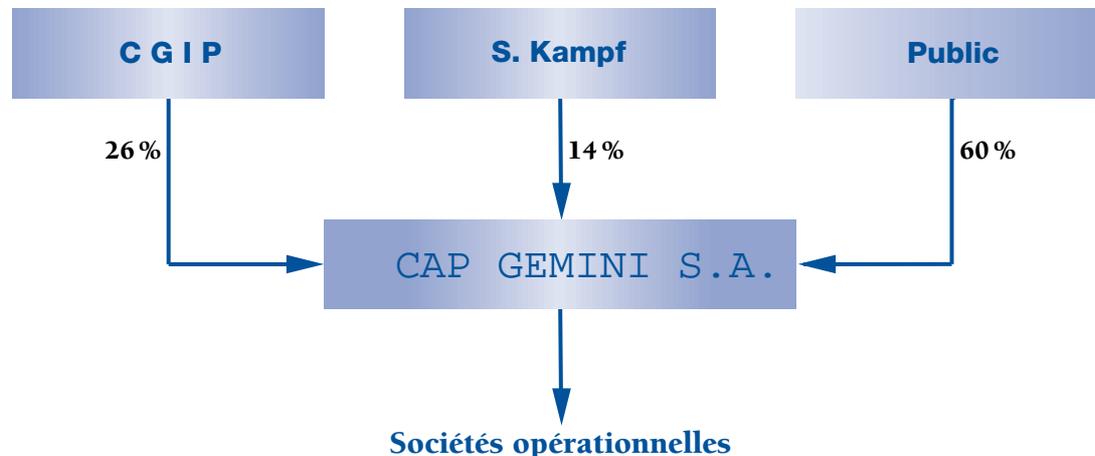
Le volume moyen des transactions constatées chaque jour sur les actions Cap Gemini s'est établi en 1998 à un peu plus de 1 % du total des capitaux échangés sur le marché de Paris.

La dernière cotation de l'obligation "Cap Gemini 8,6 % 1994-1999" en 1998 a été de 103,3 % contre 107,3 % au 31 décembre 1997, baisse qui traduit la réduction de la valeur actuarielle de cet emprunt remboursable au pair le 19 décembre 1999 (4 583 obligations échangées au cours de l'année 1998).

## Répartition du Capital

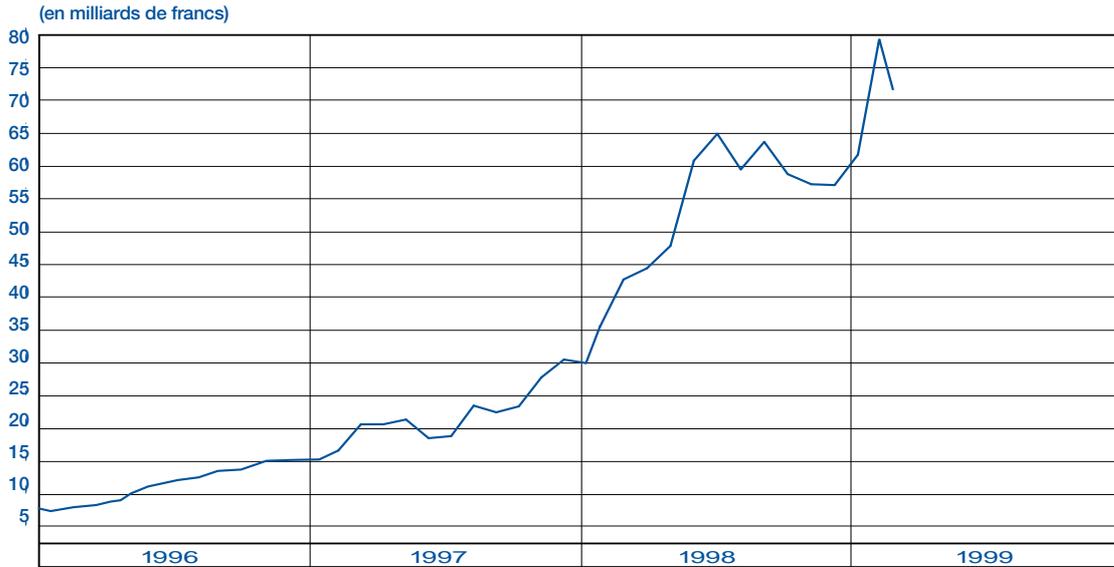
---

après l'augmentation de capital d'avril 1998 (\*) et la cession par la CGIP  
en juillet 1998 de 2,2 millions d'actions

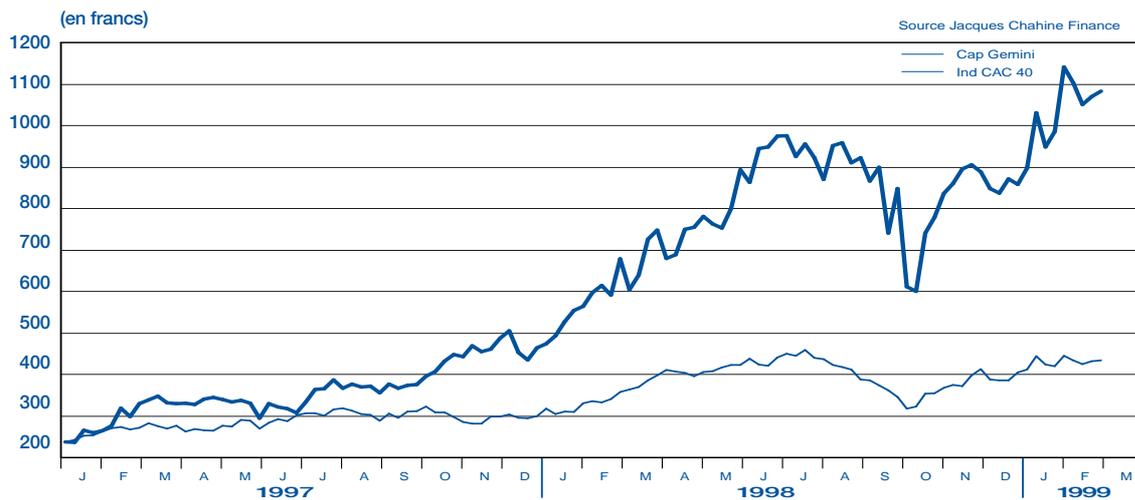


(\*) à laquelle S. Kampf n'a pas participé.

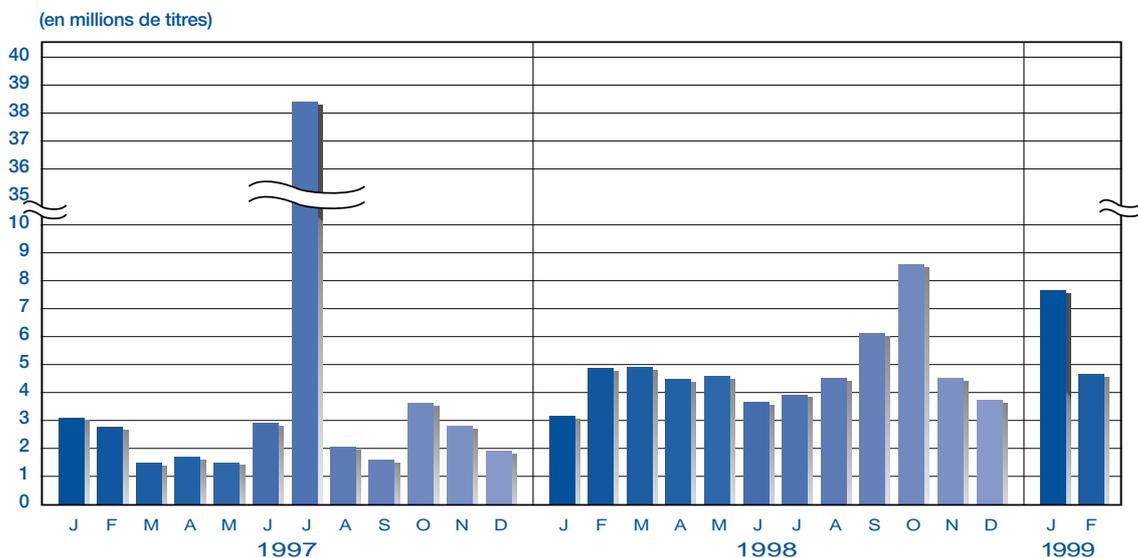
## Capitalisation boursière du 2 janvier 1996 au 26 février 1999



## Cours de l'action du 3 janvier 1997 au 26 février 1999



## Nombre de transactions par mois de janvier 1997 à février 1999



## Marché de l'action

L'analyse des transactions sur les 18 derniers mois est reprise ci-après :

Mois	Nombre de Séances	Cours cotés en euros			Volume des Transactions		
		+ haut	moyen (clôture)	+ bas	Nombre de Titres		Capitaux (millions d'euros)
					total	moyen (quotidien)	
Septembre 97	22	59,91 58,11 (*)	58,82	56,25 54,56 (*)	1 572 939	71 497	92,5
Octobre 97	23	73,48 71,27 (*)	66,96	58,39 56,63 (*)	3 617 630	157 288	243,3
Novembre 97	18	79,27 76,89 (*)	73,93	69,36 67,27 (*)	2 786 134	154 785	205,9
Décembre 97	22	82,02 79,55 (*)	73,75	67,84 65,79 (*)	1 911 961	86 907	141,0
Janvier 98	21	89,64 86,94 (*)	81,51	73,63 71,41 (*)	3 172 715	151 082	261,0
Février 98	20	108,39 105,13 (*)	95,25	87,81 85,17 (*)	4 884 224	244 211	472,0
Mars 98	22	120,80	103,56	89,16	4 923 029	223 774	515,3
Avril 98	20	121,04	111,27	99,70	4 494 904	224 745	497,9
Mai 98	18	139,64	120,79	113,12	4 611 882	256 216	568,0
Juin 98	21	152,45	141,33	129,58	3 677 221	175 106	518,2
Juillet 98	21	150,62	143,22	131,11	3 935 607	187 410	565,7
Août 98	21	155,04	141,45	124,70	4 532 508	215 834	635,2
Septembre 98	22	151,53	131,56	102,90	6 143 629	279 256	802,8
Octobre 98	22	132,63	109,49	84,00	8 605 868	436 630	903,9
Novembre 98	20	140,86	134,28	126,84	4 516 025	225 801	108,3
Décembre 98	20	138,58	129,82	121,35	3 733 142	186 657	479,1
Janvier 99	20	173,79	151,49	126,60	7 576 031	378 802	1 132,0
Février 99	20	174,80	163,03	150,00	4 630 051	231 503	749,0

Source : Société des Bourses Françaises.

(\*) cours ajustés à la suite de l'augmentation de capital réalisée en avril 1998.

## Dividendes

Exercice clos le 31 décembre	Distribution (en millions de francs)	Nombre d'actions	Dividende	Avoir Fiscal	Revenu Global
1993	-	42 431 755	-	-	-
1994	-	53 068 478	-	-	-
1995	-	53 073 228	-	-	-
1996	121	60 356 666	2 francs	1 franc	3 francs
1997	214	61 198 877	3,50 francs	1,75 franc	5,25 francs
1998	380 (*)	69 130 658	5,50 francs (*)	2,75 francs (a)	8,25 francs (b)

(\*) proposition soumise à l'Assemblée Générale du 22 avril 1999.

(a) et (b) : à noter qu'aux termes de la Loi de Finances pour 1999, l'avoir fiscal demeure fixé à 50 % du montant distribué si le crédit d'impôt est susceptible d'être utilisé par une personne physique ou par une société bénéficiant du régime mère-fille visé à l'article 145 du Code Général des Impôts, mais a été réduit à 45 % dans les autres cas.

## Prescription du dividende

Les dividendes se prescrivent dans un délai de cinq ans ; passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

# Rapport de Gestion présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 22 avril 1999

L'exercice 1998 s'est traduit pour le Groupe par d'excellentes performances :

- son chiffre d'affaires a augmenté de 28,6 % par le seul effet de la croissance organique (influence négligeable des variations de taux de change et des changements de périmètre),
- sa marge opérationnelle s'est améliorée de 2,2 points,
- son résultat net s'établit à 1 237 millions de francs (188 millions d'euros), en croissance de 62 % sur celui de 1997,
- sa situation nette (14,7 milliards de francs, soit 2,2 milliards d'euros), représente maintenant 138,5 % de l'actif immobilisé et 60 % du total du bilan,
- sa trésorerie nette au 31 décembre est de 3,8 milliards de francs (pratiquement égale au produit de l'augmentation de capital d'avril 1998) contre une trésorerie négative de plus de 1,6 milliard un an plus tôt.

Ces performances se sont inscrites dans un contexte économique favorable dans tous les pays où le Groupe opère. En effet, en 1998, le produit intérieur brut y a crû dans des proportions notables (avec toutefois en Europe une inflexion sensible au 4<sup>ème</sup> trimestre), comme le montre le tableau ci-après :

Evolution du Produit Intérieur Brut annualisée ( en %)	1997	Trimestres de 1998				1998
		T1	T2	T3	T4	
• Zone Euro	2,5	3,3	2,1	2,5	0,7	2,9
• Royaume-Uni	3,5	1,9	2,0	1,6	0,6	2,5
• Etats-Unis d'Amérique	3,9	5,5	1,8	3,7	5,6	3,9

Sources : Deutsche Morgan Grenfell et PricewaterhouseCoopers.

Dans ces pays, les marchés du conseil en management et des services informatiques ont continué à se développer à un rythme soutenu, de l'ordre de 15 % (en France par exemple, cette croissance est estimée à 18 %), sous l'influence de "moteurs de croissance" tels que les nouvelles technologies, les progiciels de gestion intégrée, les investissements rendus nécessaires par le passage à l'euro et plus généralement l'emploi des moyens informatiques pour accélérer dans l'entreprise la prise et la mise en œuvre des décisions stratégiques.

Dans cet environnement favorable, Cap Gemini a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à celle du marché. Nos clients, pour jouer plus efficacement leur rôle dans ce que les anglo-saxons appellent la "network economy", ont fait largement appel aux services du Groupe dont la qualité s'appuie sur la convergence entre le conseil et l'informatique, la capacité d'apporter une réponse globale aux besoins de nombreuses branches d'activités, l'expérience en matière de gestion internationale des compétences ou encore la création de nouvelles offres définies en collaboration avec eux. Nous avons naturellement examiné avec eux les contraintes relatives au passage à l'an 2000 et élaboré ensemble des solutions concrètes à ces problèmes. Il convient de préciser à ce sujet que le Groupe n'est engagé dans aucun litige significatif qui nécessiterait une mention spécifique dans nos états financiers et que des actions ont été entreprises en son sein pour sensibiliser toutes les unités opérationnelles à ces contraintes.

L'année a été marquée également par une forte croissance des effectifs (7 247 personnes de plus d'un 31 décembre à l'autre) grâce à une politique active de recrutement de jeunes diplômés et de professionnels plus confirmés qui a fait du Groupe un des grands créateurs d'emplois en Europe.

Enfin, le Groupe a créé au cours de l'année 1998 une nouvelle "Global Market Unit" dans le domaine des "Utilities" (énergie, eau et environnement), secteur en forte croissance, en raison de l'importante vague de privatisations qui le touche tant en Europe qu'aux Etats-Unis. En ce qui concerne l'Amérique du Nord, cette entité s'appuie notamment sur les compétences de la société américaine Hagler-Bailly avec laquelle nous avons créé en juillet 1998 une joint venture destinée à offrir aux clients américains l'expérience conjointe des deux entreprises dans ce secteur promis à de larges développements.

## 1. Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe Cap Gemini

---

Rappelons tout d'abord que les chiffres concernant les 12 mois de 1998 sont tout à fait comparables à ceux de 1997 et ceci pour deux raisons : la première est que le périmètre du Groupe n'a pas varié de manière significative au cours de l'exercice 1998, la seconde est que les variations de change, importantes au cours des 6 premiers mois, se sont annulées au second semestre du fait de la force relative des monnaies de la zone euro face à la livre sterling et au dollar américain pendant cette période.

### Le compte de résultat consolidé du Groupe

- Le chiffre d'affaires (25 941 millions de francs ou 3 955 millions d'euros) est en progression de 28,6 %, croissance organique la plus forte enregistrée depuis 1983. Dans toutes les régions où le Groupe opère, cette croissance est largement supérieure à celle du marché, avec de très belles performances comme au Royaume-Uni (+ 48 %) ou en France (+ 32 %).
- L'amélioration de la marge opérationnelle n'a pas été freinée, bien au contraire, par cette croissance du chiffre d'affaires, puisqu'elle s'établit à 10,3 %, soit 2,2 points au-dessus de celle enregistrée l'an dernier. Ceci permet au résultat d'exploitation d'atteindre 2 664 millions de francs (406 millions d'euros) soit une progression de 63 % sur celui de 1997, et deux fois et demie celui de 1996. Il est à noter que les coûts entraînés par le passage à l'an 2000 de nos systèmes internes sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur engagement mais aussi que, compte tenu de la nature de nos activités, ils ne représentent pas un poids significatif. Dans les services rendus à nos clients, les coûts afférents à ce passage sont considérés comme partie intégrante des projets et donc inclus dans les estimations du coût total de ces projets suivant la procédure normale utilisée par le Groupe pour la reconnaissance des revenus et des marges.
- Les frais financiers sont voisins de zéro, grâce à l'amélioration de la trésorerie opérationnelle et au produit du placement des sommes provenant de l'augmentation de capital d'avril 1998 dont le succès a permis de mesurer le degré de confiance des actionnaires.
- Les autres produits et charges représentent une somme de petites opérations, notamment la cession de participations ou la fermeture de bureaux dans des régions où le Groupe ne souhaite pas se développer.
- La charge d'impôts est, bien évidemment, en forte croissance, mais les 1 020 millions de francs d'impôts payés représentent globalement un taux effectif d'impôts (hors opérations exceptionnelles) de 38,0 % légèrement inférieur à celui de 1997 calculé dans les mêmes conditions (39,5 %).
- Le résultat des sociétés mises en équivalence ne comprend plus celui de notre participation dans debis SystemHaus cédée en août 1997 et devient donc tout à fait marginal.
- Les intérêts minoritaires (en croissance de 35 % à 222 millions de francs) reflètent la bonne santé de notre filiale Cap Gemini NV, société cotée en Bourse d'Amsterdam et dont nous détenons un peu plus de 56 % du capital.
- Les amortissements d'écarts d'acquisition sont du même ordre que ceux constatés en 1997, aucune acquisition ou cession notable n'ayant eu lieu en 1998.
- Le résultat net, à 1 237 millions de francs, représente 4,8 % du chiffre d'affaires total. Il est en hausse de 62 % sur celui de 1997 (qui comprenait 200 millions de plus-value de cession). Par action, il est proche de 18 francs, que l'on raisonne sur le capital au 31 décembre 1998 ou sur le nombre moyen d'actions, ce qui représente le plus fort bénéfice par action (ajusté) depuis que le Groupe est coté.

### Le bilan consolidé du Groupe

Le principal événement qui concerne le bilan est l'augmentation de capital de 3 753 millions de francs (572 millions d'euros) réalisée en avril 1998 et dont nous avons annoncé le principe l'an dernier dans ce même rapport. Cette émission a rencontré un succès remarquable en particulier quant au taux de suivi des actionnaires composant le public (plus des ¾ ont souscrit à de nouvelles actions).

Cette émission avait principalement pour but de préparer de nouvelles acquisitions dans des régions ou des secteurs où le Groupe souhaite renforcer ses positions, mais les prix pratiqués sur les marchés (représentant toujours plusieurs années de chiffre d'affaires) et les possibilités de s'introduire en Bourse mises à la portée des vendeurs potentiels (notamment en Allemagne) n'ont pas permis de mener à leur terme les nombreuses négociations engagées dans ce but. L'actif immobilisé ne varie donc que de l'incidence de la dotation aux amortissements, notamment ceux des écarts d'acquisition.

- Les créances d'exploitation (6 170 millions de francs), comprennent 5 727 millions de francs de comptes clients (contre 4 825 l'an dernier) soit une augmentation de 18,7 % comparable à une augmentation de 28,6 % du chiffre d'affaires. Ils représentent 81 jours du chiffre d'affaires annuel contre 87 jours en 97 (et 99 jours l'année précédente). Ceci est le résultat de la politique plus stricte suivie en matière de gestion des créances clients menée depuis plusieurs années et se confirme dans le niveau du flux de trésorerie d'exploitation qui, d'une année sur l'autre, passe de 1 748 millions à 2 699 millions de francs (411 millions d'euros).

- La trésorerie nette représente 3 787 millions de francs (577 millions d'euros) et elle est à peu près égale au montant de l'augmentation de capital, ce qui montre que la trésorerie dégagée pendant l'exercice a comblé la totalité de la dette nette existant au 31 décembre 1997, soit 1 635 millions de francs. Cette trésorerie nette s'analyse ainsi (en millions de francs) :

(au 31 décembre)	1996	1997	1998
Créances financières et placements	1 385	1 339	5 767
+ Banques (actif)	514	952	917
= Trésorerie disponible	1 899	2 291	6 684
- Banques (passif)	- 152	- 95	- 107
= Trésorerie courante	1 747	2 196	6 577
- Emprunts à long terme	- 3 989	- 3 120	- 1 259
- Emprunts à court terme	- 785	- 711	- 1 531
= Trésorerie nette / (endettement net) consolidé	- 3 027	- 1 635	3 787

L'amélioration de la trésorerie nette d'une année sur l'autre est donc de 5,4 milliards de francs (0,8 milliard d'euros) et s'explique par :

- la trésorerie générée par les opérations (nette des acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles nécessaires aux opérations) pour 2 milliards,
- l'augmentation de capital de 3,8 milliards,
- les dividendes et opérations d'investissements et de désinvestissements financiers pour le solde.

## 2. Commentaires sur les comptes sociaux de Cap Gemini

### Le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 657 millions de francs contre 438 millions l'an dernier et sont principalement composés de redevances (568 millions pour l'exercice 1998 contre 407 millions en 1997, soit une augmentation de 39,6 %, en ligne avec la progression de l'activité des filiales du Groupe). Après déduction de 186 millions de francs de charges d'exploitation (119 millions en 1997), le résultat d'exploitation s'établit à 471 millions de francs contre 319 millions en 1997.

Le résultat financier est bénéficiaire de 358 millions de francs contre une perte de 223 millions en 1997, soit une amélioration de 581 millions de francs due principalement à la comptabilisation de dividendes reçus de nos filiales anglaises, hollandaises et scandinaves.

Après un résultat exceptionnel positif de 11 millions de francs et une charge d'impôt de 162 millions de francs, le bénéfice net de l'exercice ressort à 678 millions de francs contre 592 millions de francs en 1997.

### Le bilan

Les capitaux propres de la Société passent de 8 889 millions de francs à 13 196 millions de francs, progression qui trouve principalement son origine dans l'augmentation de capital en numéraire réalisée en avril 1998 à hauteur de 3 750 millions de francs.

Les dettes financières s'élèvent à 2 481 millions de francs et comprennent :

- un emprunt obligataire de 995 millions de francs à échéance en décembre 1999,
- des tirages adossés à des lignes de crédit confirmées auprès de banques européennes, japonaise et canadienne pour un montant de 830 millions de francs,
- des prêts consentis par nos filiales pour un montant de 643 millions de francs.

Le total du bilan s'élève à 16 541 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 13 858 millions de francs au 31 décembre 1997, soit une augmentation de 2 683 millions de francs due principalement au placement en valeurs mobilières du produit de l'augmentation de capital.

## Affectation du résultat

Le bénéfice distribuable, constitué du bénéfice de l'exercice soit 677 727 912,80 francs (103 318 954,26 euros), augmenté du report à nouveau soit 4 307 916,00 francs (656 737,56 euros), s'élève à 682 035 828,80 francs (103 975 691,82 euros).

Le Directoire vous propose d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

• à la réserve légale, qui serait ainsi dotée entièrement (10 % du capital) .....	31 727 124,00 francs	(4 836 768,87 euros)
• à titre de dividende, un montant de 5,50 francs par action soit (pour les 69 130 658 actions composant le capital social au 31 décembre 1998) une somme totale de.....	380 218 619,00 francs	(57 963 954,80 euros)
• au poste "autres réserves".....	43 042 913,80 francs	(6 561 849,91 euros)
• au report à nouveau, le solde soit .....	227 047 172,00 francs	(34 613 118,24 euros)
	<hr/>	<hr/>
Ce qui fait bien au total .....	682 035 828,80 francs	(103 975 691,82 euros)

Cette affectation du bénéfice aura pour effet de porter le montant des "autres réserves" à 1 125 661 059,08 francs (171 605 922,20 euros).

Avec votre accord, la mise en paiement de ce dividende pourrait intervenir à compter d'une date que le Directoire propose de fixer au 23 avril 1999. A noter qu'aux termes de la Loi de Finances pour 1999, l'avoir fiscal attaché à cette distribution représente 50 % du dividende si le crédit d'impôt est susceptible d'être utilisé par une personne physique ou par une société bénéficiant du régime mère fille visé à l'article 145 du Code Général des Impôts, et 45 % dans les autres cas.

En application des dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à la distribution d'un dividende de 214 196 069,50 francs (3,50 francs plus avoir fiscal de 1,75 franc x 61 198 877 actions) au titre de l'exercice 1997, de 120 713 332 francs (2 francs plus avoir fiscal de 1 franc x 60 356 666 actions) au titre de l'exercice 1996 et qu'il n'avait été procédé à aucune distribution de dividende au titre de l'exercice 1995. Nous vous rappelons également qu'au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 mars 1967 faisant apparaître les résultats de la Société au cours de ses cinq derniers exercices.

Par ailleurs, il vous est proposé de fixer à 750 000 francs (114 337 euros) le montant total annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

## Informations sur le capital social et sa répartition

Au cours de l'exercice 1998, le capital social a été porté de 2 447 955 080 francs à 2 765 226 320 francs suite à :

- la création de 6 823 741 actions émises lors de l'augmentation de capital en numéraire d'avril 1998,
- la souscription de 1 108 040 actions par levées d'options de souscription d'actions.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 356-3 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le Directoire vous indique qu'à la date de clôture de l'exercice :

- la CGIP (Compagnie Générale d'Industrie et de Participations) possédait directement ou indirectement plus de 20 % des droits de vote aux Assemblées Générales de notre Société,
- Monsieur Serge Kampf possédait plus de 10 % des droits de vote aux Assemblées Générales de notre Société.

## Options de souscription d'actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 1996 a autorisé votre Directoire à consentir aux collaborateurs du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères – et ce, pendant un délai de 5 ans commençant à courir le 1er juin 1996 – des options donnant droit à la souscription de 6 millions d'actions de la Société. Cette autorisation est constitutive du quatrième plan de "stock-options".

Au cours de l'exercice 1998, le Directoire a continué à utiliser cette autorisation en allouant le 1er janvier 1998 et le 1er novembre 1998 à 438 collaborateurs du Groupe des options de souscription correspondant au total à 1 733 000 actions de la Société. Le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des cours cotés pendant les 20 séances de bourse précédant le jour où les options ont été consenties, soit 373,79 francs (cours ajusté à l'issue de l'augmentation de capital en numéraire d'avril 1998) par action le 1er janvier 1998, et 577 francs par action le 1er novembre 1998. Il est rappelé que, dans l'hypothèse d'une publication par la Société des Bourses Françaises d'un avis de recevabilité d'une Offre Publique d'Achat ou d'Echange portant sur les titres de la Société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourront, s'ils le souhaitent, lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties [ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)] sans attendre la fin des périodes de blocage imposées au moment de l'attribution.

A noter enfin qu'au cours de l'exercice écoulé, 631 855 actions ont été souscrites au titre du deuxième plan (étant rappelé que plus aucune action ne pouvait être souscrite au titre du premier plan dont la période de souscription a expiré le 1er novembre 1995), 391 995 au titre du troisième plan et 84 190 au titre du quatrième plan, soit au total 1 108 040 actions équivalant à 1,6 % du capital actuel.

### 3. Perspectives d'avenir

---

La croissance annoncée pour les deux marchés sur lesquels le Groupe opère (conseil en management et services informatiques) laisse augurer une période de développement continu de nos activités dans les années à venir. Au-delà des effets de rattrapage induits par les efforts consentis par les entreprises pour passer l'an 2000 et pour la conversion de leurs opérations en euros, la croissance viendra essentiellement :

- de l'interaction croissante des entreprises publiques et privées avec leurs clients et leurs fournisseurs,
- de la déréglementation et des privatisations,
- de l'augmentation du nombre des fusions entre groupes,
- du retard relatif de l'Europe sur les Etats-Unis en termes de dépenses informatiques, lesquelles ne représentent en moyenne pour les sociétés européennes que 2,7 % de leur chiffre d'affaires contre 3,9 % pour les sociétés américaines.

Le Groupe Cap Gemini veut profiter de cet environnement favorable pour continuer à :

- développer ses relations avec ses clients via les "Global Market Units" et une gestion plus personnalisée des comptes,
- utiliser la convergence entre informatique et conseil en management comme vecteur normal de ses activités,
- augmenter la valeur ajoutée de ses offres, en particulier dans la gestion de la chaîne logistique, le commerce électronique, la gestion des relations des entreprises avec leurs clients...
- améliorer sa capacité à fournir des services de haute qualité par la refonte de sa méthode Perform et par une meilleure gestion interne des connaissances accumulées depuis 30 ans.

Dans ce contexte, Cap Gemini devrait pouvoir réaliser en 1999 une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à celle de son marché et compte améliorer encore sa marge d'exploitation. Le Groupe entend aussi continuer à renforcer ses positions dans les 20 pays dans lesquels il a une présence significative et reste attentif aux opportunités d'acquisitions intéressantes qui peuvent se présenter.

# Rapport présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société du 22 avril 1999

---

## Conversion du capital en euros

---

- Depuis le 1er janvier 1999, les actions de Cap Gemini S.A. sont cotées en euros et la Société établit sa comptabilité en euros. Dans un souci de cohérence, il paraît souhaitable à votre Directoire que le capital social de la Société soit également converti en euros. Nous vous rappelons que pendant la période transitoire allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2001, c'est à l'Assemblée Générale Extraordinaire qu'il revient de décider le principe de la conversion du capital en euros. Le législateur a en effet écarté l'institution, pour cette conversion, d'une procédure simplifiée avec transfert de compétence aux organes de direction en stricte application de la règle "ni obligation, ni interdiction". Aussi, nous vous proposons aujourd'hui de décider d'exprimer en euros le montant du capital social au moyen de la conversion globale de celui-ci en euros puis de la conversion de la valeur nominale des actions qui le composent ; d'arrondir le montant de cette valeur nominale au nombre entier d'euros immédiatement supérieur, soit 7 euros, et de procéder en conséquence à une augmentation du capital social de 62 358 571,08 euros en prélevant cette somme (409 045 412,10 francs) sur les primes d'émission. A la suite de quoi, le capital social s'élèverait à 483 914 606 euros divisé en 69 130 658 actions de 7 euros de nominal chacune.

Enfin, en vue de faciliter d'éventuelles opérations ultérieures sur le nominal du titre (division par 2, par exemple) qui pourraient s'avérer opportunes afin de rendre le titre moins "lourd", votre Directoire vous propose également de décider de porter de 7 à 8 euros la valeur nominale des actions de la Société en procédant à une deuxième augmentation de capital social d'un montant de 69 130 658 euros en prélevant cette somme (453 467 390,30 francs) sur les primes d'émission. Le capital social correspondant au nombre d'actions existant au 1er janvier 1999 s'élèverait en conséquence à 553 045 264 euros divisé en 69 130 658 actions de 8 euros de nominal chacune, les actions créées depuis cette date ayant également un nominal de 8 euros.

Tel est l'objet de la **septième résolution**.

## Autorisations financières

---

- Nous vous rappelons tout d'abord que vous avez autorisé votre Directoire – par l'adoption de la vingt-septième résolution à caractère extraordinaire soumise au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 1996 qui a reporté sur le Directoire l'autorisation précédemment conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 1994 – à émettre, en France ou à l'étranger, des obligations à concurrence d'un montant nominal maximum de 4 milliards de francs ou de la contre-valeur de ce montant et que le Conseil d'Administration a déjà fait usage une fois de cette autorisation en procédant, le 24 novembre 1994, à l'émission d'un emprunt d'un montant nominal de 995 millions de francs représenté par 199 000 obligations de 5 000 francs de nominal : il reste donc sur cette autorisation un solde disponible d'un montant légèrement supérieur à 3 milliards de francs, mais qui ne peut être utilisé que jusqu'au 25 mai 1999.

Nous vous proposons donc aujourd'hui de **substituer** à l'autorisation donnée en 1994 (qui serait alors annulée pour le solde restant à utiliser) une autre autorisation de même nature, objet de la **sixième résolution** soumise à cette Assemblée et donnant à votre Directoire la possibilité de procéder à l'émission d'obligations avec ou sans garantie, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, à concurrence d'un montant nominal maximum de 800 millions d'euros (soit un peu plus de 5 milliards de francs) ou de la contre-valeur de ce montant, ces obligations pouvant prendre éventuellement la forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée : avec cette autorisation, il pourrait, pendant une nouvelle période de 5 ans, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations.

- Il convient également de rappeler que vous avez autorisé votre Directoire, par l'adoption de la vingt-huitième résolution à caractère extraordinaire soumise au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 1996, à augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 4 milliards de francs (soit un peu moins de 610 millions d'euros) par tout moyen de son choix, étant précisé qu'en cas d'augmentation de capital en numéraire,

les actionnaires bénéficieraient d'un droit préférentiel de souscription. Le capital social s'élevant, au 31 décembre 1998, à 2 765 226 320 francs divisé en 69 130 658 actions de 40 francs de nominal, il reste donc un solde disponible de 1,235 milliards de francs de nominal (soit près de 31 millions d'actions), mais ce solde sera toutefois affecté du montant des deux augmentations de capital évoquées au chapitre précédent (environ 862 millions de francs) permettant de porter la valeur nominale des actions à 8 euros (en revanche, les actions émises à la suite de levées d'options ne s'imputent pas sur le montant global rappelé ci-dessus, puisque chaque autorisation de consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles fait l'objet d'une résolution autonome). Ainsi, le solde disponible (pouvant être utilisé jusqu'au 24 mai 2001) ne s'élèvera plus qu'à environ 373 millions de francs (57 millions d'euros, soit un peu plus de 7 millions d'actions). Ce montant paraissant insuffisant, nous vous proposons donc aujourd'hui de **substituer** à l'autorisation donnée en 1996 (qui serait alors annulée pour le solde restant à utiliser) une autre autorisation de même nature, objet de la **huitième résolution** soumise à cette Assemblée et donnant à votre Directoire la possibilité d'augmenter le capital de notre Société jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 800 millions d'euros – un peu plus de 5 milliards de francs – (soit 100 millions d'actions de 8 euros de nominal) : avec cette autorisation, il pourrait, pendant une nouvelle période de cinq ans, procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par tous moyens de son choix (étant précisé, bien entendu, qu'en cas d'augmentation de capital en numéraire, les actionnaires bénéficieraient d'un droit préférentiel de souscription), en particulier par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes d'émission, primes d'apport ou de fusion, provisions ou dotations disponibles, à effectuer soit par création et distribution gratuite d'actions, soit par élévation du nominal des actions existantes. Votre Directoire aurait également tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'apporter aux statuts les modifications qui résulteraient des opérations réalisées.

- Vous avez également autorisé votre Directoire l'an dernier à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite bien entendu du plafond de 4 milliards de francs mentionné dans la vingt-huitième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 1996 relative aux augmentations de capital. Dans la mesure où nous vous avons demandé par ailleurs de substituer à l'autorisation donnée en 1996 une autre autorisation de même nature donnant à votre Directoire la possibilité d'augmenter le capital de notre Société jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 800 millions d'euros (un peu plus de 5 milliards de francs), il nous semble cohérent de vous demander également aujourd'hui de **substituer** à l'autorisation donnée par l'adoption de la dix-neuvième résolution à caractère extraordinaire soumise au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 1998 qui d'ailleurs n'a pas été utilisée (et qui serait alors annulée) une autre autorisation de même nature, objet de la **neuvième résolution** soumise à cette Assemblée et donnant à votre Directoire la possibilité de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite bien entendu du plafond de 800 millions d'euros mentionnée dans la huitième résolution présentée à l'Assemblée de ce jour.

MM. les commissaires aux comptes vous présenteront un rapport spécial sur cette suppression, étant précisé que :

- les actionnaires pourraient bénéficier d'un droit de priorité non négociable ;
- la somme perçue par la Société pour chacune des actions émises devra au moins être égale à la moyenne des premiers cours des actions Cap Gemini constatés à la Bourse de Paris pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt qui auront précédé le jour de l'émission des titres ;
- le Directoire pourra procéder à des augmentations de capital à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article 193-1 de la loi sur les sociétés commerciales (actions de la société initiatrice cotées et actions de la société cible cotées dans un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ou membre de l'OCDE).

La durée de validité de cette autorisation serait, conformément à la loi, de trois ans.

- Enfin, vous nous avez également autorisés l'an dernier à faire appel au marché financier en procédant à l'émission de valeurs mobilières donnant droit à des actions Cap Gemini : votre Directoire peut donc procéder à de telles émissions, aussi bien en France qu'à l'étranger pour des montants variables fixés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 1998. Cette autorisation a fait l'objet de neuf résolutions adoptées par ladite Assemblée Générale, étant précisé qu'à chaque type de valeurs mobilières envisagé correspondaient deux résolutions, l'une avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'autre avec maintien de ce droit préférentiel de souscription. Ces autorisations n'ont pas été utilisées et restent donc valables mais leur période de validité légale diffère selon le type de valeurs mobilières qui pourrait être choisi. Afin que votre Directoire soit toujours en mesure de lancer au moment qui lui paraîtra le plus opportun, celle de ces opérations financières qui sera la mieux adaptée aux besoins de notre Société et aux possibilités offertes par le marché, nous vous proposons aujourd'hui de **substituer** aux neuf autorisations consenties l'an dernier, neuf nouvelles autorisations de même nature mais dont les conditions et les dates de validité seraient actualisées. Le montant nominal maximum de chacune des éventuelles émissions de valeurs mobilières étant en effet resté inchangé depuis l'Assemblée Générale de mai 1994 – alors que le Groupe a connu depuis cette date une croissance significative, multipliant par exemple son chiffre d'affaires par trois – nous vous proposons d'un peu plus que doubler ce montant et de le porter ainsi de 3 milliards de francs à 1 milliard d'euros (6,6 milliards de francs) concernant une éventuelle émission d'obligations convertibles, d'obligations à bons de souscription d'actions et d'autres valeurs mobilières composées, et de 750 millions de francs à 250 millions d'euros (1,6 milliard de francs) concernant une éventuelle émission de bons de souscription, d'actions à bons de souscription ou plus généralement d'actions secondaires émises au titre de valeurs mobilières composées.

Tel est l'objet des **dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions**.

Ainsi, et comme l'an dernier :

- la dixième autorisation concerne l'émission d'obligations convertibles en actions de la Société,
- la douzième concerne l'émission d'obligations à bons de souscription d'actions de la Société (O.B.S.A.),
- la quatorzième concerne l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la Société,
- la seizième concerne l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions à émettre à cet effet [ces valeurs mobilières pourront prendre la forme (i) de titres pouvant représenter une quote-part du capital de la Société assortis de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société (A.B.S.A.), ou (ii) de valeurs mobilières autres que des obligations convertibles, des obligations à bons de souscription d'actions ou des titres visés au (i)].

Afin de faciliter le placement public des valeurs mobilières visées dans ces quatre résolutions, il conviendrait que l'Assemblée accepte de **supprimer le droit préférentiel des actionnaires à la souscription** de ces valeurs mobilières : MM. les Commissaires aux Comptes vous présenteront un rapport spécial sur cette suppression, étant précisé que – comme il est d'usage pour les émissions réalisées sur le marché français – les actionnaires pourraient bénéficier d'un droit de priorité non négociable.

Afin que votre Directoire puisse se réserver la possibilité, s'il le juge opportun, d'émettre lesdites valeurs **avec droit préférentiel de souscription**, il est précisé dans les onzième, treizième, quinzième et dix-septième résolutions (qui concernent l'émission des mêmes valeurs mobilières que celles respectivement visées aux dixième, douzième, quatorzième et seizième résolutions) que la souscription à ces valeurs mobilières sera réservée par préférence aux propriétaires des actions actuelles.

Bien entendu les autorisations conférées par les douzième, treizième, seizième et dix-septième résolutions emportent de plein droit, au profit des titulaires de ces valeurs mobilières, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions Cap Gemini auxquels elles pourraient donner droit et, conformément à la loi, nous demandons à l'Assemblée dans les autorisations conférées par les dixième, onzième, quatorzième et quinzième résolutions de renoncer, au profit des titulaires des valeurs mobilières, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions qui pourraient être émises.

Si le Directoire en avait l'autorisation, il pourrait, pendant la période de validité légale correspondant au type de valeurs mobilières choisis, procéder à leur émission aussi bien en France qu'à l'étranger pour un montant nominal de chacune de ces émissions limité à 1 milliard d'euros (6,6 milliards de francs) [250 millions d'euros (1,6 milliard de francs) concernent les bons de souscription d'actions et les actions à bons de souscription d'actions], celui de la ou des augmentations de capital découlant directement ou indirectement de chacune de ces émissions ne pouvant être supérieur à 250 millions d'euros (ce montant s'inscrivant – comme prévu par la dix-huitième résolution – dans la limite maximum de 800 millions d'euros fixée dans la huitième résolution proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour).

Dans tous les cas visés dans les quatre autorisations avec renonciation au droit préférentiel de souscription, la somme revenant ou pouvant revenir ultérieurement à notre Société pour chacune des actions émises, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours des actions Cap Gemini constatés à la Bourse de Paris pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt qui auront précédé le jour du début de l'émission des valeurs mobilières, bons ou actions concernés.

Conformément à la loi, les Commissaires aux Comptes de la Société établiront un rapport spécial.

Enfin, pour chaque utilisation totale ou partielle qu'il fera de ces autorisations, votre Directoire devra :

- déterminer le type de valeurs mobilières à émettre ainsi que le nombre de titres émis directement et indirectement et le montant de l'émission,
- arrêter les modalités de souscription,
- préciser dans un rapport spécial, compte tenu des modalités arrêtées pour l'émission, l'incidence sur la situation de l'actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part du bénéfice et celle des capitaux propres. En tout état de cause, le mode de détermination du prix d'émission figurant dans les autorisations devrait réduire le plus possible cette incidence. Nous vous rappelons que MM. les Commissaires aux Comptes vous présenteront, le cas échéant, un rapport complémentaire,
- faire le nécessaire pour assurer la bonne fin des opérations,
- éventuellement, procéder aux modifications statutaires en découlant.

oOo

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir adopter l'ensemble des résolutions que nous vous proposons.

# Observations du Conseil de Surveillance

---

Conformément à la loi, le Directoire a présenté au Conseil de Surveillance les comptes sociaux de l'exercice 1998 de Cap Gemini S.A., ainsi que les états financiers consolidés du Groupe Cap Gemini et le texte de ses rapports aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire convoquées pour le 22 avril 1999.

Le Conseil de Surveillance exprime ses félicitations au Directoire et à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour la qualité du travail accompli et les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé. Il se réjouit des très bonnes performances réalisées par le Groupe en ce qui concerne, notamment, la croissance du chiffre d'affaires, nettement supérieure à celle du marché, l'amélioration de 2,2 points de la marge opérationnelle et la forte augmentation du résultat net. Il se félicite que ces performances aient été obtenues par la réussite de la convergence de ses activités de conseil en management et de services informatiques, par une progression sensible de la valeur ajoutée de ses offres et par l'accroissement de sa capacité à fournir des services de haute qualité en s'appuyant notamment sur l'expérience accumulée depuis trente ans.

Dans le contexte de cette évolution favorable de la Société, le Conseil de Surveillance approuve la proposition du Directoire de fixer à 5,50 francs par action le dividende versé au titre de l'exercice 1998.

Les actions de Cap Gemini étant cotées en euros depuis le 1er janvier 1999, et la Société établissant désormais ses comptes dans cette devise, il vous est proposé, dans un souci de cohérence, de convertir également en euros le capital social actuel et de porter à 8 euros la valeur nominale des actions au moyen d'une augmentation de capital par incorporation de primes d'émission.

Il vous est également proposé de renouveler les autorisations données au Directoire de faire éventuellement appel au marché financier, par toutes voies appropriées, au moment qui lui paraîtra le plus opportun, en fonction des besoins de la Société et des possibilités offertes par le marché.

Le Conseil de Surveillance vous recommande de voter en faveur de l'ensemble des résolutions qui vous sont soumises.

# Comptes consolidés du Groupe Cap Gemini

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés aux 31 décembre 1996, 1997 et 1998**

---

Aux Actionnaires de CAP GEMINI S.A.

Nous avons audité les bilans consolidés de Cap Gemini S.A. au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, ainsi que ses comptes de résultats consolidés, ses tableaux consolidés de variation des capitaux propres et des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession généralement admises au plan international ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers consolidés mentionnés ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière consolidée de la société Cap Gemini S.A. et de ses filiales au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, ainsi que des résultats consolidés, de l'évolution des capitaux propres consolidés et des flux de trésorerie consolidés de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour les exercices clos à ces dates.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 3 mars 1999

Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

**CONSTANTIN ASSOCIES**

Jean-François Serval - Laurent Lévesque

**COOPERS & LYBRAND AUDIT**

**Membre de PricewaterhouseCoopers**  
Bernard Rasclé - Philippe Christelle

## Comptes de résultats consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1996, 1997 et 1998

(en millions de francs)	Notes	1996		1997		1998	
		Montants	%	Montants	%	Montants	%
<b>Produits d'exploitation</b>	3	<b>14 820</b>	<b>100,0</b>	<b>20 177</b>	<b>100,0</b>	<b>25 941</b>	<b>100,0</b>
Coût des services rendus	4	10 449	70,5	13 850	68,7	17 566	67,7
Frais commerciaux, généraux et administratifs	4	3 329	22,5	4 691	23,2	5 711	22,0
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 042</b>	<b>7,0</b>	<b>1 636</b>	<b>8,1</b>	<b>2 664</b>	<b>10,3</b>
Frais financiers (net)	5	(215)	(1,4)	(189)	(0,9)	(12)	–
Autres produits et charges (net)	6	57	0,4	213	1,1	33	0,1
<b>Résultat avant impôts des sociétés intégrées</b>		<b>884</b>	<b>6,0</b>	<b>1 660</b>	<b>8,2</b>	<b>2 685</b>	<b>10,4</b>
Impôts	7	(297)	(2,0)	(574)	(2,8)	(1 020)	(4,0)
<b>Résultat net des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition</b>		<b>587</b>	<b>4,0</b>	<b>1 086</b>	<b>5,4</b>	<b>1 665</b>	<b>6,4</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	10	(23)	(0,2)	31	0,1	(10)	–
Intérêts minoritaires		(129)	(0,9)	(165)	(0,8)	(222)	(0,9)
<b>Résultat net (part du Groupe) avant amortissement des écarts d'acquisition</b>		<b>435</b>	<b>2,9</b>	<b>952</b>	<b>4,7</b>	<b>1 433</b>	<b>5,5</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	8	(153)	(1,0)	(190)	(0,9)	(196)	(0,7)
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>282</b>	<b>1,9</b>	<b>762</b>	<b>3,8</b>	<b>1 237</b>	<b>4,8</b>

Par action	1996	1997	1998	
Nombre moyen d'actions	57 307 177	60 763 497	66 163 937	
Nombre d'obligations convertibles 1990	78 671	–	–	
Nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions	1 433 403	3 094 112	4 918 336	
<b>Nombre moyen d'actions retraité</b>	<b>58 819 251</b>	<b>63 857 609</b>	<b>71 082 273</b>	
Résultat net (part du Groupe)	282	762	1 237	
Produits financiers sur obligations 1990	1	–	–	
<b>Résultat net retraité (part du Groupe)</b>	<b>283</b>	<b>762</b>	<b>1 237</b>	
<b>Résultat net dilué (en francs)</b>	<b>1–n</b>	<b>4,81</b>	<b>11,93</b>	<b>17,40</b>
Nombre d'actions au 31 décembre	60 356 666	61 198 877	69 130 658	
<b>Résultat net (en francs)</b>	<b>1–n</b>	<b>4,67</b>	<b>12,45</b>	<b>17,89</b>

Le résultat net du Groupe après amortissement des écarts d'acquisition mais avant intérêts minoritaires ressort à 1 459 millions de francs pour 1998, soit 5,6 % du chiffre d'affaires contre respectivement 927 millions de francs et 4,6 % en 1997, et 411 millions de francs et 2,8 % en 1996.

## Bilans consolidés aux 31 décembre 1996, 1997 et 1998

(en millions de francs)	Notes	1996	1997	1998
<b>Actif</b>				
Immobilisations incorporelles	8	8 665	8 742	8 401
Immobilisations corporelles	9	1 539	2 014	1 957
Immobilisations financières	10	542	233	290
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>10 746</b>	<b>10 989</b>	<b>10 648</b>
Créances d'exploitation (net)	11	4 433	5 310	6 170
Créances diverses	12	547	635	695
Créances financières et placements à court terme	14	1 385	1 339	5 767
Banques	14	514	952	917
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>6 879</b>	<b>8 236</b>	<b>13 549</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>17 625</b>	<b>19 225</b>	<b>24 197</b>
Engagements reçus	19	79	58	16
<b>Passif</b>				
Capital social		2 414	2 448	2 765
Primes d'émission et d'apport		4 528	4 621	8 147
Réserves		1 021	2 159	2 682
<b>Capitaux propres</b>	13	<b>7 963</b>	<b>9 228</b>	<b>13 594</b>
Intérêts minoritaires	13	974	1 036	1 154
<b>Situation nette de l'ensemble consolidé</b>	13	<b>8 937</b>	<b>10 264</b>	<b>14 748</b>
Dettes financières à long terme	14	3 989	3 120	1 259
Provisions et autres passifs à long terme	15	396	495	568
<b>Total des passifs à long terme</b>		<b>4 385</b>	<b>3 615</b>	<b>1 827</b>
Dettes financières à court terme	14	937	806	1 638
Dettes d'exploitation (net)	16	3 118	4 133	5 075
Dettes diverses		248	407	909
<b>Total des passifs à court terme</b>		<b>4 303</b>	<b>5 346</b>	<b>7 622</b>
<b>Total du passif</b>		<b>17 625</b>	<b>19 225</b>	<b>24 197</b>
Engagements donnés	19	2 629	2 771	3 626
<b>Trésorerie nette / (endettement net)</b>	14	<b>(3 027)</b>	<b>(1 635)</b>	<b>3 787</b>

## Tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1996, 1997 et 1998

(en millions de francs)	1996	1997	1998
<b>Flux d'exploitation</b>			
<b>Résultat avant impôts des sociétés intégrées</b>	<b>884</b>	<b>1 660</b>	<b>2 685</b>
Eléments de rapprochement avec la capacité d'autofinancement :			
Amortissements	336	489	536
Provisions	133	87	41
Plus-values sur cessions d'immobilisations	(84)	(252)	(25)
Autres éléments	(54)	(209)	15
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 215</b>	<b>1 775</b>	<b>3 252</b>
Créances d'exploitation (net)	(575)	(456)	(1 023)
Dettes d'exploitation (net)	55	157	244
Créances et dettes diverses	(91)	272	226
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(611)</b>	<b>(27)</b>	<b>(553)</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>604</b>	<b>1 748</b>	<b>2 699</b>
<b>Flux d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(591)	(614)	(858)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	20	91	208
	(571)	(523)	(650)
Acquisitions d'immobilisations financières	(44)	(509)	(104)
Produits de cessions d'immobilisations financières	266	1 093	20
	222	584	(84)
<b>Flux de trésorerie d'investissements</b>	<b>(349)</b>	<b>61</b>	<b>(734)</b>
<b>Flux de capitaux</b>			
Augmentations de capital (dont exercice de stock-options)	26	127	3 843
Minoritaires sur augmentations de capital des filiales	50	27	37
Dividendes (versés)/reçus	(71)	(217)	(347)
<b>Flux de trésorerie de capitaux</b>	<b>5</b>	<b>(63)</b>	<b>3 533</b>
<b>Flux de trésorerie de l'exercice à structure courante hors variation des dettes financières</b>	<b>260</b>	<b>1 746</b>	<b>5 498</b>
<b>Trésorerie nette / (endettement net) en début d'exercice</b>	<b>(2 684)</b>	<b>(3 027)</b>	<b>(1 635)</b>
Variation des dettes financières	846	1 521	1 033
Variation des créances financières, placements à court terme et banques	(586)	225	4 465
<b>Flux de trésorerie de l'exercice à structure courante hors variation des dettes financières</b>	<b>260</b>	<b>1 746</b>	<b>5 498</b>
Incidence des variations de taux de change sur l'endettement net	(8)	(85)	(74)
Trésorerie nette / (endettement net) des sociétés acquises ou cédées durant l'exercice	(595)	(269)	(2)
<b>Trésorerie nette / (endettement net) en fin d'exercice</b>	<b>(3 027)</b>	<b>(1 635)</b>	<b>3 787</b>

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions de francs)	Nombre d'actions (nominal 40 F)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Capitaux propres du Groupe
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 1996</b>	<b>53 073 228</b>	<b>2 123</b>	<b>3 444</b>	<b>274</b>	<b>5 841</b>
Augmentations de capital :					
- par fusion des sociétés Sogeti et Skip	7 106 993	284	1 065	110	1 459
- par conversion de bons de souscription	30	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	41	-	-	-	-
- par levée d'options	176 374	7	19	-	26
Réserve de conversion	-	-	-	355	355
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	282	282
<b>Au 31 décembre 1996</b>	<b>60 356 666</b>	<b>2 414</b>	<b>4 528</b>	<b>1 021</b>	<b>7 963</b>
Augmentations de capital :					
- par conversion d'obligations	168	-	-	-	-
- par levée d'options	842 043	34	93	-	127
Dividendes distribués au titre de 1996	-	-	-	(121)	(121)
Réserve de conversion	-	-	-	497	497
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	762	762
<b>Au 31 décembre 1997</b>	<b>61 198 877</b>	<b>2 448</b>	<b>4 621</b>	<b>2 159</b>	<b>9 228</b>
Augmentations de capital :					
- par levée d'options	1 108 040	44	119	-	163
- en numéraire	6 823 741	273	3 480	-	3 753
Frais liés à l'augmentation de capital	-	-	(73)	-	(73)
Dividendes distribués au titre de 1997	-	-	-	(214)	(214)
Réserve de conversion	-	-	-	(500)	(500)
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	1 237	1 237
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>69 130 658</b>	<b>2 765</b>	<b>8 147</b>	<b>2 682</b>	<b>13 594</b>

Il n'avait été distribué en 1996 aucun dividende au titre de l'exercice 1995 qui s'était soldé par un résultat net part du Groupe de 52 millions de francs.

# Notes sur les comptes consolidés du Groupe Cap Gemini

## 1. Principes comptables

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les principes et normes comptables français qui ne comportent pas de différence significative avec ceux émis par l'International Accounting Standard Committee (IASC) autre que le traitement des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition. Le Groupe reconnaît des parts de marché non amorties et des écarts d'acquisition amortis sur des durées de vie allant jusqu'à 40 ans.

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont principalement les suivants :

### a) Méthodes de consolidation

- Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.
- Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, le groupe inclut sa quote-part dans les produits et charges, actifs et passifs de l'entreprise sous contrôle conjoint dans les lignes appropriées de ses états financiers. Des informations complémentaires sur les entreprises sous contrôle conjoint sont fournies dans la note 23.
- Les sociétés sur la gestion desquelles Cap Gemini exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sont mises en équivalence. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées en raison de leur impact négligeable sur les comptes consolidés.

Les autres participations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur de réalisation probable si celle-ci est inférieure.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

### b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas.

### c) Conversion des éléments en devises

L'ensemble des postes de bilan exprimés en devises, à l'exception de la situation nette, est converti en francs français aux taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les comptes de résultats exprimés en devises sont convertis aux taux moyens annuels, appliqués à l'ensemble des transactions.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserve de conversion.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserve de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les principaux taux utilisés ont pour contre-valeur en francs :

	Taux moyens			Taux au 31 décembre		
	1996	1997	1998	1996	1997	1998
Dollar US	5,11	5,83	5,90	5,24	5,99	5,62
Livre sterling	7,99	9,56	9,78	8,90	9,92	9,30
Deutsche Mark	3,40	3,37	3,35	3,37	3,35	3,35
Florin	3,03	2,99	2,97	3,00	2,97	2,98
Couronne suédoise	0,76	0,76	0,74	0,76	0,76	0,69

## d) Immobilisations incorporelles

### Parts de marché

Lorsque l'acquisition de sociétés permet au Groupe d'obtenir des positions significatives sur des marchés déterminés, il est procédé à une affectation aux parts de marché de l'écart de première consolidation.

Ces parts de marché sont valorisées à la date d'acquisition par rapport à des données économiques faisant référence à des indicateurs d'activité et de rentabilité.

Compte tenu de leur nature, les parts de marché ne sont pas amorties. En revanche, à la clôture de chaque exercice, elles sont valorisées selon les mêmes critères que ceux retenus à la date d'acquisition. En cas de diminution de cette valeur, une dépréciation est constatée.

### Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées ou mises en équivalence et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, après affectation du prix d'achat à des éléments d'actif corporel ou incorporel dûment identifiés, en particulier à des parts de marché. Ces écarts d'acquisition sont amortis sur des durées pouvant aller jusqu'à 40 ans.

### Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée probable d'utilisation. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels et droits d'usage est comparée à la valeur d'utilité pour le Groupe.

## e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Constructions .....	20 à 40 ans
Agencements et installations .....	10 ans
Matériel informatique .....	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau .....	5 à 10 ans
Matériel de transport .....	5 ans
Matériels divers .....	5 ans

## f) Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage entre les exercices durant lesquels certaines charges et certains produits sont comptabilisés dans les comptes consolidés et les exercices durant lesquels ils interviennent dans la détermination du résultat fiscal.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

La part de résultat des sociétés étrangères, destinée à être ultérieurement distribuée, fait l'objet d'une provision pour impôt de distribution.

Les pertes fiscales reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan. Cet impôt différé actif – le cas échéant diminué des impôts différés passifs – est provisionné chaque fois que ces pertes reportables ne semblent pas récupérables.

## g) Crédit-bail

Certaines immobilisations font l'objet de contrats de loyers aux termes desquels le Groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le Groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

## **h) Méthode de comptabilisation des résultats sur contrats**

- Les résultats sur l'ensemble des **contrats au forfait** s'échelonnant sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés, selon qu'elles ont été facturées ou non. Par ailleurs, si le prix de revient prévisionnel d'un contrat s'avérait supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison de la différence serait constatée lors de la clôture des comptes.
- Les résultats sur les **travaux en régie** sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.
- Le poste "créances d'exploitation (net)" correspond principalement au solde net des "clients et comptes rattachés" diminué des "avances et acomptes reçus des clients".

## **i) Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette évaluation est effectuée sur la base des cours de Bourse à la date de clôture de l'exercice.

## **j) Prestations de retraite**

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à prestations définies ou à cotisations définies.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant des paramètres internes revus régulièrement et le taux des Obligations d'Etat ou en faisant appel à des organismes externes d'actuariat (note 15).

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, ceux-ci font l'objet de versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite.

## **k) Risques de crédit**

Les actifs à court et moyen termes qui pourraient soumettre le Groupe à une éventuelle concentration du risque crédit correspondent aux placements financiers à court terme et aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement composés de valeurs mobilières de placement. Le Groupe a effectué ces placements auprès d'institutions financières renommées, ne constituant pas un risque significatif. Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients ; les clients du Groupe ne sont concentrés sur aucune zone géographique ou aucun secteur d'activité particulier.

Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes impactées. Le Groupe estime qu'aucun des clients, des secteurs d'activités ni des zones géographiques où il opère ne présente un risque significatif de recouvrabilité.

## **l) Instruments financiers**

Des instruments financiers sont utilisés en couverture de certains risques liés à l'activité du Groupe. Ces opérations sont toujours basées sur des actifs ou passifs existants et/ou des transactions opérationnelles ou financières.

Le Groupe réalisant ces opérations en concluant des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan, le risque de contrepartie est considéré comme négligeable. Toutes les positions de change et de taux d'intérêt sont prises au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minimum. Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

La juste valeur des instruments financiers est estimée sur la base des cours de marchés ou de valeurs données par les banques.

## **m) Compte de résultat**

Le compte de résultat consolidé adopte une présentation par destination dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Les charges d'exploitation sont ventilées entre :
    - coûts des services rendus,
    - frais commerciaux, généraux et administratifs.
- Les principales charges d'exploitation correspondent aux postes "salaires et charges sociales" et "frais de déplacement" (note 4).

Les charges de publicité sont prises en charge au fur et à mesure de leur réalisation et leur montant n'est pas significatif.

Les charges liées à l'innovation sont prises en charge au fur et à mesure de leur réalisation et correspondent aux actions entreprises par le Groupe dans les domaines suivants :

- formation aux nouvelles technologies
- développement et déploiement d'offres de services
- gestion et partage des connaissances

- Le résultat financier comprend uniquement les charges et produits financiers liés à l'endettement et aux placements réalisés par le Groupe.
- Les autres produits et charges comprennent principalement :
  - les écarts de change,
  - les plus ou moins values de cession d'actifs,
  - les provisions pour dépréciation et les dividendes reçus de sociétés non consolidées,
  - les charges liées à des opérations non récurrentes (restructuration...).

## **n) Résultat par action**

L'information présentée est calculée selon les deux méthodes suivantes :

- bénéfice net (part du Groupe), retraité des frais financiers nets d'impôts concernant les actions dilutives potentielles relatives aux obligations convertibles, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions (note 13-b), calculé sur la base du cours moyen annuel de l'action ;
- bénéfice net (part du Groupe) rapporté au nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

## **o) Trésorerie nette / (endettement net)**

La trésorerie nette comprend les créances financières, les placements à court terme et le disponible en banque diminués des dettes financières à court et long terme.

Les placements financiers étant à court terme, leur valeur nette comptable est proche de leur juste valeur à l'exception, en 1998, de certains placements financiers évalués à la valeur garantie et dont la juste valeur est indiquée en note 14-b.

## **p) Tableau des flux de trésorerie consolidés**

Le tableau des flux de trésorerie consolidés analyse les flux d'exploitation, d'investissements et de capitaux. Les flux de financement sont indiqués dans la note 14 "trésorerie nette / (endettement net)".

## **q) Information sectorielle et géographique**

Le Groupe est implanté principalement en Europe et aux Etats-Unis et a pour activités le conseil en management, la conception, la réalisation et l'exploitation de logiciels relatifs aux systèmes d'information et de communication de l'entreprise. La ventilation par pays des produits d'exploitation, des principaux actifs du bilan et des effectifs est donnée aux notes 3, 21 et 22.

## **2. Evolution du périmètre de consolidation en 1996 , 1997 et 1998**

### **a) Exercice 1996**

Les deux principaux mouvements de périmètre survenus en 1996 sont les suivants :

#### **1. Fusion-absorption des sociétés Sogeti et Skip par Cap Gemini**

- Par décision de leurs Assemblées Générales Mixtes réunies le 24 mai 1996, les sociétés Sogeti, Skip et Cap Gemini Sogeti ont fusionné par voie d'absorption. La nouvelle société Cap Gemini détient depuis cette date 100 % de Gemini Consulting (auparavant détenue à hauteur de 34 %) ainsi que les deux SCI Paris Etoile et Château de Behoust, propriétaires respectivement de l'immeuble abritant le siège social et des installations de Cap Gemini Université.
- En conséquence, les comptes consolidés de l'exercice 1996 comprennent 34 % des résultats de Gemini Consulting pour les cinq premiers mois de l'exercice comptabilisés dans les résultats des sociétés mises en équivalence (note 10-a), 100 % des produits et charges de Gemini Consulting et des deux SCI consolidées par intégration globale pour les sept derniers mois ainsi que les éléments du bilan au 31 décembre 1996.

## 2. Cession de Matra Cap Systèmes (M.C.S.)

Les 50 % détenus par Cap Gemini dans cette société ont été cédés valeur 31 décembre 1996 à Matra, détenteur depuis lors de 100 % de cette société. Les comptes de l'exercice 1996 comprenaient donc 50 % des produits et charges de Matra Cap Systèmes consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que la plus-value réalisée au jour de la cession.

### b) Exercice 1997

Les trois principaux mouvements de périmètre survenus en 1997 sont les suivants :

- La participation de 19,6 % dans la société debis SystemHaus et ses filiales a été cédée le 8 août 1997. Ces sociétés ont été consolidées par mise en équivalence jusqu'au 30 juin 1997.
- Cap Gemini, qui détenait déjà 49 % de Bossard depuis 1976, a porté sa participation à 100 % le 1er janvier 1997 et a consolidé les comptes de ce Groupe par intégration globale à partir de cette date.
- Cap Gemini a acheté, le 11 janvier 1997, 51 % de la société Geslogica au Portugal, devenue Cap Gemini Portugal. Le groupe dispose d'une option d'achat des 49 % restants en mars 2000. Cette société est consolidée par intégration globale depuis son entrée dans le Groupe.

### c) Exercice 1998

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 1998 sont les suivants :

- Aux Etats-Unis, le Groupe a pris une participation de 2,9 % dans la société Hagler Bailly, société de conseil en management opérant dans le domaine des "Utilities". Une co-entreprise, détenue à 50 % par Cap Gemini et à 50 % par Hagler-Bailly a été créée aux Etats-Unis afin de déployer une offre conjointe sur le marché des "Utilities". Cette co-entreprise, dénommée Cap Gemini Hagler-Bailly est consolidée suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Au Benelux, le Groupe a acquis Bortiboll BV, société néerlandaise spécialisée dans le domaine du commerce électronique et a acheté les activités de l'Association d'Informatique Hennuyere Machelen, société belge d'infogérance. Ces deux sociétés sont consolidées à compter du 1er octobre 1998.
- En France, le Groupe a cédé les 49 % qu'il détenait dans la société IFOP Participations. En 1997, cette société était consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

### d) Comptes proforma

En tenant compte d'une consolidation par intégration globale à 100 % du Groupe Bossard et de Gemini Consulting sur la totalité de l'exercice 1996, les produits d'exploitation et le résultat d'exploitation auraient été les suivants :

(en millions de francs)	1996		1997		1998	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Produits d'exploitation	16 206	100,0	20 177	100,0	25 941	100,0
Résultat d'exploitation	1 062	6,6	1 636	8,1	2 664	10,3

## 3. Produits d'exploitation

La ventilation des produits d'exploitation par zones géographiques est la suivante :

(en millions de francs)	1996		1997		1998	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Etats-Unis	2 053	14	3 226	16	3 675	14
Royaume-Uni	2 748	19	4 147	21	6 134	24
Pays Nordiques	2 105	14	2 629	13	3 144	12
Benelux	2 933	20	3 467	17	4 353	17
France	3 605	24	4 695	23	6 176	24
Autres pays	1 376	9	2 013	10	2 459	9
<b>Total</b>	<b>14 820</b>	<b>100</b>	<b>20 177</b>	<b>100</b>	<b>25 941</b>	<b>100</b>

## 4. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont essentiellement constituées des postes "salaires et charges sociales" et "frais de déplacement" qui s'analysent comme suit :

(en millions de francs)	1996	1997	1998
Salaires et charges sociales	8 801	12 104	14 855
Frais de déplacement	788	1 209	1 513
<b>Total</b>	<b>9 589</b>	<b>13 313</b>	<b>16 368</b>
En % du total des charges d'exploitation	70 %	72 %	70 %
En % du total des produits d'exploitation	65 %	66 %	63 %

A noter que l'exercice s'est traduit par un solde net entre les entrées et les sorties de 7 247 collaborateurs supplémentaires au 31 décembre 1998 (contre 5 144 au 31 décembre 1997 et 3 871 au 31 décembre 1996).

## 5. Frais Financiers (net)

L'analyse des frais financiers est la suivante :

(en millions de francs)	1996	1997	1998
Revenus des placements à court terme	75	55	146
Intérêts financiers sur emprunts	(292)	(263)	(173)
Autres résultats financiers	2	19	15
<b>Total</b>	<b>(215)</b>	<b>(189)</b>	<b>(12)</b>

## 6. Autres produits et charges (net)

Les autres produits et charges se ventilent comme suit :

(en millions de francs)	1996	1997	1998
Plus-values sur cessions de titres	97	233	8
Plus-values sur cessions d'actifs corporels	-	20	20
Profits/(pertes) de change (net)	26	33	(13)
Dividendes reçus de sociétés non consolidées	1	-	-
Frais de restructuration et d'intégration	(15)	(63)	(9)
Provisions pour risques	(25)	(15)	-
Autres produits et charges (net)	(27)	5	27
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>213</b>	<b>33</b>

Les plus-values sur cessions de titres correspondent :

- en 1996 à la cession de 50 % de la société Matra Cap Systèmes et à la cession de participations minoritaires détenues par Gemini Consulting,
- en 1997 à la cession de 19,6 % de la société debis SystemHaus et de participations dans des filiales non stratégiques du Groupe Bossard,
- en 1998 à la cession de filiales non stratégiques du Groupe Bossard.

Le Groupe a enregistré des frais de restructuration pour 9 millions de francs en 1998 (contre respectivement 63 millions de francs en 1997 et 15 millions de francs en 1996) liés principalement à la réorganisation des activités de conseil dans les pays baltes (en 1997 et 1996, ils avaient été liés à l'intégration de Bossard au sein du Groupe et à la réorganisation des activités de management consulting aux Etats-Unis).

## 7. Impôts

### a) Effet des impôts sur les résultats

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

(en millions de francs)	1996	1997	1998
Impôts courants	(280)	(607)	(986)
Impôts différés	(17)	33	(34)
<b>Total</b>	<b>(297)</b>	<b>(574)</b>	<b>(1 020)</b>

Durant les exercices 1996, 1997 et 1998, plusieurs filiales ont fait l'objet de contrôles fiscaux et certains des redressements notifiés ont été contestés par les sociétés. L'impact de la majoration du taux d'imposition en France s'élève à 14 millions de francs en 1997 et 51 millions de francs en 1998.

### b) Taux effectif d'impôt

En 1998, le taux effectif moyen d'impôt sur les résultats ressort à 38,0 % contre 34,6 % en 1997 et 33,6 % en 1996. A noter que le taux d'imposition en France est passé de 36,7 % en 1996 à 41,7 % en 1997 et 1998.

Cap Gemini exerce ses activités dans des pays à fiscalités différentes. En conséquence, le taux effectif d'impôt varie d'année en année selon la provenance des résultats. Le rapprochement entre le taux d'imposition applicable en France et le taux effectif d'impôt est le suivant :

(en pourcentage)	1996	1997	1998
<b>Taux d'imposition en France</b>	<b>36,7</b>	<b>41,7</b>	<b>41,7</b>
<b>Éléments de rapprochement avec le taux effectif :</b>			
Résultats imputés sur déficits reportables	(5,7)	(2,6)	(0,7)
Impôts différés nets sur déficits reportables	0,9	2,3	2,4
Différences de taux d'imposition entre pays	(4,2)	(4,5)	(6,0)
Différences de taux d'imposition sur des éléments du résultat	3,2	(3,5)	-
Différences permanentes	2,7	1,2	0,6
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>33,6</b>	<b>34,6 (*)</b>	<b>38,0</b>

(\*) Hors effet de la cession de debis SystemHaus, le taux effectif d'impôt de l'exercice 1997 aurait été de 39,5 %.

## 8. Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles par nature sont :

(en millions de francs)	Parts de marché	Ecart d'acquisition	Autres actifs incorporels	TOTAL
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1er janvier 1996</b>	<b>3 542</b>	<b>3 596</b>	<b>161</b>	<b>7 299</b>
Ecart de conversion	324	95	(7)	412
Acquisitions	–	109	36	145
Cessions	–	(109)	(40)	(149)
Variations de périmètre	–	2 040	55	2 095
<b>Au 31 décembre 1996</b>	<b>3 866</b>	<b>5 731</b>	<b>205</b>	<b>9 802</b>
Ecart de conversion	252	305	1	558
Acquisitions	–	18	39	57
Cessions	–	(638)	(26)	(664)
Variations de périmètre	–	365	6	371
<b>Au 31 décembre 1997</b>	<b>4 118</b>	<b>5 781</b>	<b>225</b>	<b>10 124</b>
Ecart de conversion	(193)	(170)	(14)	(377)
Acquisitions	–	10	159	169
Cessions	–	(9)	(17)	(26)
Variations de périmètre	–	40	169	209
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>3 925</b>	<b>5 652</b>	<b>522</b>	<b>10 099</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>Au 1er janvier 1996</b>	<b>0</b>	<b>(646)</b>	<b>(107)</b>	<b>(753)</b>
Ecart de conversion	–	(18)	(3)	(21)
Dotations	–	(153)	(31)	(184)
Reprises	–	20	40	60
Variations de périmètre	–	(201)	(38)	(239)
<b>Au 31 décembre 1996</b>	<b>0</b>	<b>(998)</b>	<b>(139)</b>	<b>(1 137)</b>
Ecart de conversion	–	(62)	(1)	(63)
Dotations	–	(190)	(29)	(219)
Reprises	–	5	25	30
Variations de périmètre	–	11	(4)	7
<b>Au 31 décembre 1997</b>	<b>0</b>	<b>(1 234)</b>	<b>(148)</b>	<b>(1 382)</b>
Ecart de conversion	–	47	9	56
Dotations	–	(196)	(55)	(251)
Reprises	–	3	13	16
Variations de périmètre	–	4	(141)	(137)
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>0</b>	<b>(1 376)</b>	<b>(322)</b>	<b>(1 698)</b>
<b>Valeur nette</b>				
Au 1er janvier 1996	3 542	2 950	54	6 546
Au 31 décembre 1996	3 866	4 733	66	8 665
Au 31 décembre 1997	4 118	4 547	77	8 742
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>3 925</b>	<b>4 276</b>	<b>200</b>	<b>8 401</b>

Les parts de marché valorisées selon la méthode exposée en note 1–d correspondent à une affectation de l'écart de première consolidation dégagé lors des acquisitions des sociétés Hoskyns (2 369 millions de francs), Volmac (1 155 millions de francs) et Programator (401 millions de francs).

En 1996, la variation de la valeur brute des écarts d'acquisition provient principalement de la consolidation par intégration globale de Gemini Consulting à compter du 24 mai 1996.

En 1997, la variation de la valeur brute des écarts d'acquisition provient principalement de la consolidation par intégration globale du Groupe Bossard à compter du 1er janvier 1997 (366 millions de francs) et de la cession de la société debis SystemHaus à compter du 1er juillet 1997 (635 millions de francs).

Les autres actifs incorporels comprennent essentiellement des logiciels et autres droits d'usage acquis.

## 9. Immobilisations corporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles en 1996, 1997 et 1998 s'analysent comme suit :

(en millions de francs)	Terrains, constructions & agencements	Matériels informatiques	Autres actifs corporels	TOTAL
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1er janvier 1996</b>	<b>447</b>	<b>832</b>	<b>354</b>	<b>1 633</b>
Ecarts de conversion	36	94	(5)	125
Acquisitions	85	342	70	497
Cessions	(76)	(129)	(48)	(253)
Variations de périmètre	794	138	5	937
<b>Au 31 décembre 1996</b>	<b>1 286</b>	<b>1 277</b>	<b>376</b>	<b>2 939</b>
Ecarts de conversion	34	85	10	129
Acquisitions	134	351	84	569
Cessions	(69)	(103)	(39)	(211)
Variations de périmètre	431	(42)	41	430
<b>Au 31 décembre 1997</b>	<b>1 816</b>	<b>1 568</b>	<b>472</b>	<b>3 856</b>
Ecarts de conversion	(31)	(62)	(17)	(110)
Acquisitions	187	348	154	689
Cessions	(53)	(324)	(73)	(450)
Variations de périmètre	19	(156)	(4)	(141)
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>1 938</b>	<b>1 374</b>	<b>532</b>	<b>3 844</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>Au 1er janvier 1996</b>	<b>(196)</b>	<b>(565)</b>	<b>(263)</b>	<b>(1 024)</b>
Ecarts de conversion	(21)	(52)	3	(70)
Dotations	(60)	(207)	(39)	(306)
Reprises	41	110	66	217
Variations de périmètre	(126)	(77)	(14)	(217)
<b>Au 31 décembre 1996</b>	<b>(362)</b>	<b>(791)</b>	<b>(247)</b>	<b>(1 400)</b>
Ecarts de conversion	(15)	(49)	(5)	(69)
Dotations	(114)	(295)	(51)	(460)
Reprises	28	87	24	139
Variations de périmètre	(72)	35	(15)	(52)
<b>Au 31 décembre 1997</b>	<b>(535)</b>	<b>(1 013)</b>	<b>(294)</b>	<b>(1 842)</b>
Ecarts de conversion	14	43	8	65
Dotations	(122)	(297)	(62)	(481)
Reprises	32	179	52	263
Variations de périmètre	(17)	119	6	108
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>(628)</b>	<b>(969)</b>	<b>(290)</b>	<b>(1 887)</b>
<b>Valeur nette</b>				
Au 1er janvier 1996	251	267	91	609
Au 31 décembre 1996	924	486	129	1 539
Au 31 décembre 1997	1 281	555	178	2 014
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>1 310</b>	<b>405</b>	<b>242</b>	<b>1 957</b>

Au sein de la rubrique "terrains, constructions et agencements", la valeur brute des actifs détenus en crédit-bail représente 856 millions de francs en 1998 (respectivement 944 millions de francs en 1997 et 372 millions de francs en 1996). L'amortissement cumulé de ces actifs représente 273 millions de francs en 1998 (respectivement 227 millions de francs en 1997 et 37 millions de francs en 1996).

L'augmentation en 1996 de la rubrique "terrains, constructions et agencements" provient principalement de l'intégration globale à compter du 24 mai 1996 des deux SCI Paris Etoile et Château de Béhoust propriétaires respectivement de l'immeuble abritant le siège social du Groupe et de l'Université Cap Gemini. En 1997, l'augmentation de cette même rubrique correspond principalement à l'intégration globale de la SNC Rouget de l'Isle, filiale du Groupe Bossard, titulaire du contrat de crédit-bail portant sur l'immeuble abritant le siège social de ce groupe.

## 10. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Titres mis en équivalence	353	67	55
Titres de sociétés non consolidées	158	130	194
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	31	36	41
<b>Total</b>	<b>542</b>	<b>233</b>	<b>290</b>

La diminution des immobilisations financières en 1997 traduit principalement les effets de l'intégration du Groupe Bossard consolidé à 100 % à compter du 1er janvier 1997 et de la cession à compter du 1er juillet 1997 des titres de la société debis SystemHaus.

### a) Titres mis en équivalence

Les principaux mouvements des titres mis en équivalence sont :

(en millions de francs)	1996	1997	1998
<b>Au 1er janvier</b>	<b>531</b>	<b>353</b>	<b>67</b>
Ecart de conversion	(13)	(1)	(1)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(23)	31	(10)
Dividendes versés	(4)	-	-
Augmentations de capital	-	52	-
Variations de périmètre et autres	(138)	(368)	(1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>353</b>	<b>67</b>	<b>55</b>

Les principales données chiffrées relatives aux titres mis en équivalence sont les suivantes :

(en millions de francs)	% d'intérêt	Produits d'exploitation	Part de CG dans le résultat net	Valeur d'équivalence au 31 décembre
<b>1996</b>				
debis SystemHaus	19,6	8 143	43	294
Gemini Consulting	(b) 34,0	(b) 1 473	(52)	-
Groupe Bossard	(c) 49,0	904	7	29
Apis	34,0	116	(20)	16
Autres (a)	-	-	(1)	14
<b>Total 1996</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(23)</b>	<b>353</b>
<b>1997</b>				
Apis	34,0	166	(3)	57
Autres (d)	-	-	34	10
<b>Total 1997</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31</b>	<b>67</b>
<b>1998</b>				
Apis	34,0	160	(14)	44
Autres (a)	-	-	4	11
<b>Total 1998</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>	<b>55</b>

(a) Correspond à diverses sociétés non significatives pour lesquelles seule la part cumulée dans le résultat net et la valeur totale d'équivalence sont indiquées.

(b) Jusqu'au 24 mai 1996.

(c) A compter du 24 mai 1996.

(d) Correspond principalement à la contribution de la société debis SystemHaus (32 millions de francs) déconsolidée à compter du 1er juillet 1997.

## b) Titres de sociétés non consolidées

Les titres de sociétés non consolidées comprennent principalement les titres des sociétés CISI et Hagler-Bailly en 1998 et les titres de la société CISI en 1997 et 1996.

Les titres de la société CISI ont été vendus en janvier 1999. La participation du Groupe dans Hagler-Bailly est de 2,9 %. Hagler-Bailly a publié un chiffre d'affaires total de 779 millions de francs (9 mois) et un total de capitaux propres de 422 millions de francs au 30 septembre 1998.

## c) Dépôts et autres immobilisations financières à long terme

La juste valeur des dépôts et autres immobilisations financières ne présente pas d'écart significatif par rapport à leur valeur nette comptable.

## 11. Créances d'exploitation (net)

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Clients et comptes rattachés (net)	4 009	4 825	5 727
Autres créances d'exploitation	424	485	443
<b>Total</b>	<b>4 433</b>	<b>5 310</b>	<b>6 170</b>

### a) Clients et comptes rattachés (net)

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Clients	3 899	5 015	5 874
Factures à émettre	1 350	1 526	1 652
Provisions pour créances douteuses	(89)	(116)	(101)
Avances et acomptes reçus des clients	(1 151)	(1 600)	(1 698)
<b>Total</b>	<b>4 009</b>	<b>4 825</b>	<b>5 727</b>

### b) Autres créances d'exploitation

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Stocks (net de provisions)	32	29	15
Personnel et organismes sociaux	53	56	57
Impôts et taxes	133	139	176
Divers	206	261	195
<b>Total</b>	<b>424</b>	<b>485</b>	<b>443</b>

## 12. Créances diverses

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Etat - impôts sur les bénéfices	231	170	173
Impôts différés à court terme	74	154	163
Autres	242	311	359
<b>Total</b>	<b>547</b>	<b>635</b>	<b>695</b>

Le poste "Etat - impôts sur les bénéfices" comprenait un montant de 57 millions de francs au 31 décembre 1997 et 177 millions de francs au 31 décembre 1996 correspondant au report en arrière des déficits constatés sur les sociétés françaises entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale.

## 13. Situation nette de l'ensemble consolidé

### a) Capital social, primes d'émission et d'apport, réserves

Les variations de ces différents postes ainsi que le nombre d'actions correspondant sont donnés dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Les réserves consolidées qui comprennent les réserves propres à la société mère Cap Gemini, les quote-parts du Groupe dans les résultats des sociétés consolidées depuis leur acquisition et la réserve de conversion, s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Réserves de Cap Gemini	1 349	1 831	2 157
Quote-parts des résultats des sociétés consolidées (*)	188	347	1 023
Réserve de conversion	(516)	(19)	(498)
<b>Total</b>	<b>1 021</b>	<b>2 159</b>	<b>2 682</b>

(\*) Nettes des dividendes versés par ces sociétés à Cap Gemini.

### b) Plans d'options de souscription d'actions

Les Assemblées Générales des actionnaires du 24 janvier 1990 et 3 juin 1993 ont autorisé le Conseil d'Administration, et celle du 24 mai 1996 a autorisé le Directoire, à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de cinq ans commençant respectivement les 1er janvier 1990, 1er juillet 1993 et 1er juillet 1996, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces 3 plans sont résumées dans le tableau ci-après :

	Plan 1990	Plan 1993	Plan 1996
Date de l'Assemblée	24 janvier 1990	3 juin 1993	24 mai 1996
Date des premières attributions au titre de ce Plan	1er janvier 1990	1er juillet 1993	1er juillet 1996
Délai d'exercice des options à compter de leur date d'attribution	6 ans	6 ans	6 ans
Prix de souscription en % de la moyenne des vingt séances de bourse précédent l'octroi	90 %	95 %	80 %
Prix de souscription (par action et en francs) des différentes attributions :			
. plus bas	135,36	122,33	149,51
. plus haut	293,88	187,64	577,00
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 1998	1 360 575	714 644	86 650
Nombre d'actions au 31 décembre 1998 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées	25 862	3 154 920	(*) 3 904 253
Dont options détenues par trois des quatre membres du Directoire et deux des six membres du Conseil de Surveillance	0	455 098	18 540

(\*) Soit 127 611 actions au prix de 149,51 francs, 1 178 025 actions au prix de 192,23 francs, 875 967 actions au prix de 259,22 francs, 983 650 actions au prix de 373,79 francs et 739 000 actions au prix de 577 francs.

Etant rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par la Société des Bourses Françaises d'un avis de recevabilité d'une Offre Publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourront –s'ils le souhaitent– lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)).

### c) Actions à bons de souscription d'actions (1991)

Cap Gemini a procédé au cours du mois d'avril 1991 à l'émission de 3 500 000 actions à bons de souscription d'actions. Le prix d'émission des actions était fixé à 450 francs et à chaque action était attaché un bon de souscription donnant le droit de souscrire à une action de 40 francs de nominal dans les conditions suivantes :

- Période d'exercice : jusqu'au 31 juillet 1996 inclus,
- Prix de souscription de l'action : 450 francs.

A l'issue de la période d'exercice, un total de 452 actions a été créé par exercice de 431 bons de souscription.

## d) Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires qui comprennent la quote-part de la situation nette des filiales détenues par des tiers s'analysent comme suit :

(en millions de francs)	1996	1997	1998
<b>Au 1er janvier</b>	<b>872</b>	<b>974</b>	<b>1 036</b>
Minoritaires sur augmentation de capital des filiales	29	27	37
Intérêts minoritaires dans le résultat du Groupe	129	165	222
Réserve de conversion des minoritaires	16	(32)	(8)
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	(72)	(98)	(133)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>974</b>	<b>1 036</b>	<b>1 154</b>

Les intérêts minoritaires comprennent principalement la quote-part des titres de la société Cap Gemini NV détenue par le public (environ 44 %), la société étant cotée à la Bourse d'Amsterdam.

## 14. Trésorerie nette / (endettement net)

La trésorerie nette / (endettement net) du Groupe s'analyse comme indiqué ci-dessous. Les dettes financières à court terme correspondent à la fois à la part à moins d'un an des endettements à long terme ainsi qu'à des dettes dont la durée est inférieure à un an.

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Dettes financières à long terme	(3 989)	(3 120)	(1 259)
Dettes financières à court terme	(937)	(806)	(1 638)
<b>Dettes financières</b>	<b>(4 926)</b>	<b>(3 926)</b>	<b>(2 897)</b>
Créances financières et placements à court terme	1 385	1 339	5 767
Banques	514	952	917
<b>Trésorerie nette / (endettement net)</b>	<b>(3 027)</b>	<b>(1 635)</b>	<b>3 787</b>

La variation de chacun des éléments de la trésorerie nette / (endettement net) s'analyse comme suit :

(en millions de francs)	Dettes financières	Créances financières et placements à court terme	Banques	Trésorerie nette / (endettement net)
<b>Au 1er janvier 1996</b>	<b>(3 907)</b>	<b>927</b>	<b>296</b>	<b>(2 684)</b>
Ecart de conversion	94	-	(102)	(8)
Mouvements de la période	846	(156)	(430)	260
Variations de périmètre	(1 959)	614	750	(595)
<b>Au 31 décembre 1996</b>	<b>(4 926)</b>	<b>1 385</b>	<b>514</b>	<b>(3 027)</b>
Ecart de conversion	(174)	80	9	(85)
Mouvements de la période	1 521	(147)	372	1 746
Variations de périmètre	(347)	21	57	(269)
<b>Au 31 décembre 1997</b>	<b>(3 926)</b>	<b>1 339</b>	<b>952</b>	<b>(1 635)</b>
Ecart de conversion	-	(38)	(36)	(74)
Mouvements de la période	1 033	4 476	(11)	5 498
Variations de périmètre	(4)	(10)	12	(2)
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>(2 897)</b>	<b>5 767</b>	<b>917</b>	<b>3 787</b>

## a) Dettes financières

### • Variation détaillée des dettes financières

(en millions de francs)	1996	1997	1998
<b>Au 1er janvier</b>	<b>3 907</b>	<b>4 926</b>	<b>3 926</b>
Ecart de conversion	(94)	174	-
Remboursements	(1 157)	(1 886)	(1 158)
Nouveaux emprunts	312	365	125
Variations de périmètre	1 958	347	4
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4 926</b>	<b>3 926</b>	<b>2 897</b>

### • Analyse des dettes financières

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Emprunt obligataire convertible (1990)	34	-	-
Emprunt obligataire debis (1991)	257	-	-
Emprunt obligataire (1994)	995	995	995
Emprunts	1 602	524	450
Autres emprunts couverts par ou tirés sur lignes de crédit	1 274	1 583	834
Emprunts liés aux contrats de crédit-bail	350	648	506
Dettes à court terme et intérêts courus non échus	262	81	5
Banques	152	95	107
<b>Total</b>	<b>4 926</b>	<b>3 926</b>	<b>2 897</b>

### • Justes valeurs des dettes financières

Les valeurs comptables des emprunts à court terme, des obligations liées aux contrats de crédit-bail et des obligations convertibles sont proches de leur juste valeur.

### • Emprunt obligataire convertible (1990)

Cap Gemini a procédé au cours du mois de février 1990 à l'émission d'un emprunt de 1 530 millions de francs convertible en actions, représenté par 2 550 000 obligations de 600 francs de nominal.

Comme le prévoyait le contrat d'émission, la Société a décidé le remboursement total et de manière anticipée des obligations encore en vie, la faculté de conversion étant maintenue jusqu'au 31 mars 1997. Les obligations convertibles résiduelles (57 008 obligations au 31 décembre 1996 pour un montant de 34 millions de francs) ont été entièrement remboursées le 31 mars 1997.

### • Emprunt obligataire debis (1991)

Le 8 août 1997, le solde de cet emprunt obligataire a été remboursé par anticipation simultanément à la cession par le Groupe de sa participation dans la société debis SystemHaus.

### • Emprunt obligataire (1994)

Cap Gemini a procédé au cours du mois de décembre 1994 à l'émission d'un emprunt de 995 millions de francs représenté par 199 000 obligations de 5 000 francs de nominal.

Les principales caractéristiques de ces obligations, à leur émission, étaient les suivantes :

- Durée : 5 ans.
- Intérêt : 8,6 %.
- Amortissement normal : les obligations seront amorties en totalité le 19 décembre 1999.
- Amortissement anticipé : l'émetteur s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par remboursement. Toutefois, il se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé des obligations soit par rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Les obligations ainsi rachetées seraient annulées.

## • Emprunts

Ce montant comprend notamment divers crédits en devises contractés principalement dans les années 1990 à 1998 pour financer l'acquisition de sociétés en Europe et aux Etats-Unis pour un montant de 221 millions de francs au 31 décembre 1998 (306 millions de francs au 31 décembre 1997).

### • Autres emprunts couverts par ou tirés sur lignes de crédit

La Société a conclu avec un groupe de banques une ligne de crédit multi-devises de 2 700 millions de francs remboursable au plus tard le 27 décembre 2001.

Les principales caractéristiques de cette ligne de crédit sont les suivantes :

- Durée : 5 ans remboursable par deux tranches de 15 % au cours respectivement des exercices 1999 et 2000, et une de 70 % au cours de l'exercice 2001.
- Taux : Pibor (1-3-6 mois).
- Commission d'engagement : 0,22 %.
- Commission d'utilisation : 0,22 %.

Cette facilité de crédit a essentiellement servi de support pour, d'une part l'émission de billets de trésorerie (830 millions de francs), émis à 1 mois en moyenne pour tirer parti de la courbe des taux, et d'autre part des tirages en devises (4 millions de francs tirés en francs suisses) destinés à financer la trésorerie de certaines filiales étrangères.

Ces tirages sont renouvelés régulièrement sur une longue période, ce qui explique leur classement à long terme.

### • Emprunts liés aux contrats de crédit-bail

Au 31 décembre 1998, le montant correspond à la dette liée aux retraitements des contrats de crédit-bail. Ils concernent principalement le financement des installations de l'Université Cap Gemini, du siège social du Groupe Bossard et des investissements en matériel informatique réalisés par Cap Gemini UK dans le cadre de son activité d'infogérance.

Les principales caractéristiques de ces contrats de crédit-bail sont les suivantes :

(en millions de francs)	Echéance	Taux	Solde au 31 décembre 1996	Solde au 31 décembre 1997	Solde au 31 décembre 1998
Université Cap Gemini	mars 2012	Pibor 3 mois + 0,7 %	250	245	239
Siège du Groupe Bossard	juillet 2006	Pibor 3 mois + 0,6 %	–	232	202
Cap Gemini UK	sept. 1999 à décembre 2003	Fixe (6,9 % à 9,58 %)	100	171	65
<b>Total</b>			<b>350</b>	<b>648</b>	<b>506</b>

## • Taux d'intérêts

Pour l'exercice 1998, le taux moyen des intérêts sur les dettes financières du Groupe ressort à 4,3 %, contre 4,6 % en 1997 et 1996.

### • Echéances des dettes financières

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996		1997		1998	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
n+1	937	19	806	21	1 638	57
n+2	277	6	1 372	35	299	10
n+3	1 406	29	399	10	625	22
n+4	171	3	1 008	26	44	2
n+5	1 902	39	43	1	44	2
n+6 et années ultérieures	233	4	298	7	247	7
<b>Total</b>	<b>4 926</b>	<b>100</b>	<b>3 926</b>	<b>100</b>	<b>2 897</b>	<b>100</b>

## • Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996		1997		1998	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Franc français	3 473	71	3 143	80	2 472	87
Livre sterling	479	10	171	4	77	2
Dollar US	420	9	150	4	–	–
Deutsche Mark	218	4	134	3	117	4
Florin	165	3	47	1	4	–
Autres devises	171	3	281	8	223	7
<b>Total</b>	<b>4 926</b>	<b>100</b>	<b>3 926</b>	<b>100</b>	<b>2 897</b>	<b>100</b>

## • Sûretés réelles

Au 31 décembre 1998, les dettes financières sont garanties par des sûretés réelles à hauteur de 509 millions de francs (658 millions de francs au 31 décembre 1997 et 366 millions de francs au 31 décembre 1996).

## b) Créances financières et placements à court terme

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Créances financières	203	36	22
Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement	1 182	1 303	5 745
<b>Total</b>	<b>1 385</b>	<b>1 339</b>	<b>5 767</b>

Les créances financières sont constituées principalement de créances liées à la cession de titres de participation.

Les justes valeurs des créances financières sont basées sur les cours de marché. Les justes valeurs des dépôts à terme et valeurs mobilières de placement au 31 décembre 1998, basées sur leurs valeurs de marché, sont de 5 758 millions de francs. La valeur comptabilisée tient compte de la seule performance garantie au 31 décembre 1998 sur les placements.

## 15. Provisions et autres passifs à long terme

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Impôts différés à long terme	–	47	76
Réserve spéciale de participation	62	59	119
Provisions pour retraites	181	216	231
Provisions pour risques et charges	153	173	142
<b>Total</b>	<b>396</b>	<b>495</b>	<b>568</b>

Les provisions pour risques et charges comprennent des provisions pour restructuration et intégration ainsi que diverses provisions pour risques et charges.

## 16. Dettes d'exploitation (net)

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Fournisseurs et comptes rattachés (net)	941	1 118	1 312
Personnel	1 345	1 881	2 417
Impôts et taxes	600	909	1 025
Divers	232	225	321
<b>Total</b>	<b>3 118</b>	<b>4 133</b>	<b>5 075</b>

## 17. Instruments financiers

Au 31 décembre 1998, les opérations de couverture de risques de taux d'intérêts et de taux de change sont les suivantes :

### • Opérations d'échange de taux d'intérêts

Différents contrats conclus en décembre 1994 pour 1 milliard de francs pour une durée de 5 ans permettent d'échanger un taux fixe (en moyenne 7,63 %) contre un taux variable (base Pibor 3 ou 6 mois).

Parallèlement, des contrats d'échange taux variable (Pibor 3 mois) contre taux fixe ou un autre taux variable étaient en cours pour les montants suivants :

- au terme de contrats d'échange de taux : 200 millions de francs au 31 décembre 1998 (contre 200 millions de francs au 31 décembre 1997 et 300 millions de francs au 31 décembre 1996),
- au terme de contrats futurs d'engagement : 400 millions de francs au 31 décembre 1998 (contre 300 millions de francs au 31 décembre 1997 et 1 700 millions de francs au 31 décembre 1996).

Aucun contrat d'échange de taux sur des courtes périodes (1 mois) n'était en cours au 31 décembre 1998 dans le cadre de la gestion des billets de trésorerie (contre 175 millions de francs au 31 décembre 1997 et 680 millions de francs au 31 décembre 1996).

### • Achats/ventes de devises à terme

Ces contrats s'élèvent à 291 millions de francs et couvrent des créances et des dettes libellées en livres sterling, en francs suisses, en deutsche marks et en dollars US ; au 31 décembre 1997, ces contrats s'élevaient à 111 millions de francs, et couvraient des créances et des dettes libellées en dollars, en livres sterling et en deutsche marks ; au 31 décembre 1996, ces contrats s'élevaient à 343 millions de francs et couvraient des créances libellées en dollars.

## 18. Impôts différés

### a) Evolution des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs se décomposent comme suit :

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
Réévaluation des travaux en cours	0	(20)	(19)
Provisions	(20)	(3)	(10)
Autres	(15)	(23)	(16)
<b>Total des impôts différés passifs (court terme)</b>	<b>(35)</b>	<b>(46)</b>	<b>(45)</b>
Retraitement de l'amortissement des écarts d'acquisition aux Etats-Unis	(273)	(283)	(288)
Frais capitalisés et différences de durée d'amortissement	(12)	(70)	(49)
Provisions	(63)	(71)	(29)
Autres	(2)	(3)	(58)
<b>Total des impôts différés passifs (long terme)</b>	<b>(350)</b>	<b>(427)</b>	<b>(424)</b>
<b>Total des impôts différés passifs</b>	<b>(385)</b>	<b>(473)</b>	<b>(469)</b>
Pertes fiscales reportables	33	66	111
Provisions pour congés payés	26	53	63
Autres	97	120	140
Provisions sur impôts différés actifs	(47)	(39)	(106)
<b>Total des impôts différés actifs (court terme)</b>	<b>109</b>	<b>200</b>	<b>208</b>
Pertes fiscales reportables	471	516	446
Autres	(3)	(39)	56
Provisions sur impôts différés actifs	(118)	(97)	(154)
<b>Total des impôts différés actifs (long terme)</b>	<b>350</b>	<b>380</b>	<b>348</b>
<b>Total des impôts différés actifs</b>	<b>459</b>	<b>580</b>	<b>556</b>

Les impôts différés actifs (net) proviennent pour l'essentiel :

- du décalage entre la comptabilisation de certaines provisions et de leur déductibilité fiscale,
- de l'effet d'impôt relatif aux retraitements de consolidation,
- de l'enregistrement à l'actif du bilan de l'économie de charge d'impôt née des déficits fiscaux récupérables (note suivante), diminuée des effets fiscaux générés lors de la constitution du groupe Gemini Consulting.

## b) Déficits fiscaux

(en millions de francs)	1996	1997	1998
Déficits reportables temporairement	724	1 143	1 078
Déficits reportables indéfiniment	429	408	461
<b>Total des déficits reportables</b>	<b>1 153</b>	<b>1 551</b>	<b>1 539</b>
Economie potentielle d'impôt correspondante	504	582	557
dont actif d'impôts constaté sur déficits reportables	90	377	348

L'échéancier des déficits reportables aux 31 décembre 1997 et 1998 est le suivant :

Années d'expiration	1997		1998	
	Montants	%	Montants	%
n + 1	19	1	56	4
n + 2	30	2	11	1
n + 3	37	2	17	1
n + 4	49	3	34	2
n + 5 et ultérieures	1 008	66	960	62
indéfiniment	408	26	461	30
<b>Total</b>	<b>1 551</b>	<b>100</b>	<b>1 539</b>	<b>100</b>

## 19. Engagements reçus et donnés

Au 31 décembre (en millions de francs)	1996	1997	1998
--	------	------	------

### Engagements reçus

• sur contrats	60	45	6
• autres	19	13	10
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>58</b>	<b>16</b>

### Engagements donnés

• sur contrats	105	110	355
• sur locations non résiliables (immeubles et matériels)	2 038	2 409	3 014
• sur emprunts	176	198	142
• autres	310	54	115
<b>Total</b>	<b>2 629</b>	<b>2 771</b>	<b>3 626</b>

Afin de les rendre comparables aux éléments 1998, certains éléments des engagements hors bilan des exercices 1996 et 1997 ont été modifiés.

L'échéancier des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables au 31 décembre 1998 est le suivant :

Au 31 décembre (en millions de francs)	Engagements sur locations
1999	768
2000	695
2001	432
2002	249
2003	168
2004 et années ultérieures	702
<b>Total</b>	<b>3014</b>

## 20. Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat, le patrimoine et les perspectives d'avenir de la Société ou de son Groupe.

## 21. Effectifs

Les effectifs moyens se répartissent entre les principales zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

Effectif moyen	1996		1997		1998	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Etats-Unis	3 065	13	3 567	13	3 869	11
Royaume-Uni	4 744	20	5 077	18	7 206	21
Pays Nordiques	2 984	12	3 399	12	3 939	11
Benelux	4 789	20	5 451	19	6 475	19
France	6 247	26	7 490	27	9 146	26
Autres pays	2 105	9	3 075	11	3 971	12
<b>Total</b>	<b>23 934</b>	<b>100</b>	<b>28 059</b>	<b>100</b>	<b>34 606</b>	<b>100</b>

Les effectifs de fin d'année se répartissent entre les principales zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

Au 31 décembre	1996		1997		1998	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Etats-Unis	3 522	14	3 827	12	3 938	10
Royaume-Uni	4 740	18	5 915	19	8 565	22
Pays Nordiques	3 085	12	3 636	12	4 353	11
Benelux	5 208	20	5 888	19	7 047	18
France	6 828	26	8 350	27	10 299	27
Autres pays	2 567	10	3 478	11	4 139	12
<b>Total</b>	<b>25 950</b>	<b>100</b>	<b>31 094</b>	<b>100</b>	<b>38 341</b>	<b>100</b>

## 22. Informations géographiques

Les produits d'exploitation, les créances d'exploitation et les actifs immobilisés concernent au 31 décembre 1998 les zones géographiques suivantes :

(en millions de francs)	Produits d'exploitation	Créances d'exploitation	Actif immobilisé
Etats-Unis	3 675	547	1 159
Royaume-Uni	6 134	1 097	4 154
Pays Nordiques	3 144	585	767
Benelux	4 353	989	1 858
France	6 176	2 125	2 202
Autres pays	2 459	827	508
<b>Total</b>	<b>25 941</b>	<b>6 170</b>	<b>10 648</b>

## 23. Intérêts dans les participations sous contrôle conjoint

Le groupe détient 50 % dans une entreprise sous contrôle conjoint, Cap Gemini Hagler-Bailly, société de services informatiques dans le domaine des "Utilities" aux Etats-Unis, créée durant le second semestre 1998. Les montants des principaux soldes de Cap Gemini Hagler-Bailly ne sont pas significatifs dans les états financiers du Groupe.

## 24. Evénements postérieurs à la clôture 1998

La participation de 36 % que le Groupe détenait dans la société CISI a été cédée en totalité en janvier 1999 à la société CS Communications & Systems.

## 25. Autres informations

L'introduction de l'euro à partir de janvier 1999 a amené le Groupe à prendre en interne les mesures nécessaires afin de répondre à ces nouvelles contraintes. Un processus évolutif a été mis en place selon un rythme propre à chaque pays et les coûts afférents à ces adaptations sont pris en charge au fur et à mesure de leur réalisation.

En ce qui concerne le passage à l'an 2000, une structure, chargée spécialement de s'assurer que les différents systèmes informatiques utilisés par le Groupe passeront cette échéance, a été mise en place ; les dépenses internes d'adaptation ainsi que celles de la structure correspondante ne représentent pas de montants significatifs et sont pris en charge au fur et à mesure de leur réalisation.

Le Groupe a revu ses obligations contractuelles concernant la mise en conformité des matériels et systèmes qu'il utilise pour rendre des services à ses clients. Ces revues comprennent une estimation des charges et produits correspondant à leur mise en conformité qui sont comptabilisés selon les règles applicables en matière de comptabilisation des résultats sur contrats (note 1.h.).

## 26. Liste par pays des sociétés consolidées (131)

	Pays	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Cap Gemini Deutschland GmbH	Allemagne	100%	IG
Cap Gemini GmbH	Allemagne	100%	IG
TDI GmbH	Allemagne	100%	IG
Program Standard Computersystem GmbH	Allemagne	100%	IG
Program Standard Leasing GmbH	Allemagne	100%	IG
Cap Gemini Services GmbH	Allemagne	100%	IG
Cap Gemini Tools Deutschland GmbH	Allemagne	56%	IG
Gemini Consulting GmbH	Allemagne	100%	IG
Bossard Consultants GmbH	Allemagne	100%	IG
Cap Gemini Austria GmbH	Autriche	100%	IG
Gemini Consulting GmbH	Autriche	100%	IG
Cap Gemini Belgium NV/SA	Belgique	56%	IG
Cap Gemini Information Systems Management (Belgium) NV	Belgique	56%	IG
Bolesian NV/SA	Belgique	56%	IG
Volmac Software Groep Belgium NV	Belgique	56%	IG
Gemini Consulting NV/SA	Belgique	100%	IG
Bossard Consultants Belgique	Belgique	100%	IG
Consultoria de Gestao Gemini - S/C LTDA	Brésil	100%	IG
Cap Gemini Danmark AS	Danemark	100%	IG
Cap Gemini Espana	Espagne	100%	IG
Sesa	Espagne	100%	IG
Cap Gemini Holding Espana	Espagne	100%	IG
Gemini Consulting Iberia SA	Espagne	100%	IG
Gemini Consulting Eesti Ou	Estonie	100%	IG
Cap Gemini Holding Inc.	Etats-Unis	100%	IG
Cap Gemini America LLC	Etats-Unis	100%	IG
Cap Gemini America Transmillenium Inc	Etats-Unis	100%	IG
Cap Gemini Hagler Bailly LLC	Etats-Unis	50%	PROP
Gemini Consulting LLC	Etats-Unis	100%	IG
Bossard Consultants Inc.	Etats-Unis	100%	IG

IG = Intégration globale MEQ = Mise en équivalence PROP = Intégration proportionnelle

	<b>Pays</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
Cap Gemini Oy, SF	Finlande	100%	IG
Cap Programator FM Palvelut Oy, SF	Finlande	100%	IG
Cap SAM Oy	Finlande	60%	IG
Gemini Consulting Oy	Finlande	100%	IG
Cap Gemini SA	France	Société mère	
Cap Gemini Service SA	France	100%	IG
Cap Gemini Université SA	France	100%	IG
SCI Paris Etoile	France	100%	IG
SCI Château de Béhoust	France	100%	IG
Cap Gemini France SA	France	100%	IG
APIS SA	France	34%	MEQ
Cap Gemini Telecom SA	France	100%	IG
Cap Gemini Telecom France SA	France	100%	IG
Gemini Consulting SA	France	100%	IG
GIE Anis	France	35%	MEQ
GIE Immo Concept	France	25%	MEQ
Technologies Développement SA	France	100%	IG
CGS Holdings Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
Cap Gemini UK Plc	Grande-Bretagne	100%	IG
Hoskyns Group Plc	Grande-Bretagne	100%	IG
Hoskyns Systems Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
Hoskyns Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
The Instruction Set Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
Twinsoft Ltd	Grande-Bretagne	50%	MEQ
Volmac UK Ltd	Grande-Bretagne	56%	IG
Gemini Consulting Holding Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
Gemini Consulting Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
Gemini Systems Solutions Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
The Mac Group Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
United Research Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
Brender Management Services Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
BMS Bossard Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
Bossard Consultants Ltd	Grande-Bretagne	100%	IG
Cap Gemini Hong-Kong	Hong-Kong	100%	IG
Cap Gemini Hungary	Hongrie	100%	IG
Cap Gemini Group Ltd	Irlande	100%	IG
Cap Gemini Ireland Ltd	Irlande	100%	IG
Cap Gemini Technology Ltd	Irlande	100%	IG
Cap Gemini Application Products Ltd	Irlande	100%	IG
Hoskyns Insight Ltd	Irlande	100%	IG
Cap Gemini Italia Spa	Italie	100%	IG
Gemini Management Consulting SPA	Italie	100%	IG
Bossard Consultants Italy srl	Italie	100%	IG
Gemini Consulting Inc. (Mass.)	Japon	100%	IG
Gemini Consulting SIA	Lettonie	100%	IG
Gemini Consulting UAB	Lithuanie	100%	IG
Cap Gemini Luxembourg SA	Luxembourg	56%	IG
Cap Gemini Malaysia	Malaisie	100%	IG
Cap Gemini Norge A/S	Norvège	100%	IG
C/Computas Grad Losn A/S N	Norvège	100%	IG
Gemini Consulting AS	Norvège	100%	IG

IG = Intégration globale    MEQ = Mise en équivalence    PROP = Intégration proportionnelle

	<b>Pays</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
GBA Volmac BV	Pays-Bas	100%	IG
Cap Gemini Europe BV	Pays-Bas	100%	IG
Cap Gemini Benelux	Pays-Bas	100%	IG
Cap Gemini Nederland BV	Pays-Bas	56%	IG
Cap Gemini NV	Pays-Bas	56%	IG
Cap Gemini Information Systems Management BV	Pays-Bas	56%	IG
Volmac II BV	Pays-Bas	56%	IG
Bortiboll Holding BV	Pays-Bas	56%	MEQ
Bortiboll Communications BV	Pays-Bas	56%	MEQ
Bolesian BV	Pays-Bas	56%	IG
Iquip Informatica BV	Pays-Bas	56%	IG
Iquip BV	Pays-Bas	56%	IG
BIT-IC BV	Pays-Bas	56%	IG
Gimbrère & Dohmen Consultants BV	Pays-Bas	56%	IG
Gimbrère & Dohmen Software BV	Pays-Bas	56%	IG
Cap Gemini Optiebeheer BV	Pays-Bas	56%	IG
Twinsoft NV	Pays-Bas	28%	PROP
Clear System Inc	Pays-Bas	2%	MEQ
EC Gate BV	Pays-Bas	17%	MEQ
Entity Holding BV	Pays-Bas	6%	MEQ
Cap Gemini Marketing & Management BV	Pays-Bas	56%	IG
Gitek Software NV	Pays-Bas	56%	IG
Cap Gemini Assurantien BV	Pays-Bas	56%	IG
Volmac Development Tools BV	Pays-Bas	56%	IG
Samenwerkingsverband met Computerleveranciers Utrecht BV	Pays-Bas	56%	IG
Twinac Software BV	Pays-Bas	28%	PROP
Volmac Implementation Services BV	Pays-Bas	56%	IG
Cap Gemini Interim Management BV	Pays-Bas	56%	IG
Cap Volmac Education & Training BV	Pays-Bas	56%	IG
Sacol BV	Pays-Bas	56%	IG
Gemini Consulting BV	Pays-Bas	100%	IG
Bossard Consultants Polska	Pologne	51%	IG
Cap Gemini Portugal SA	Portugal	51%	IG
Gemini Consulting SA	Portugal	100%	IG
Bossard Consultants Romania srl	Roumanie	100%	IG
Gemini Consulting St Petersburg	Russie	100%	IG
Cap Gemini Asia PTE Ltd	Singapour	100%	IG
Cap Gemini Singapore PTE Ltd	Singapour	100%	IG
Cap Gemini AB	Suède	100%	IG
Cap Gemini Sverige AB	Suède	100%	IG
Cap Programator AB	Suède	100%	IG
Crawmator AB	Suède	50%	IG
Programator International AB	Suède	100%	IG
Cap Gemini Logic Industri AB	Suède	100%	IG
Accept Data Kap. AB	Suède	100%	IG
Sypro AB	Suède	100%	IG
Cap Volmac Sweden AB	Suède	100%	IG
Gemini Consulting AB	Suède	100%	IG
Cap Gemini Suisse	Suisse	100%	IG
Gemini Consulting AG	Suisse	100%	IG

IG = Intégration globale    MEQ = Mise en équivalence    PROP = Intégration proportionnelle

# Comptes sociaux simplifiés de la société Cap Gemini

Les comptes sociaux complets, incluant l'annexe, sont disponibles sur simple demande auprès de la Société.  
Les rapports des Commissaires aux Comptes ci-joints, se réfèrent aux comptes sociaux complets.

## Rapport général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cap Gemini S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### 2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles 356 et 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 3 mars 1999

Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de PARIS

CONSTANTIN ASSOCIES  
Jean-François Serval - Laurent Lévesque

COOPERS & LYBRAND AUDIT  
Membre de PricewaterhouseCoopers  
Bernard Rascle - Philippe Christelle

## **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 1998**

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Paris, le 3 mars 1999

Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de PARIS

**CONSTANTIN ASSOCIES**

Jean-François Serval - Laurent Lévesque

**COOPERS & LYBRAND AUDIT**

**Membre de PricewaterhouseCoopers**

Bernard Rascle - Philippe Christelle

## Comptes de résultats résumés pour les exercices clos les 31 décembre 1996, 1997 et 1998

(en millions de francs)	1996	1997	1998
Produits d'exploitation	408	438	657
Charges d'exploitation	(121)	(119)	(186)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>287</b>	<b>319</b>	<b>471</b>
Résultat financier	(54)	(223)	358
Résultat exceptionnel	5	603	11
Impôts sur les bénéfices	(48)	(107)	(162)
<b>Résultat net</b>	<b>190</b>	<b>592</b>	<b>678</b>

## Bilans résumés aux 31 décembre 1996, 1997 et 1998

(en millions de francs)	1996	1997	1998
<b>Actif</b>			
Actif immobilisé	11 289	12 989	12 012
Actif circulant	1 648	809	4 483
Autres actifs	56	60	46
<b>Total actif</b>	<b>12 993</b>	<b>13 858</b>	<b>16 541</b>
<b>Passif</b>			
Capitaux propres	8 291	8 889	13 196
Provisions	159	41	37
Dettes financières	4 371	4 323	2 481
Autres dettes	172	605	827
<b>Total passif</b>	<b>12 993</b>	<b>13 858</b>	<b>16 541</b>

## Tableau des filiales et participations

(en millions de francs)	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus) (a)	Quote-part du capital détenue (%)	Nombre d'actions détenues	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires 1998	Dividendes encaissés
					Brute	Nette				
<b>Filiales</b>										
Cap Gemini Holding Inc.	-	772	100	370	1 573	1 573	-	115	3 953	-
CGS Holdings Ltd	4 217	1	100	453 513 903	3 933	3 933	643	-	5 942	102
Cap Gemini AB	7	1 077	100	10 000	983	983	-	55	3 021	76
Cap Gemini Europe BV	578	1 219	100	194 101	1 659	1 659	-	-	4 299	375
Cap Gemini Telecom SA	600	7	100	6 001 800	600	600	-	-	791	-
Cap Gemini France SA	179	211	100	1 794 060	470	470	-	-	4 686	-
Cap Gemini Italia Spa	27	11	95	760 000	602	122	-	36	285	-
Cap Gemini Asia PTE Ltd	149	- 33	100	44 000 000	164	164	-	1	257	-
Cap Gemini Suisse	22	- 10	100	5 391	28	28	-	-	211	-
Cap Gemini Service SA	50	7	100	499 994	241	57	-	-	434	-
SCI Paris Etoile	-	13	100	10 000	318	201	-	-	18	13
Gemini Consulting Holding Ltd	-	49	100	1 083	154	154	-	-	926	-
Gemini Consulting SA	281	27	100	6 685 959	712	712	-	-	836	-
Cap Gemini Deutschland GmbH	121	297	72	1	99	99	8	44	804	-
TDI GmbH	19	705	11,7	1	64	64	-	-	-	-
Gemini Consulting A.S.	14	35	100	19 100	17	17	-	-	118	-
Gemini Management Consulting Spa	3	2	100	1 000 000	31	31	-	-	90	-
Gemini Consulting AB	1	3	100	10 000	38	38	-	-	141	-
Gemini Consulting Iberia SA	71	- 4	100	1 230 475	310	240	-	-	497	-
Autres France	na	na	na	na	-	-	-	239	na	4
Autres Etranger	na	na	na	na	41	41	-	-	na	-
<b>Participations</b>										
Cisi	-	-	36	16 937 665	288	115	-	-	-	-
Divers	na	na	na	na	2	2	-	-	na	-

(a) autres que le capital et avant affectation du résultat de l'exercice.

na : non applicable.

Les résultats nets des filiales et participations ne sont pas fournis compte tenu du caractère préjudiciable que pourrait avoir leur divulgation sur la stratégie commerciale et financière.

La société Cap Gemini est la société tête de groupe de l'intégration fiscale française composée de 8 sociétés. Sur l'exercice 1998, l'impact de l'intégration fiscale est un bénéfice de 4 millions de francs.

## Variation des capitaux propres

(en millions de francs)	1996	Affectation du résultat 1996	Autres mouvements	1997	Affectation du résultat 1997	Autres mouvements	1998
Capital social	2 414	-	34	2 448	-	317	2 765
Primes d'émission, de fusion et d'apport	4 528	-	93	4 621	-	3 526	8 147
Réserve légale	241	-	-	241	3	-	244
Réserves réglementées	274	-	-	274	-	-	274
Autres réserves	634	74	-	708	375	-	1 083
Report à nouveau (*)	10	(5)	-	5	-	-	5
Dividendes distribués	-	121	(121)	-	214	(214)	0
Résultat de l'exercice	190	(190)	592	592	(592)	678	678
<b>Total</b>	<b>8 291</b>	<b>0</b>	<b>598</b>	<b>8 889</b>	<b>0</b>	<b>4 307</b>	<b>13 196</b>

(\*) Ce montant correspond au montant distribuable en franchise de précompte

## Résultats des cinq derniers exercices

(en millions de francs)	1994	1995	1996	1997	1998
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	2 123	2 123	2 414	2 448	2 765
Nombre d'actions ordinaires existantes	53 068 478	53 073 228	60 356 666	61 198 877	69 130 658
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligation	3 018 489	78 700	78 671	-	-
- par exercice de bons de souscription	4 409 497	4 409 497	-	-	-
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Total des produits d'exploitation	329	338	408	438	657
Total des produits d'exploitation et financiers	688	676	884	1 024	1 510
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	(61)	102	347	942	967
Impôts sur les bénéfices	(47)	(15)	48	107	162
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	(94)	(72)	190	592	678
Résultat distribué	-	-	121	214	(a) 380
<b>III - Résultats par action (en francs)</b>					
(nominal 40 francs)					
Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	(0,28)	2,21	4,96	13,65	11,64
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	(1,77)	(1,36)	3,14	9,67	9,80
Dividende attribué à chaque action (net)	-	-	2,00	3,50	(a) 5,50
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen de salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

(a) après approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 1999.

## **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 1999**

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles 194-1, 195, 339-1, 339-5 et 186 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur :

- les émissions de valeurs mobilières pouvant conduire à une ou plusieurs augmentations de capital ultérieures,
- les augmentations de capital réservées,

sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

### **a) Emissions de valeurs mobilières pouvant conduire à une ou plusieurs augmentations de capital ultérieures**

Ces opérations sont décrites en annexe au présent rapport.

Si votre Directoire en a l'autorisation, il pourra, pendant la période de validité légale correspondant au type de valeurs mobilières choisi, procéder à leur émission aussi bien en France qu'à l'étranger, pour un montant nominal maximum de chacune des émissions limité à 1 milliard d'euros (250 millions d'euros concernant les bons de souscription d'actions et les actions à bons de souscription d'actions).

Le montant de la ou des augmentations de capital découlant directement ou indirectement de chacune des émissions ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros. Ce dernier montant s'inscrit, comme prévu par la dix-huitième résolution, dans la limite maximum de 800 millions d'euros fixée dans la huitième résolution proposée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations.

Il vous demande, par ailleurs, de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières qui pourraient être émises en vertu des dixième, douzième, quatorzième et seizième résolutions, et à celles qui pourraient l'être par exercice des droits attachés en vertu des dixième, onzième, quatorzième et quinzième résolutions.

### **b) Augmentation(s) de capital réservée(s)**

La huitième résolution proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour autorise le Directoire à porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 800 millions d'euros, en particulier par l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission.

Si votre Directoire en a l'autorisation, il pourra, pendant la période de validité légale (3 ans) procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite du plafond mentionnée dans ladite résolution.

Votre Directoire vous propose, en vertu de la neuvième résolution, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette (ou ces) opération(s) et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

oOo

Nous avons examiné les projets d'émissions de valeurs mobilières et d'augmentations de capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions de valeurs mobilières et de la (ou des) augmentation(s) de capital, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ni sur les modalités de détermination des bases de conversion et du (ou des) prix d'exercice du droit de souscription et de son (ou leur) montant, données dans le rapport du Directoire.

Dans la mesure où votre Directoire reçoit délégation pour fixer selon le cas le montant du prix d'émission des actions, les bases de conversion, le ou les prix d'exercice du droit de souscription, ou le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne sommes pas actuellement en mesure d'exprimer un avis sur les conditions définitives dans lesquelles les opérations seront réalisées ni, par voie de conséquence (pour les opérations concernées), sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Directoire.

Paris, le 3 mars 1999

Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de PARIS

**CONSTANTIN ASSOCIES**

Jean-François Serval - Laurent Lévesque

**COOPERS & LYBRAND AUDIT**

**Membre de PricewaterhouseCoopers**

Bernard Rasclé - Philippe Christelle

## Annexe au rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les émissions de valeurs mobilières avec délégation

### Description des valeurs mobilières faisant l'objet des demandes d'autorisation

N° de résolution	Nature de l'émission	Suppression du droit préférentiel de souscription		Durée de validité de l'autorisation
		aux valeurs mobilières concernées	à l'augmentation de capital différée	
10	Obligations convertibles en actions	oui	oui	2 ans
11	Idem	non	oui	2 ans
12	Obligations à bons de souscription d'actions	oui	de plein droit	2 ans
13	Idem	non	de plein droit	2 ans
14	Bons de souscription d'actions	oui	oui	1 an*
15	Idem	non	oui	1 an*
16	Valeurs mobilières donnant droit, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions à émettre à cet effet	oui	de plein droit	délai maximal autorisé par la loi
17	Idem	non	de plein droit	délai maximal autorisé par la loi

\* Les actions auxquelles les bons donneront droit, devront être émises dans le délai de 5 ans à compter de l'émission de ces bons.

# Résolutions présentées par le Directoire à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de la Société du 22 avril 1999

## Résolutions à caractère ordinaire

### Première résolution

#### Approbation des comptes de l'exercice 1998

L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 1998,
- des observations du Conseil de Surveillance,
- et du rapport général établi par MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve l'ensemble des comptes, en particulier le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 1998, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes consolidés établis au 31 décembre 1998 lui ont été présentés et que le rapport du Directoire sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve au Directoire pour sa gestion au cours de l'exercice.

### Deuxième résolution

#### Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte de ce qu'au cours de l'exercice écoulé aucune convention visée à l'article 143 de la Loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue.

### Troisième résolution

#### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice qui s'élève à :

• bénéfice net de l'exercice.....	677 727 912,80 francs	(103 318 954,26 euros)
• report à nouveau .....	4 307 916,00 francs	(656 737,56 euros)
soit au total.....	682 035 828,80 francs	(103 975 691,82 euros)

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

• à la réserve légale, qui sera ainsi dotée entièrement, une somme de .....	31 727 124,00 francs	(4 836 768,87 euros)
• à titre de dividende, une somme de 5,50 francs par action, soit .....	380 218 619,00 francs	(57 963 954,80 euros)
• au poste "autres réserves" .....	43 042 913,80 francs	(6 561 849,91 euros)
• au report à nouveau, le solde soit. ....	227 047 172,00 francs	(34 613 118,24 euros)
ce qui fait bien au total .....	682 035 828,80 francs	(103 975 691,82 euros)

## **Quatrième résolution**

### **Dividende**

Comme conséquence de la résolution qui précède – et après constatation de l'existence des sommes distribuables – l'Assemblée Générale fixe à 5,50 francs pour chacune des 69 130 658 actions composant le capital social au 31 décembre 1998, le bénéfice à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1998. Ce dividende, qui donnera droit à un avoir fiscal de 2,75 francs (50 %) ou 2,475 francs (45 %) par action, conformément aux dispositions de la Loi de Finances pour 1999, sera mis en paiement à compter du 23 avril 1999.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été procédé à la distribution d'un dividende de 214 196 069,50 francs (3,50 francs plus avoir fiscal de 1,75 franc x 61 198 877 actions) au titre de l'exercice 1997, de 120 713 332 francs (2 francs plus avoir fiscal de 1 franc x 60 356 666 actions) au titre de l'exercice 1996 et qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre de l'exercice 1995.

## **Cinquième résolution**

### **Jetons de présence**

L'Assemblée Générale fixe à 750 000 francs (114 337 euros) le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 140 de la loi sur les sociétés commerciales.

## **Sixième résolution**

### **Emission d'obligations**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 800 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, d'obligations avec ou sans garantie, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, ces obligations pouvant prendre la forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée.

L'Assemblée Générale confère au Directoire les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et de fixer les caractéristiques des obligations qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum équivalent à 800 millions d'euros ci-dessus fixé, et, d'une manière générale, de passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations.

La présente autorisation est donnée pour une durée de cinq ans.

L'autorisation donnée au Directoire dans la présente résolution se substitue à celle donnée dans la vingt-septième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 1996 qui a reporté sur le Directoire l'autorisation précédemment conférée au Conseil d'Administration dans la première résolution à caractère ordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 1994.

## Résolutions à caractère extraordinaire

### Septième résolution

#### Conversion du capital social en euros

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance,

- (i) – décide d'exprimer en euros le montant du capital social au moyen de la conversion globale du capital en euros puis de la conversion de la valeur nominale des actions qui le composent ; d'arrondir le montant de cette valeur nominale, par suppression des décimales, au nombre entier d'euros immédiatement supérieur, et de procéder en conséquence à une augmentation du capital social en prélevant la somme correspondante sur tous comptes de primes.

Comme conséquence de cette décision, l'Assemblée Générale :

- constatant que le capital social au 31 décembre 1998 s'élevait à 2 765 226 320 francs divisé en 69 130 658 actions de 40 francs de nominal ;
- convertit le capital en euros, soit 2 765 226 320 francs divisé par 6,55957 = 421 556 034,92 euros ;
- constate que la valeur nominale de l'action exprimée en euros s'élève à 421 556 034,92 divisé par 69 130 658 = 6,09796 euros ;
- arrondit le montant de cette valeur nominale au nombre entier d'euros immédiatement supérieur (7 euros) ;
- décide d'augmenter le capital social de  $(7 \times 69\,130\,658) - 421\,556\,034,92 = 62\,358\,571,08$  euros en prélevant cette somme (409 045 412,10 francs) sur les primes d'émission ;
- constate que le capital social correspondant au nombre d'actions existant au 1er janvier 1999 s'élève ainsi à 483 914 606 euros divisé en 69 130 658 actions de 7 euros de nominal chacune.

- (ii) – décide de porter de 7 à 8 euros la valeur nominale de chaque action et de procéder en conséquence à une deuxième augmentation du capital social d'un montant de  $69\,130\,658 \times 1 \text{ euro} = 69\,130\,658$  euros en prélevant cette somme (453 467 390, 30 francs) sur les primes d'émission.

Comme conséquence de cette décision, l'Assemblée Générale :

- constate que le capital social correspondant au nombre d'actions existant au 1er janvier 1999 s'élève à 553 045 264 euros divisé en 69 130 658 actions de 8 euros de nominal chacune, les actions créées depuis cette date ayant également un nominal de 8 euros ;
- décide que l'article 6 des statuts relatif au capital social sera rédigé de la façon suivante :

#### “Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à cinq cent cinquante trois millions quarante cinq mille deux cent soixante quatre (553 045 264) euros et divisé en soixante neuf millions cent trente mille six cent cinquante huit (69 130 658) actions de huit (8) euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.”

### Huitième résolution

#### Autorisation d'augmentation du capital social

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 800 millions d'euros et, à cet effet, à procéder, sur ses seules délibérations, à une ou plusieurs augmentations de capital :

- soit par l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui pourront souscrire les actions nouvelles tant à titre irréductible qu'à titre réductible ;
- soit par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes d'émission, primes d'apport ou de fusion, provisions ou dotations disponibles, à effectuer par création et distribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions existantes ;
- soit par mise en œuvre successive ou simultanée de plusieurs de ces procédés.

Conformément à la loi, cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour procéder à cette ou ces augmentations de capital dans la limite ci-dessus fixée, aux dates, dans les délais, suivant les modalités et dans les conditions qu'il fixera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ou le montant dont le nominal des actions existantes sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation de leur nominal portera jouissance ;

- fixer, en cas d'émission d'actions contre espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour l'exercice de tous droits de souscription à titre irréductible ou à titre réductible réservés par préférence aux propriétaires d'actions anciennes, répartir le solde de l'augmentation de capital si les souscriptions à quelque titre que ce soit n'en ont pas absorbé la totalité, recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents, limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée ;
- conclure tous accords avec toutes banques et établissements de crédit en vue de l'émission des actions nouvelles et prendre toutes dispositions en vue d'assurer la bonne fin de la ou des opérations en cause ;
- apporter aux statuts toutes modifications qui en résulteront.

D'une façon générale, décider et effectuer, soit par lui-même, soit par mandataire, toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de cette ou ces augmentations de capital.

Les autorisations données au Directoire dans la présente résolution se substituent à celles données dans la vingt-huitième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 1996.

## **Neuvième résolution**

### **Autorisation d'augmentation du capital social sans droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des commissaires aux comptes établis conformément à la loi,

- (i) – prenant acte que la résolution précédente a autorisé le Directoire à porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 800 millions d'euros, en particulier par l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission,
- (ii) – autorise le Directoire à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite du plafond mentionnée dans ladite résolution, étant précisé que :
  - à l'exception des dispositions particulières relatives à l'émission d'actions nouvelles avec droit préférentiel de souscription, ou par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes d'émission, primes d'apport ou de fusion, provisions ou dotations disponibles, l'ensemble des dispositions de ladite résolution s'appliqueront à la présente autorisation ;
  - le Directoire pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité à titre irréductible ou réductible pour souscrire les actions, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits par les actionnaires feront l'objet d'un placement public ;
  - la somme perçue par la Société pour chacune des actions qui sera émise en vertu de la présente résolution devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des titres ;
  - le Directoire pourra procéder à des augmentations de capital à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article 193-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Conformément à la loi, la présente autorisation est donnée pour une durée de trois ans.

## **Dixième résolution**

### **Emission d'obligations convertibles en actions par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, d'obligations convertibles en actions de la Société, à tout moment ou à dates fixes.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des obligations et les bases de leur conversion en actions seront déterminés de façon telle que la somme perçue pour chaque action sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des obligations.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Directoire devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- aux obligations convertibles émises en vertu de la présente autorisation,
- et aux actions qui seront émises par conversion de ces obligations.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Directoire pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les obligations convertibles, sans donner lieu à la création de droits. Les obligations non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale confère au Directoire les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et de fixer leurs conditions d'émission et, notamment :

- déterminer le montant, la monnaie d'émission et la durée des emprunts,
- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer la ou les dates auxquelles la conversion pourra être demandée,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de conversion au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des obligations en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des obligataires,
- constater le nombre et le montant des actions émises par voie de conversion des obligations, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à leur conversion.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

## **Onzième résolution**

### **Emission d'obligations convertibles en actions par appel public à l'épargne, avec droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros, d'obligations convertibles en actions de la Société, à tout moment ou à dates fixes, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les obligations convertibles à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Directoire devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale renonce expressément, au profit des porteurs des obligations convertibles qui seraient émises en vertu de la présente autorisation, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions à émettre sur conversion de ces obligations.

L'Assemblée Générale confère au Directoire les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et de fixer leurs conditions d'émission et, notamment :

- déterminer le montant et la durée des emprunts,
- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer la ou les dates auxquelles la conversion pourra être demandée,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de conversion au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des obligations en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des obligataires,
- constater le nombre et le montant des actions émises par voie de conversion des obligations, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à leur conversion.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

## **Douzième résolution**

### **Emission d'obligations à bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, d'obligations à bons de souscription d'actions de la Société.

La valeur nominale totale des actions qui pourront être souscrites par les titulaires de bons ne pourra excéder 250 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés.

La présente autorisation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions pouvant être souscrites sur présentation de ces bons.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des actions souscrites sur présentation des bons sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des obligations à bons de souscription d'actions.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Directoire devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux obligations à bons de souscription d'actions objet de la présente autorisation.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Directoire pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les obligations à bons de souscription, sans donner lieu à la création de droits. Les obligations non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale confère au Directoire les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et de fixer leurs conditions d'émission et, notamment :

- déterminer le montant, la monnaie d'émission et la durée des emprunts,
- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer le nombre de bons de souscription attachés à chaque obligation,
- arrêter les conditions et modalités d'exercice des droits attachés aux bons de souscription et, éventuellement, de l'achat des bons par la Société,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à l'exercice des bons.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

## **Treizième résolution**

### **Emission d'obligations à bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, avec droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros, d'obligations à bons de souscription d'actions de la Société dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les obligations à bons de souscription d'actions à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

La valeur nominale totale des actions qui pourront être souscrites par les titulaires de bons ne pourra excéder 250 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés.

La présente autorisation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions pouvant être souscrites sur présentation de ces bons.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Directoire devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale confère au Directoire les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à la détermination des conditions d'émission et à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et, notamment :

- déterminer le montant et la durée des emprunts,
- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer le nombre de bons de souscription attachés à chaque obligation,
- arrêter les conditions et modalités d'exercice des droits attachés aux bons de souscription et, éventuellement, de l'achat des bons par la Société,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à l'exercice des bons.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

## **Quatorzième résolution**

### **Emission de bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la Société et, pour permettre l'exercice de ces bons, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 250 millions d'euros, auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour réserver les droits des porteurs de ces bons.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des actions souscrites sur présentation des bons sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des bons.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Directoire devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- aux bons de souscription qui seraient émis en vertu de la présente autorisation,
- aux actions pouvant être souscrites sur présentation de ces bons.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Directoire pourra conférer aux actionnaires, pendant la durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les bons de souscription, sans donner lieu à la création de droits. Les bons non souscrits par les actionnaires feront l'objet d'un placement public. L'Assemblée Générale confère au Directoire les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder aux émissions qu'elle a autorisées et d'en fixer leurs conditions, notamment :

- fixer la ou les dates et les conditions d'émission des bons ainsi que le nombre de bons de chaque émission,
- déterminer le nombre de bons nécessaires pour souscrire une action,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées,
- déterminer le prix d'émission, en francs français ou en euros, des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des bons ainsi qu'à leur exercice.

La présente autorisation est donnée pour une durée d'un an, les actions auxquelles les bons donneront droit devant être émises dans le délai de cinq ans à compter de l'émission de ces bons.

## **Quinzième résolution**

### **Emission de bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, avec droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la Société et, pour permettre l'exercice de ces bons, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 250 millions d'euros, auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour réserver les droits des porteurs de ces bons.

La souscription à ces bons sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les bons à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Directoire devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale renonce expressément, au profit des porteurs de bons qui seraient émis en vertu de la présente autorisation, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des titres à émettre.

L'Assemblée Générale confère au Directoire les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder aux émissions qu'elle a autorisées et d'en fixer leurs conditions, notamment :

- fixer la ou les dates et les conditions d'émission des bons ainsi que le nombre de bons de chaque émission,
- déterminer le nombre de bons nécessaires pour souscrire une action,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,

- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des bons ainsi qu'à leur exercice.

La présente autorisation est donnée pour une durée d'un an, les actions auxquelles les bons donneront droit devant être émises dans le délai de cinq ans à compter de l'émission de ces bons.

## **Seizième résolution**

### **Emission de valeurs mobilières composées par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions émises ou à émettre à cet effet.

Ces valeurs mobilières pourront prendre notamment la forme :

- (i) – de titres pouvant représenter une quote-part du capital de la Société assortis de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société ; dans ce cas, le montant nominal total des titres auxquels seront attachés les bons de souscription ne devra pas excéder 250 millions d'euros,
- (ii) – de valeurs mobilières autres que des obligations convertibles, des obligations à bons de souscription d'actions ou des titres visés au (i) ci-dessus ; dans ce cas, le montant nominal total de ces valeurs mobilières ne devra pas excéder 1 milliard d'euros.

Le montant nominal total des actions émises sur exercice des bons visés en (i) ci-dessus ou par conversion, échange, remboursement des valeurs mobilières visées en (ii) ci-dessus, présentation d'un bon attaché à celles-ci ou de toute autre manière ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, excéder 250 millions d'euros.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donneront droit.

La somme perçue ou susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société, en francs français ou en euros, pour chacune des actions qui sera émise ou créée par souscription, conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des valeurs mobilières qui y donnent droit.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Directoire devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières objet de la présente autorisation.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Directoire pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières, sans donner lieu à la création de droits. Les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour fixer les dates et les montants des émissions, en déterminer les modalités ainsi que la forme des valeurs mobilières à créer, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des règlements et lois en vigueur.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Directoire aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant les périodes déterminées.

L'Assemblée Générale confère également au Directoire tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus.

Les émissions décidées en vertu de la présente autorisation devront être réalisées par le Directoire dans le délai maximum autorisé par la loi.

## **Dix-septième résolution**

### **Emission de valeurs mobilières composées par appel public à l'épargne, avec droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions émises ou à émettre à cet effet.

La souscription à ces valeurs mobilières sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les valeurs mobilières à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Ces valeurs mobilières pourront prendre notamment la forme :

- (i) – de titres pouvant représenter une quote-part du capital de la Société assortis de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société ; dans ce cas, le montant nominal total des titres auxquels seront attachés les bons de souscription ne devra pas excéder 250 millions d'euros,
- (ii) – de valeurs mobilières autres que des obligations convertibles, des obligations à bons de souscription d'actions ou des titres visés au (i) ci-dessus ; dans ce cas, le montant nominal total de ces valeurs mobilières ne devra pas excéder 1 milliard d'euros.

Le montant nominal total des actions émises sur exercice des bons visés en (i) ci-dessus ou par conversion, échange, remboursement des valeurs mobilières visées en (ii) ci-dessus, présentation d'un bon attaché à celles-ci ou de toute autre manière ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, excéder 250 millions d'euros.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donneront droit.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Directoire devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour fixer les dates et les montants des émissions, en déterminer les modalités ainsi que la forme des valeurs mobilières à créer, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des règlements et lois en vigueur.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Directoire aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant les périodes déterminées.

L'Assemblée Générale confère également au Directoire tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus.

Les émissions décidées en vertu de la présente autorisation devront être réalisées par le Directoire dans le délai maximum autorisé par la loi.

## **Dix-huitième résolution**

### **Plafond général des autorisations financières**

L'Assemblée Générale, sous condition suspensive du vote de la huitième résolution, décide que le montant global des augmentations du capital social qui pourront être réalisées en vertu des délégations de pouvoirs conférées par les dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions précédentes, viendra s'imputer sur l'autorisation plus générale conférée au Directoire en vertu de la huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour qui autorise le Directoire à porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 800 millions d'euros.

Les autorisations données au Directoire dans les dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions qui précèdent se substituent à celles données dans les neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 1998.

## **Dix-neuvième résolution**

### **Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

# Informations spécifiques au Document de Référence

---

## Dénomination

Cap Gemini

## Siège social

11, rue de Tilsitt, 75017 Paris

## Forme juridique et législation

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

## Date de création de la Société et durée

La Société a été constituée le 17 septembre 1984. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 4 octobre 1984.

Sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, la durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

## Objet social

(article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et hors de France, d'aider à la gestion et au développement des entreprises en mettant à leur service ses connaissances dans leur domaine d'activité économique, son savoir-faire en matière de restructuration et d'organisation des tâches, et ses compétences dans les technologies de l'information.

Dans l'accomplissement de cet objet, la Société exerce au profit de ses clients, directement ou par l'intermédiaire de sociétés filiales ou associées, l'une ou l'autre des activités suivantes prise isolément ou plusieurs de ces activités de façon séparée ou intégrée :

### 1. Le conseil en management

En association étroite avec le client, la Société participe à la transformation de l'entreprise en l'aidant à la redéfinition ou à la réorientation de sa stratégie, en modifiant sa ligne de produits et services, en remodelant ses structures, en rénovant ses processus de fonctionnement, en remotivant son personnel, etc. Elle utilise à cette fin, et en tant que de besoin, toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information les plus récentes.

### 2. La conception et la réalisation de systèmes d'information

La Société conçoit et réalise des systèmes d'information : développement sur mesure de logiciels spécifiques, mises en œuvre d'applications informatiques à base de produits logiciels (fournis par des tiers ou appartenant à la Société), intégration de systèmes incorporant des matériels, des moyens de communication, des logiciels spécifiques, des progiciels et éventuellement d'autres composants, etc. La Société fournit également les prestations de conseil, de maîtrise d'œuvre, de formation et d'assistance relatives à ces réalisations.

### 3. La gestion des systèmes d'information

La Société gère pour le compte de ses clients tout ou partie des ressources associées à leur système d'information. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à fournir elle-même tout ou partie des ressources matérielles nécessaires : ordinateurs, moyens de télécommunications, etc. La Société peut également gérer pour le compte de ses clients les services que l'exploitation de ces systèmes d'information leur permet de fournir à leurs propres clients. Elle peut aussi devenir l'associé de son client dans une structure qui exerce tout ou partie de ses activités.

Dans l'exercice de cet objet social, la Société peut décider :

- la création de filiales spécialisées ou la prise de participations financières dans le capital d'autres sociétés et la gestion de ces participations : cette gestion, qui est rémunérée, inclut notamment l'assistance dans les domaines technique, commercial, juridique et financier, la diffusion et l'entretien d'une image commune, l'organisation des structures financières, l'aide aux négociations destinées à faciliter l'obtention de tous contrats ou marchés, la formation, les efforts de recherche et développement, etc.

- le placement et la gestion des fonds lui appartenant, ainsi que l'octroi d'avances de trésorerie, de cautions, d'avals ou de garanties qu'il sera jugé utile d'apporter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation majoritaire ou non,
- l'obtention ou l'acquisition de tous brevets, procédés de fabrique ainsi que leur exploitation, cession, apport ou concession.

L'objet de la Société inclut plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles de faciliter l'accomplissement ou le développement desdits objets.

## **Registre du Commerce et des Sociétés**

330.703.844 RCS Paris  
Code APE : 741 J

## **Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques**

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration (et le Directoire depuis le 24 mai 1996) et les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au siège social de la Société.

## **Exercice social**

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

## **Répartition des bénéfices**

Le bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi est à la disposition de l'Assemblée Générale. Celle-ci décide souverainement de son affectation ; elle peut, en totalité ou pour partie, l'affecter à tous fonds de réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le distribuer aux actionnaires.

L'Assemblée décide également des modalités de cette distribution. Elle peut proposer aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre un paiement du dividende en numéraire ou un paiement en actions ; dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions nouvelles dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les dispositions qui précèdent sont également applicables à la distribution d'acomptes sur dividendes, dans les conditions prévues par la loi.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, dans la mesure où la loi le permet.

## **Assemblées Générales et droits de vote**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou par correspondance, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme d'une inscription nominative ou au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte qu'à la condition que les bulletins de vote parviennent à la Société trois jours au moins avant l'assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par correspondance prime le vote par procuration.

Il n'existe plus de droits de vote multiples, ces derniers ont été supprimés lors de l'assemblée générale du 24 mai 1996.

Par ailleurs, il n'existe pas de seuils statutaires autres que les seuils légaux.

La Société a adopté le régime des titres au porteur identifiable et peut en conséquence faire usage des dispositions légales prévues en la matière.

## Capital social

### Modifications du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts et décrites ci-dessous.

En application de l'article 10 (5) des statuts, les décisions du Directoire relatives aux émissions d'obligations convertibles et d'obligations à bons de souscription d'actions sont soumises à l'autorisation du Conseil de Surveillance.

### Capital social

Au 31 décembre 1998, le capital social s'élève à 2 765 226 320 francs, divisé en 69 130 658 actions de 40 francs de nominal entièrement libérées.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

### Capital autorisé mais non émis

1- Les Assemblées Générales Extraordinaires des 25 mai 1994, 24 mai 1996 et 16 avril 1998 ont autorisé le Directoire à procéder à diverses opérations sur le capital de la Société (voir tableau ci-dessous) :

Nature des titres (1)	Montant (en francs)	Date d'autorisation	Date d'expiration
Actions ordinaires avec DPS	4 milliards de nominal	24/05/96	24/05/01
Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	4 milliards de nominal	24/05/96	24/05/01
Actions ordinaires sans DPS	4 milliards de nominal	16/04/98	16/04/01
Obligations simples	4 milliards	25/05/94	25/05/99
OC sans DPS	3 milliards pour les obligations	16/04/98	16/04/00
OC avec DPS	3 milliards pour les obligations	16/04/98	16/04/00
OBSA sans DPS	3 milliards pour les obligations 750 millions de nominal pour les actions	16/04/98	16/04/00
OBSA avec DPS	3 milliards pour les obligations 750 millions de nominal pour les actions	16/04/98	16/04/00
BONS sans DPS	750 millions de nominal	16/04/98	16/04/99
BONS avec DPS	750 millions de nominal	16/04/98	16/04/99
VMC sans DPS	750 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 750 millions de nominal pour les actions secondaires	16/04/98	Délai légal
VMC avec DPS	750 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 750 millions de nominal pour les actions secondaires	16/04/98	Délai légal

(1) Ces autorisations ne peuvent porter le capital à un montant nominal total supérieur à 4 milliards de francs.

Abréviations : VMC = Valeurs mobilières composées OC = Obligations convertibles  
DPS = Droit préférentiel de souscription ABSA = Actions à bons de souscription d'actions  
OBSA = Obligations à bons de souscription d'actions

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, l'actionnaire peut disposer d'un délai de priorité pour la souscription de ces valeurs dans les conditions fixées par le Directoire.

2- Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 1999 d'autoriser le Directoire à procéder à diverses opérations sur le capital de la Société (voir tableau ci-dessous) :

Nature des titres (1)	Montant (en euros)	Date d'autorisation	Date d'expiration
Actions ordinaires avec DPS	800 millions de nominal	22/04/99	22/04/04
Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	800 millions de nominal	22/04/99	22/04/04
Actions ordinaires sans DPS	800 millions de nominal	22/04/99	22/04/02
Obligations simples	800 millions	22/04/99	22/04/04
OC sans DPS	1 milliard pour les obligations	22/04/99	22/04/01
OC avec DPS	1 milliard pour les obligations	22/04/99	22/04/01
OBSA sans DPS	1 milliard pour les obligations 250 millions de nominal pour les actions	22/04/99	22/04/01
OBSA avec DPS	1 milliard pour les obligations 250 millions de nominal pour les actions	22/04/99	22/04/01
BONS sans DPS	250 millions de nominal	22/04/99	22/04/00
BONS avec DPS	250 millions de nominal	22/04/99	22/04/00
VMC sans DPS	250 millions de nominal pour les ABSA 1 milliard de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 250 millions de nominal pour les actions secondaires	22/04/99	Délai légal
VMC avec DPS	250 millions de nominal pour les ABSA 1 milliard de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 250 millions de nominal pour les actions secondaires	22/04/99	Délai légal

(1) Ces autorisations ne peuvent porter le capital à un montant nominal total supérieur à 800 millions de francs.

Abréviations : VMC = Valeurs mobilières composées OC = Obligations convertibles  
DPS = Droit préférentiel de souscription ABSA = Actions à bons de souscription d'actions  
OBSA = Obligations à bons de souscription d'actions

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, l'actionnaire peut disposer d'un délai de priorité pour la souscription de ces valeurs dans les conditions fixées par le Directoire.

### Autres titres donnant accès au capital

Voir la note 13-b des états financiers consolidés concernant les options de souscription d'actions.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

## Tableau d'évolution du capital

(en francs)	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission et d'apport
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 1994</b>	<b>42 431 755</b>	<b>1 697 270 200</b>	<b>2 401 237 720</b>
<b>Augmentation de capital en numéraire :</b>			
- par souscription de 10 611 543 actions émises à 140 F	10 611 543	424 461 720	1 061 154 300
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-	(21 434 173)
- par levée d'options de souscription d'actions	25 126	1 005 040	2 632 506
- par conversion d'obligations	3	120	1 473
- par exercice de bons de souscription	51	2 040	16 073
<b>Au 31 décembre 1994</b>	<b>53 068 478</b>	<b>2 122 739 120</b>	<b>3 443 607 899</b>
<b>Augmentation de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	4 741	189 640	471 968
- par conversion d'obligations	9	360	3 358
<b>Au 31 décembre 1995</b>	<b>53 073 228</b>	<b>2 122 929 120</b>	<b>3 444 083 225</b>
<b>Augmentation de capital :</b>			
- par fusion absorption des sociétés Sogeti et SKIP	7 106 993	284 279 720	1 064 986 809
<b>Augmentation de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	176 374	7 054 960	18 460 942
- par conversion d'obligations	30	1 200	11 650
- par exercice de bons de souscription	41	1 640	12 901
<b>Au 31 décembre 1996</b>	<b>60 356 666</b>	<b>2 414 266 640</b>	<b>4 527 555 527</b>
<b>Augmentation de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	842 043	33 681 720	93 222 836
- par conversion d'obligations	168	6 720	66 277
<b>Au 31 décembre 1997</b>	<b>61 198 877</b>	<b>2 447 955 080</b>	<b>4 620 844 640</b>
Fusion Gemini Consulting Holding SA	-	-	131 556
<b>Augmentation de capital en numéraire :</b>			
- par souscription de 6 823 741 actions émises à 550 F	6 823 741	272 949 640	3 480 107 910
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-	(73 348 318)
- par levée d'options de souscription d'actions	1 108 040	44 321 600	119 437 886
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>69 130 658</b>	<b>2 765 226 320</b>	<b>8 147 173 674</b>

## Capital et Droits de Vote

### Répartition actuelle du capital et des droits de vote

La répartition du capital est donnée page 15, étant rappelé qu'il n'existe plus de droits de vote multiple, ces derniers ayant été supprimés lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 1996.

Au 31 décembre 1998, il existait 1 212 actionnaires nominatifs. A la connaissance de la société, l'actionnariat public est essentiellement composé d'actionnaires institutionnels de sorte que le nombre total d'actionnaires ne devrait pas dépasser quelques milliers.

Aucun actionnaire autre que CGIP et Monsieur Serge Kampf n'a déclaré à la Société avoir franchi le seuil légal de 5 % du capital, étant précisé qu'il n'est pas prévu dans les statuts une obligation supplémentaire d'information en cas de détention d'une fraction du capital inférieure à 5 %.

Les personnes physiques des organes de direction et de surveillance détiennent moins de 20 % du capital de la Société.

## Evolution de la répartition du capital durant les trois dernières années

Jusqu'au 24 mai 1996, (date de la fusion par absorption des sociétés Sogeti et Skip par la société Cap Gemini Sogeti), la société Cap Gemini, anciennement dénommée Cap Gemini Sogeti, était contrôlée à 61,5 % par la société Sogeti (elle-même détenue à 34 % par debis). La société Sogeti était contrôlée par la société Skip, elle-même détenue par M. Serge Kampf à hauteur de 51 % et par la CGIP à hauteur de 49 %.

Le 24 mai 1996, la répartition du capital de la société Cap Gemini était la suivante : CGIP 24 %, debis 24 %, M. Serge Kampf 17 % et le Public 35 %.

En juillet 1997, debis a cédé la totalité de sa participation dans Cap Gemini. CGIP a porté la sienne à 30 %.

En juillet 1998, CGIP a cédé un peu plus de 3 % de sa participation dans Cap Gemini.

## Organes de Direction et de Surveillance

---

### Directoire

Les 4 membres du Directoire ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 24 mai 1996.

- Serge Kampf  
Président du Directoire
- Geoff Unwin  
Vice-Président du Directoire (depuis le 17 décembre 1997)
- Paul Hermelin  
Membre du Directoire
- Pierre Hessler  
Membre du Directoire

### Conseil de Surveillance

- Ernest-Antoine Seillière  
Président du Conseil de Surveillance  
nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 24 mai 1996 et Président par le Conseil de Surveillance du 8 septembre 1997  
Président Directeur Général de la Compagnie Générale d'Industrie et de Participations (CGIP)
- Michel Jalabert  
Vice-Président du Conseil de Surveillance  
nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 24 mai 1996 et Vice-Président par le Conseil de Surveillance du 8 septembre 1997
- Christian Blanc  
coopté en qualité de membre du Conseil de Surveillance par le Conseil de Surveillance du 1er octobre 1997 en remplacement de Jean-Pierre Tirouflet démissionnaire, ratification effectuée par l'Assemblée Générale du 16 avril 1998  
Ancien Président d'Air France
- Chris van Breugel  
nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 24 mai 1996
- Bruno Roger  
nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 24 mai 1996  
Associé Gérant de Lazard Frères et Compagnie
- Guy de Wouters  
coopté en qualité de membre du Conseil de Surveillance par le Conseil de Surveillance du 8 septembre 1997 en remplacement de Klaus Mangold démissionnaire, ratification effectuée par l'Assemblée Générale du 16 avril 1998.  
Administrateur et membre du Comité Exécutif de la CGIP

## Intérêts des dirigeants dans le capital

---

### Rémunération

La rémunération versée en 1998 aux quinze membres (six Français, quatre Britanniques, deux Hollandais, un Américain, un Suédois et un Suisse) du "Group Executive Committee" (G.E.C.) reflète les conditions d'emploi des différents marchés sur lesquels le Groupe opère et s'élève à 50 289 milliers de francs.

### Options de souscription d'actions

Trois des quatre membres du Directoire – M. Serge Kampf lui-même ne détient pas (et n'a jamais reçu) de stock options – et deux des six membres du Conseil de Surveillance détenaient au 31 décembre 1998 un total de 473 638 stock options, soit 6,7 % du nombre total de stock options attribuées et non encore exercées à cette date (7 085 035). Voir note 13-b aux états financiers consolidés.

### Conventions particulières

Il n'existe pas, au 31 décembre 1998, de convention particulière autre que celle mentionnée dans les rapports des Commissaires aux Comptes.

Depuis, aucune convention significative n'a été signée.

## Intéressement du Personnel

---

### Contrat d'intéressement et de participation

L'ensemble des sociétés françaises du Groupe bénéficie, dans le cadre de la réglementation en vigueur, d'accords de participation.

### Options de souscription d'actions

Voir note 13-b aux états financiers consolidés.

## Responsable du Document de Référence

---

Serge Kampf, Président du Directoire

---

## Responsables du contrôle des comptes

---

### Commissaires aux Comptes titulaires :

- CONSTANTIN ASSOCIES  
26, rue de Marignan, 75008 Paris  
représenté par MM. J.F. SERVAL et L. LEVESQUE  
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 1990.  
Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.
- COOPERS & LYBRAND AUDIT, membre de PricewaterhouseCoopers  
32, rue Guersant, 75017 Paris,  
représenté par MM. B. RASCLE et Ph. CHRISTELLE  
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 1996.  
Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001

### Commissaires aux Comptes suppléants :

- Monsieur Jean-Claude SAUCE  
114, rue Marius AUFAN, 92300 Levallois-Perret,  
Commissaire aux Comptes suppléant de CONSTANTIN ASSOCIES,  
dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 1996.  
Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2001.
- Monsieur Pierre-Bernard ANGLADE  
32, rue Guersant, 75017 Paris,  
Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet COOPERS & LYBRAND AUDIT,  
nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 1996.  
Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

## Responsable de l'information

---

Pascal GIRAUD,  
Directeur financier  
11, rue de Tilsitt, 75017 Paris  
Tél.: 01.47.54.50.00

## Attestation du Responsable

---

“A ma connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.”

**Serge Kampf**  
Président du Directoire

## Attestation des Commissaires aux Comptes

---

“Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent Document de Référence, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et consolidés des exercices 1996, 1997 et 1998 ont fait l’objet d’un audit par nos soins.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.”

### Les Commissaires aux Comptes

#### CONSTANTIN ASSOCIES

Jean-François Serval - Laurent Lévesque

**COOPERS & LYBRAND AUDIT**  
Membre de PricewaterhouseCoopers  
Bernard Rascle - Philippe Christelle

#### COB

Document enregistré par la Commission des Opérations de Bourse le 17 mars 1999 sous le numéro R.99-043.

Il ne peut être utilisé à l’appui d’une opération financière que s’il est complété par une note d’opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

# Tableau de concordance

---

(Règlement COB 91-02)

Le rapport annuel étant enregistré comme Document de Référence par la Commission des Opérations de Bourse, ce tableau indique, pour chacune des rubriques prévues par cette réglementation, les numéros des pages où figurent les renseignements demandés.

	Page
1.1. Nom et fonctions du responsable du document	78
1.2. Attestation du responsable	79
1.3. Noms et adresses des contrôleurs légaux	78
3.1. Renseignements de caractère général concernant la Société	72
3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital	74
3.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	76
3.4. Marché des titres de la Société	15
3.5. Dividendes	17
4.1. Présentation de la Société et du Groupe	2
4.3. Faits exceptionnels et litiges	50
4.4. Effectifs	8
4.5. Politique d'investissement	9
5.1. Comptes de la Société	27
6.2. Intérêt des dirigeants dans le capital	78
7.1. Evolution récente	18
7.2. Perspectives d'avenir	22